



Programme Communal de Développement Rural

Partie V : Projets

Juin 2019

Table des matières

LOT 0

0.1 Aménagement de la salle communale de Héron.....	6
0.2 Promotion et valorisation du monde agricole et de ses acteurs.....	6
0.3 Adoption d'une plateforme d'aides, d'échanges et de services.....	6
0.4 Diffusion des informations concernant l'offre en termes d'aide à la personne.....	7
0.5 Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de l'entité.....	8
0.6 Adoption d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).....	8
0.7 Actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.....	8
0.8 Adoption d'un Plan communal de Mobilité (PCM).....	9
0.9 Promotion de la mobilité alternative.....	9

LOT 1

1.1 Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque.....	12
1.2 Quartier du part'âge : aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain.....	22
1.3 Quartier du part'âge : création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes.....	30
1.4 Aménagement de la place Fayat à Lavoir et de ses accès.....	38
1.5 Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée.....	48
1.6 Etude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci.....	54
1.7 Acquisition et aménagement du bois de Ferrières.....	60

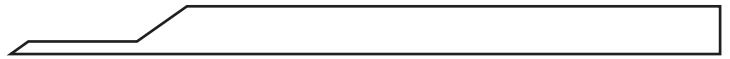
LOT 2

2.1 Mise en œuvre des recommandations du PCM.....	66
2.2 Aménagement d'une salle polyvalente au Moulin de Ferrières.....	69
2.3 Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque.....	74
2.4 Aménagement de la salle Plein Vent.....	79
2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron.....	84
2.6 Installation d'un espace jeune.....	87

LOT 3

3.1 Développement du projet de maraîchage Li Noû Corti porté par le CPAS.....	92
3.2 Création d'un atelier rural - bâtiment relais.....	93
3.3 Installation d'une plaine de jeux au Moulin de Ferrières.....	94
3.4 Mise en valeur de l'église Saint-Hubert de Lavoir et de son site.....	95
3.5 Création et aménagement de logements tremplins.....	96
3.6 Création d'une centrale de repassage.....	97
3.7 Mise en place d'un espace-test maraîcher.....	98
3.8 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Héron - Lavoir.....	99
3.9 Quartier du part'âge : création de sept logements locatifs.....	100

Lot 0



LOT 0

0.1 Aménagement de la salle communale de Héron.....	6
0.2 Promotion et valorisation du monde agricole et de ses acteurs.....	6
0.3 Adoption d'une plateforme d'aides, d'échanges et de services.....	6
0.4 Diffusion des informations concernant l'offre en termes d'aide à la personne.....	7
0.5 Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de l'entité.....	8
0.6 Adoption d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).....	8
0.7 Actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.....	8
0.8 Adoption d'un Plan communal de Mobilité (PCM).....	9
0.9 Promotion de la mobilité alternative.....	9

Le Lot 0 reprend des projets qui n'ont pas été détaillés en fiche-projet compte tenu qu'ils sont déjà réalisés, sont en cours de développement ou sont programmés par la commune.

Ils sont présentés dans ce chapitre au regard de la stratégie.

Enjeu : La définition d'une ruralité de demain

0.1. Aménagement de la salle communale de Héron

Idéalement située au centre du village de Héron, facile d'accès et pourvue de places de stationnement à proximité, cette salle présente un potentiel d'utilisation important qu'altèraient un manque d'équipements et une mauvaise acoustique.

La CLDR a souhaité que soit offerte une seconde jeunesse à cette salle en améliorant la qualité des aménagements et équipements afin que son potentiel puisse s'exprimer pleinement.

Le Commune a décidé de rénover, sur fonds propres, cette salle en avril 2018 en effectuant des travaux d'insonorisation, en rééquipant la cuisine et en acquérant du mobilier moderne et fonctionnel.

0.2. Promotion et valorisation du monde agricole et de ses acteurs

Le territoire de Héron est occupé à 75 % par l'activité agricole mais les agriculteurs sont peu nombreux et leurs activités sont peu comprises par le reste de la population, peu familiarisée avec le rythme de vie et les spécificités du monde agricole.

La commune de Héron a connu ces dernières années un accroissement important de sa population, comprenant de nombreux profils citadins. Certains nouveaux habitants recherchent la quiétude de la campagne sans toutefois mesurer les contraintes liées aux activités agricoles.

Ce projet a pour objectif de mieux faire connaître ce mode de vie et renforcer le lien entre les agriculteurs et les citoyens, pour faciliter la bonne entente entre tous les Héronnais et favoriser un vivre ensemble harmonieux.

Il vient ainsi renforcer les actions de la Commission Consultative Agri-rurale de Héron (CCAR) qui a pour mission de :

- favoriser la cohabitation entre le monde agricole et les autres habitants de la commune ;
- mieux faire connaître l'activité agricole et ses contraintes ;
- aménager le territoire en tenant compte des problématiques liées aux activités agricoles.

Plusieurs rencontres avec la CCAR auxquelles étaient invités l'ensemble des agriculteurs de la commune ont débouché sur des actions concrètes qui seront prises en charge soit par la CCAR elle-même (distribution de la charte de la ruralité aux nouveaux habitants, accueil par un agriculteur lors de la journée des nouveaux habitants, informations sur les activités agricoles dans le journal communal...) ou par un groupe de travail conjoint CLDR/CCAR qui s'est fixé pour objectifs d'organiser des journées de visite à la ferme pour les écoles de l'entité, la réalisation de panneaux informatifs sur les activités agricoles... Ces panneaux mobiles seront installés dans les champs, le long des circuits de balade. Ce groupe de travail se réunira lorsque la composition de la CCAR aura été arrêtée, probablement en juin 2019.

Enjeu : Des services et logements à la mesure de l'évolution démographique

0.3. Adoption d'une plateforme d'aides, d'échanges et de services

Les Héronnais ont régulièrement mis en avant leur volonté, mais aussi leur difficulté à recréer du lien social. Le rythme de vie actuel ne permet plus de prendre le temps d'aller à la rencontre de l'autre et créer du lien en partageant ses centres d'intérêt.



L'adoption d'une plateforme de proximité permettra de faire rencontrer l'offre et la demande en termes de services et animations et recréer des liens qui, de virtuels, deviendront rapidement réels.

Ce projet vise donc à promouvoir l'utilisation, par le plus grand nombre possible de citoyens héronnais, d'une interface virtuelle permettant de favoriser l'émergence de comportements renforçant le lien social : échange de services, de matériel, organisation d'ateliers, groupes d'échange ou de discussion, covoiturage...

Il s'agira de choisir un des réseaux de voisinage existants disponibles à la fois sur ordinateur et smartphone, afin de permettre aux utilisateurs de se focaliser sur son alimentation en contenu et de les décharger totalement des aspects de gestion du réseau et de l'interface.

Le choix d'un outil existant et gratuit, permet de minimiser les investissements et de concentrer l'énergie des utilisateurs sur le contenu plutôt que sur l'outil proprement dit.

Les membres de la CLDR, après avoir choisi et testé l'outil, s'en feront les ambassadeurs auprès de leur rue, quartier, village. Des séances d'information seront organisées par les membres de la CLDR et les citoyens intéressés dans chacun des villages pour faire connaître l'outil et ses potentialités. Pour les personnes moins familiarisées aux outils numériques, des formations à l'utilisation et au paramétrage de l'outil seront organisées.

Lorsque le système sera suffisamment alimenté par les citoyens, la commune pourrait décider d'ajouter ce media à ses moyens de communications. Certains outils offrent en effet des fonctionnalités telles que sondages en ligne, remontée d'informations vers l'administration...

Dans tous les cas, la commune veillera à informer les nouveaux habitants de l'existence de cette plateforme.

En juin 2018, les membres de la CLDR ont défini les critères auxquels devrait répondre cette plateforme, ce qui a permis de comparer les différents réseaux existants et sélectionner la plateforme « Sniile ». Les membres ont eu la possibilité de tester en réunion les fonctionnalités de la plateforme, de se créer un profil et commencer à proposer échange d'aides et services. Ils avaient également pour mission de se faire « les ambassadeurs » de la plateforme et d'en faire la promotion auprès de leurs voisins.

L'adoption d'un nouvel outil risque cependant d'être un frein pour les utilisateurs potentiels ; les membres de la CLDR envisagent donc la possibilité de privilégier Facebook malgré ses lacunes en termes de sécurité et protection des données.

0.4. Diffusion des informations concernant l'offre en termes d'aide à la personne

Les services en termes d'aide à la personne sont nombreux et variés, qu'il s'agisse d'initiatives communales ou de prestations d'organismes tiers. Pourtant, lorsqu'un problème surgit, de nombreux citoyens ne savent pas à qui adresser leur demande, voire même si une aide extérieure est envisageable.

Le projet vise à informer sur les services disponibles sur le territoire en matière d'aide à la personne, qu'ils soient communaux ou non.

Il s'agira d'établir un catalogue décrivant chacun de ces services sur le principe « un problème – une solution » en les classant par thématique ou par public cible (enfants, ados, seniors...). Afin que chacun sache où s'adresser lorsqu'il est confronté à un problème particulier, ce catalogue sera diffusé auprès de la population héronnaise. Le ou les médias retenus doivent encore faire l'objet d'une réflexion. On veillera toutefois à ce que les informations et contacts puissent aisément être actualisées.

Un espace sera réservé dans chaque édition du bulletin communal afin de mettre en lumière un service peu ou mal compris du public.

Le travail de compilation et de diffusion des informations prévu dans ce projet garantira une meilleure visibilité des structures existantes et permettra aux citoyens de faire appel aux services adéquats.

Le GAL voisin Jesuishesbignon.be développe pour son territoire un projet similaire. Le GAL disposant de bien plus de ressources humaines et de temps à consacrer au projet, la CLDR a jugé plus intéressant de se calquer sur les conclusions du travail de la chargée de mission du GAL qui devraient être concrétisées au début de l'année 2020.

Enjeu : La valorisation du patrimoine naturel et bâti

0.5. Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de l'entité

Les Héronnais sont fiers de leur commune et de son caractère rural. Ils souhaitent que soient mis en valeur l'histoire collective et les nombreux éléments patrimoniaux qui font la richesse du territoire tels qu'églises, châteaux et fermes châteaux, chapelles, potales, fontaines, ou encore l'activité extractive...

Le projet consiste à mettre en place des projets et actions de recensement, préservation, sensibilisation et mise en valeur du patrimoine bâti et de la mémoire collective Héronnaise.

La mise en œuvre de ce projet repose sur la constitution de « Groupes de Travail Patrimoine », initiés par la CLDR, mais ouverts à tous. Pour l'encadrement de ces Groupes, la CLDR a fait appel à Qualité Village Wallonie qui propose un soutien actif aux associations citoyennes qui souhaitent réaliser des projets en rapport avec le patrimoine villageois. Conjointement, ils ont organisé des séances d'information dans trois des quatre villages de la Commune (Héron, Couthuin et Waret-l'Évêque) qui ont attiré de nombreux participants. Des groupes de bénévoles ont pu se structurer dans les villages de Héron et Couthuin, et Qualité Village Wallonie les aide dans la définition de leurs plans d'action. Une première activité de remise en valeur des panneaux d'information du patrimoine posés lors de la programmation précédente du GAL Burdinale Mehaigne s'est déroulée en avril 2019, une seconde activité a été organisée à Couthuin en mai de la même année pour mettre à jour le patrimoine minier. Suite au peu de succès de la soirée d'information organisée à Waret-l'Évêque (4 participants), les membres de la CLDR ont décidé de reprogrammer l'événement.

0.6. Adoption d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

Le projet consiste en la mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) sur l'ensemble du territoire de la commune de Héron.

Cet outil a comme objectif de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel d'une commune tout en favorisant le développement économique et social de celle-ci.

Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux (administration, propriétaires privés, agriculteurs, gestionnaires des cours d'eau, population...) après avoir réalisé un diagnostic du réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local.

La commune fait partie du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne dont les actions et la communication ont initié une dynamique forte qui se concrétise dans la mise en place de groupes d'action nature, et au niveau communal, dans l'engagement d'un conseiller en environnement.

La CLDR a inscrit dans sa stratégie les objectifs :

- protéger l'environnement et augmenter la part des espaces naturels ;
- créer une dynamique citoyenne de mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales.


La mise en place d'un PCDN est la parfaite mise en application de cette volonté. Dans l'attente d'un appel par le Ministre ayant la Nature dans ses attributions, les membres de la CLDR ont entrepris d'organiser des balades découverte de leur territoire afin d'identifier les lieux qui pourront faire l'objet de projets du futur PCDN. La CLDR a multiplié les contacts avec le Parc Naturel afin de soutenir son action de création d'un réseau de jardins naturels. Elle a veillé à ce que les différents aménagements proposés dans le PCDN cadrent bien avec le respect et la mise en valeur du patrimoine naturel.

0.7. Actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles

Le projet vise à mettre en place un programme d'actions afin de responsabiliser et sensibiliser les citoyens dans leurs pratiques quotidiennes en matière de consommation d'énergie (ou des ressources naturelles, à définir).

Ce projet, mené par la Commune en collaboration avec divers acteurs du domaine, dont l'ASBL citoyenne Coop'Héron, a pour objectif de faire évoluer les comportements des citoyens afin de respecter les engagements pris par la Commune en adhérant à la Convention des Maires. Celle-ci s'engage à réduire ses émissions de CO2 et à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Un plan d'actions a été élaboré au sein d'un groupe de travail représenté par des citoyens et approuvé par le Conseil



communal. Parmi les actions figure l'opération Rénov'énergie qui pourrait être menée en commun avec les autres communes du Pays Burdinale-Mehaigne et qui consiste à offrir aux citoyens un accompagnement complet pour réaliser des rénovations énergétiques de leur bâtiment.

D'autres actions et séances d'informations seront mises en place en fonction des actualités et des opportunités.

De manière non-exhaustive, les participants ont proposé les actions suivantes :

- participation à « La nuit de l'obscurité »,
- initiation à la pratique du vélo électrique
- ateliers de fabrication de produits naturels
- achats groupés d'énergie ou de matériel
- sensibilisation à la valeur de l'eau
- séances d'information sur l'énergie grise

La Commune s'est également engagée dans la démarche « Zéro déchets » et propose diverses activités avec pour ambition de diminuer la production de déchets résiduels sous les 100 kg par habitant.

Enjeu : Un déplacement facile et sécurisé pour tous les usagers

0.8. Adoption d'un Plan communal de Mobilité (PCM)

La CLDR a souhaité que soit lancée une réflexion sur la mobilité au niveau de l'ensemble de la commune. Le projet consiste à réaliser un Plan Communal de Mobilité (PCM) dont les recommandations seront mises en œuvre à travers diverses fiches projets du PCDR.

Un PCM permet d'éviter de multiplier les initiatives dispersées, sans cohérence entre elles. C'est donc un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune. Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné.

Conscient de l'enjeu que représente l'évolution de la mobilité sur son territoire, le conseil communal a décidé d'activer ce projet initialement prévu en Lot 1 en votant, en sa séance du 19 septembre 2018 l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration d'un PCM pour Héron. Le Collège communal a attribué le marché à la société STRATEC.

0.9. Promotion de la mobilité alternative

L'utilisation de la voiture est importante sur le territoire de Héron, y compris pour de petites distances. Le diagnostic montre également qu'à politique inchangée le trafic automobile va continuer à croître au sein de la commune (croissance démographique et taux de motorisation très élevé), au détriment de la qualité globale du cadre de vie. La CLDR estime nécessaire de proposer des alternatives aux habitants pour les encourager à délaisser la voiture individuelle.

Des mesures d'accompagnement au développement du réseau de mobilité douce prévu par le PCDR seront mises en place, telles que la sensibilisation à l'usage du vélo électrique, les pédibus et/ou cyclobus, l'organisation de covoiturage événementiel ou la mise en place de déplacements à la demande (Taxi Senior, Taxi Junior, Navette vers des lieux extérieurs à la commune, vers les activités sportives ou de loisirs, entre les villages...). La conseillère en mobilité veillera à étudier les besoins de la commune pour y apporter une réponse spécifique.

Des mesures d'information et de communication seront développées afin de rendre visibles certaines initiatives lancées sur la commune, les communes voisines ou sur la province notamment en matière de covoiturage (Parkings de covoiturage, projet Covoit'stop, applications numériques...).

La Commune a ainsi proposé lors de sa Journée de la Mobilité de septembre 2018 des activités permettant la découverte des sentiers pédestres, le test de vélos électriques, la mise en ordre des vélos des particuliers par des techniciens spécialisés, une séance d'information sur le système Covoit'stop...

Enfin, la Commune a pris la décision de permettre aux citoyens de louer les véhicules du CPAS, le weekend ou après 17h00, afin de diminuer la dépendance à la voiture individuelle. Cette initiative, dont les modalités doivent encore être affinées, est une première en Wallonie.

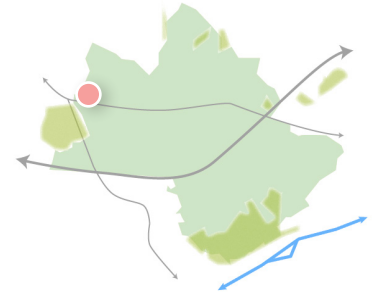


LOT 1

1.1 Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque.....	12
1.2 Quartier du part'âge : aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain.....	22
1.3 Quartier du part'âge : création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes.....	30
1.4 Aménagement de la place Fayat à Lavoir et de ses accès.....	38
1.5 Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée.....	48
1.6 Etude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci.....	54
1.7 Acquisition et aménagement du bois de Ferrières.....	60

Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque

1.1



Description du projet

Ce projet consiste en la rénovation et l'extension de l'ancien presbytère de Waret-l'Evêque, propriété communale située au coin des rues de la Fontaine et de la Burdinale, dans le cœur historique du village.

Une maison rurale est un bâtiment situé en milieu rural qui accueille des activités collectives reconnues tant au titre des compétences de la Région wallonne (associatif, éveil à l'environnement...) que de la Fédération Wallonie Bruxelles (culture, jeunesse...).

Cette coopération a pour but de rendre un maximum de services aux citoyens en offrant une infrastructure polyvalente capable d'accueillir et de centraliser différents acteurs du monde associatif et culturel.

L'ancien presbytère abrite déjà actuellement l'antenne de la Maison de Jeunes de Héron (Hécowala).

Le lieu sera aménagé de manière à mutualiser les surfaces et équipements entre les différents acteurs associatifs et culturels.

L'ancien presbytère est un bâtiment d'un étage dont les combles sont partiellement aménagés mais dont l'état sanitaire est insatisfaisant. Y seront rénovés et aménagés les espaces réservés à la Maison des Jeunes. Ils répondront aux termes du décret déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des Maisons de Jeunes et comprendront au minimum un local d'accueil pour les jeunes, un bureau pouvant accueillir au minimum 4 postes de travail, un espace d'animation et des espaces de stockage. Ces locaux disposeront idéalement d'une entrée indépendante et les accès intérieurs pourront être fermés. Ils n'excéderont toutefois pas la moitié de la superficie totale.

Les espaces mutualisés seront accessibles tant aux occupants de la Maison de Jeunes qu'aux autres utilisateurs de la maison rurale :

- un sas d'entrée (zone d'accueil et vestiaire) qui sera situé dans l'extension du bâtiment ;
- des sanitaires pour hommes, femmes et PMR ;
- un espace de stockage pour le matériel de la maison rurale et de la cuisine (tables, chaises, vaisselle, nettoyage) ;
- un ou plusieurs locaux polyvalents qui pourront servir de salle de réunion, animation, voire de réfectoire.

La nouvelle extension s'articulera avec le bâtiment existant de sorte à optimiser les déplacements et maximiser les espaces extérieurs disponibles. Les ouvertures viseront à minimiser les nuisances sonores pour le voisinage.

Cette extension comprendra :

- une salle pouvant accueillir une centaine de personnes, ouverte sur une terrasse :
 - la salle sera équipée d'un bar pourvu de frigos et de pompes à bière ;
 - des systèmes d'occultation seront prévus pour l'organisation d'événements exigeant une certaine obscurité ;
 - la salle sera pourvue de cloisons amovibles permettant de moduler les espaces et accroître ainsi sa polyvalence ;
 - la salle sera équipée d'un éclairage performant et modulable, de matériel de sonorisation et de projection ;



- une cuisine équipée d'un équipement professionnel. La cuisine sera accessible directement depuis l'extérieur pour faciliter les livraisons et disposera d'un accès direct sur la salle principale ;
- un local poubelles, facilement accessible depuis la cuisine, le bar et l'extérieur ;
- un espace de stockage pour les associations qui occuperont les lieux de manière régulière. Les espaces de rangement sécurisés seront adaptés aux besoins des utilisateurs ;
- un espace technique (chaufferie, ventilation...);
- une terrasse pouvant accueillir tables et chaises en cas de beau temps, tonnelles ou chapiteau pour les grands événements.
 - Le matériau choisi pour la terrasse sera facile d'entretien.
 - Une arrivée d'eau et une borne électrique y seront prévus.

De manière générale, la rénovation et l'extension viseront à minimiser les dépenses et consommations énergétiques ainsi que les nuisances pour le voisinage. Le choix des matériaux et éléments techniques veillera au juste équilibre entre le coût et les performances énergétiques.

L'aménagement des espaces extérieurs conservera l'aspect arboré des lieux. Un espace pour enfants sera aménagé et devra être visible depuis la salle principale.

Notons que les accès, l'implantation de l'extension et l'aménagement de l'avant de la future maison rurale devront être cohérents avec les orientations prises pour les espaces publics (FP 2.3).

La mobilité piétonne et automobile sera envisagée dans le cadre de la fiche-projet d'aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque. On veillera toutefois à trouver le juste équilibre entre fluidité de la circulation locale et sécurité des usagers de la maison rurale.

Des places de stationnement, y compris pour les PMR, seront prévues en suffisance, soit sur la parcelle proprement dite, soit sur les espaces publics à proximité, en fonction des enseignements de l'étude de contexte.

Le stationnement vélo devra également se faire en lien avec l'aménagement du cœur historique et l'arrêt Covoit-stop.

Justification du projet

De manière générale, ce projet vise à lutter contre le phénomène de cité-dortoir auquel doivent faire face certaines communes rurales. Bénéficiaire d'un réseau développé d'équipements et d'infrastructures communales est nécessaire pour impliquer de nouveaux habitants dans la vie des villages.

De manière spécifique, Waret-l'Evêque ne dispose pas de salle de village. La création d'une maison rurale permettra de combler ce manque exprimé par les habitants et les associations lors des consultations.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Soutenir la dynamique associative et (re)créer des activités impliquant l'ensemble des Héronnais
- Réussir l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants

Rappel des défis

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- 1.4 Réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM)
- 2.3 Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque

Articulation avec les autres politiques communales

GAL du Pays Burdinale Mehaigne :

- Up'citoyens: un réseau pour une ruralité en transition

Origine de la demande

Consultation villageoise

Groupe de Travail – Ruralité

Groupe de Travail - Environnement et Patrimoine

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel			Environnement			Economique		
Amélioration de la convivialité du village		x							
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel					x				
Renforcement du dynamisme des associations locales		x						x	
Maintien de la qualité paysagère					x				

Localisation et statut

Localisation

Centre du village de Waret-l'Evêque, rue de la Fontaine 1, sur le terrain de l'ancien presbytère

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- La Maison des Jeunes (Hécowala)
- Les associations du village
- Les habitants

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

L'absence de structure socio-collective à Waret-l'Evêque a été régulièrement citée lors des consultations et du travail de la CLDR. Le besoin de pouvoir développer la vie associative dans le village justifie le plébiscite accordé à ce projet.

Etat du dossier

Les lieux hébergent actuellement les activités de la Maison de Jeunes Hécowala. Un autre lieu d'accueil devra être trouvé le temps des travaux de transformation. Quelques travaux d'urgence ont été réalisés par les services communaux pour enrayer la dégradation du bâtiment.

Programmation des travaux et planification

- Concertation avec les associations qui occuperont la Maison rurale afin de finaliser l'identification de leurs besoins.
- Mission d'auteur de projet pour la réalisation d'un avant-projet et ensuite de projet. La conception architecturale devra optimiser la réponse aux différents besoins identifiés en termes d'espaces spécifiques, espaces mutualisés, équipements, ... tout en répondant aux objectifs poursuivis.
- Réalisation des travaux.

Démarches administratives à réaliser

- Rédaction d'un cahier des charges pour la désignation de l'auteur de projet.
- Lancement de la procédure selon les règles de marchés publics.
- Réalisation d'un dossier de demande de permis d'urbanisme.
- Finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Lancement de l'appel d'offres aux entreprises pour la construction et l'aménagement de la Maison rurale.
- Réception des travaux.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- L'implication des habitants et du secteur associatif dans la définition du projet afin de prendre en compte leurs besoins actuels et futurs.
- La définition et l'application d'un plan de gestion du bâtiment.
- Le rapport annuel de gestion qui permettra d'avoir un suivi de l'occupation, de la situation financière de l'équipement, du bon usage, ...
- Organisation d'une inauguration avec visite et animations.

Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : Non

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement				
		DR		Commune		Infrasport
Rénovation et extension de l'ancien presbytère (maison de village et maison de jeunes)	580.362 €	440.181 €	80% tranche <500.000 € 50% tranche >500.000 €	140.181 €		
Aménagements des abords et accès	44.800 €	26.880 €	60%	17.920 €	40%	
Plaine de jeux	10.000 €			2.500 €	25%	7.500 € 75%
Matériel de projection	2.500 €			2.500 €		
Frais d'étude	29.466 €	23.573 €	80%	5.893 €	20%	
Total HTVA	667.128 €	490.634 €		168.994 €		7.500 €
Total TVAC (+21%)	807.225 €	593.667€		204.483 €		9.075 €

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création de la maison rurale	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux d'occupation par mois	80%	Administration communale

Annexes

Liste des activités actuelles concernées par le projet

Le Comité des fêtes de Waret-l'Evêque organise diverses activités pour lesquelles elle doit soit louer un chapiteau installé dans la cour de l'école, soit louer une salle dans un autre village de la commune. Dans ce dernier cas de figure, la fréquentation de ces activités qui concernent en général l'ensemble des habitants du village, est moindre.

- Dîner spaghetti
- Goûter des 3 x20
- Dîner aux moules
- Randonnée VTT familiale
- Fête des enfants
- Chasse aux œufs
- Grand feu
- Concert et soirée dansante
- Fête au village

La maison des jeunes Hecowala accueille une cinquantaine de jeunes dans ses deux antennes. Elle propose diverses activités récurrentes ou ponctuelles qui sont actuellement souvent limitées par la place disponible :

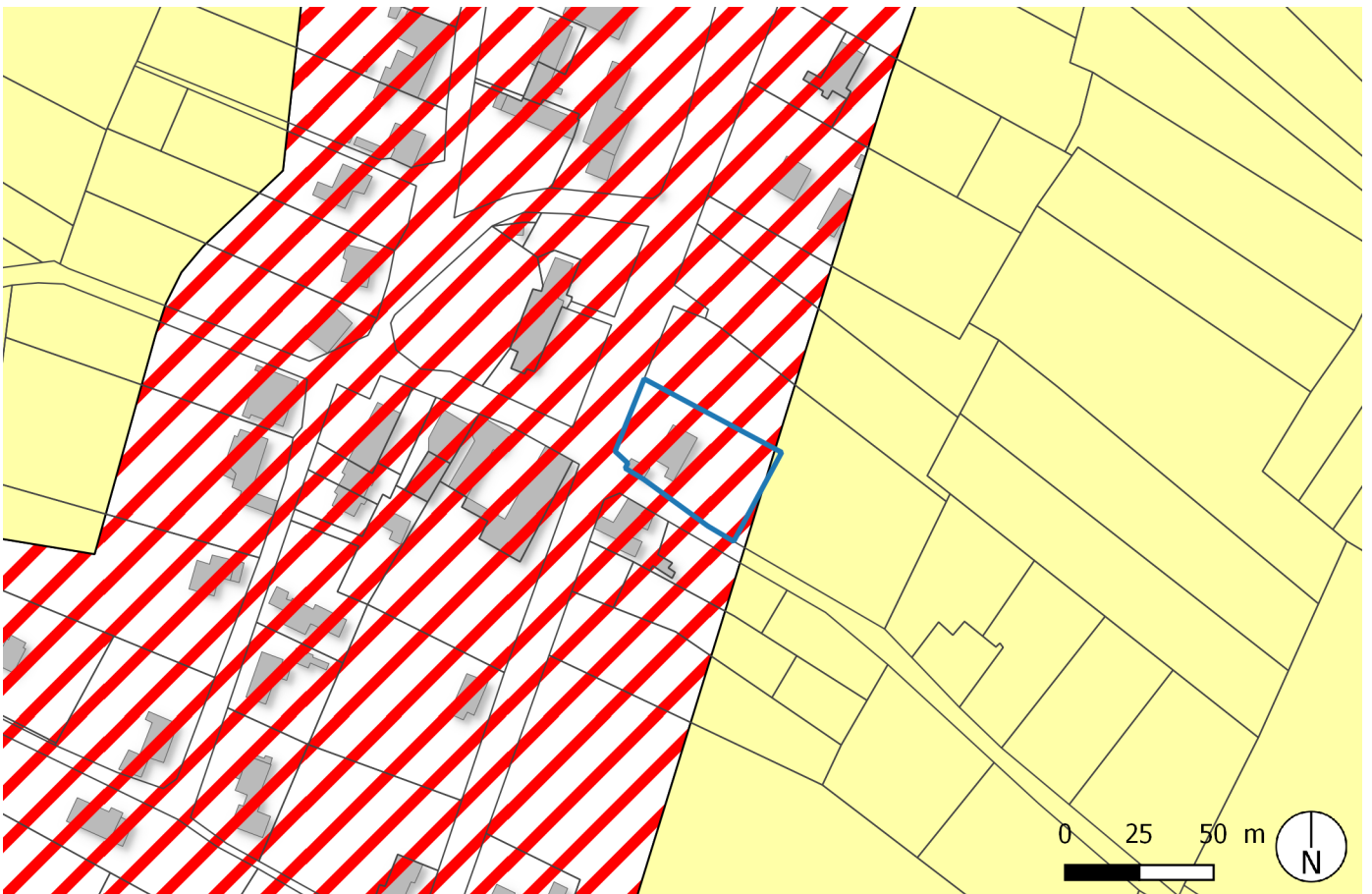
- stages et animations artistiques (musique, cinéma)
- animations culturelles (danse)
- animations culinaires
- animations ludiques
- concerts

Fabrique d'église : faute d'espace disponible, la fabrique d'église organise les leçons de catéchisme dans le local chaufferie de l'église.

Annexes
Plan de situation



Périmètre d'intervention - Plan de secteur sur fond cadastral



Annexes

Reportage photographique



Annexes
Reportage photographique



Hall étage



Bureau étage



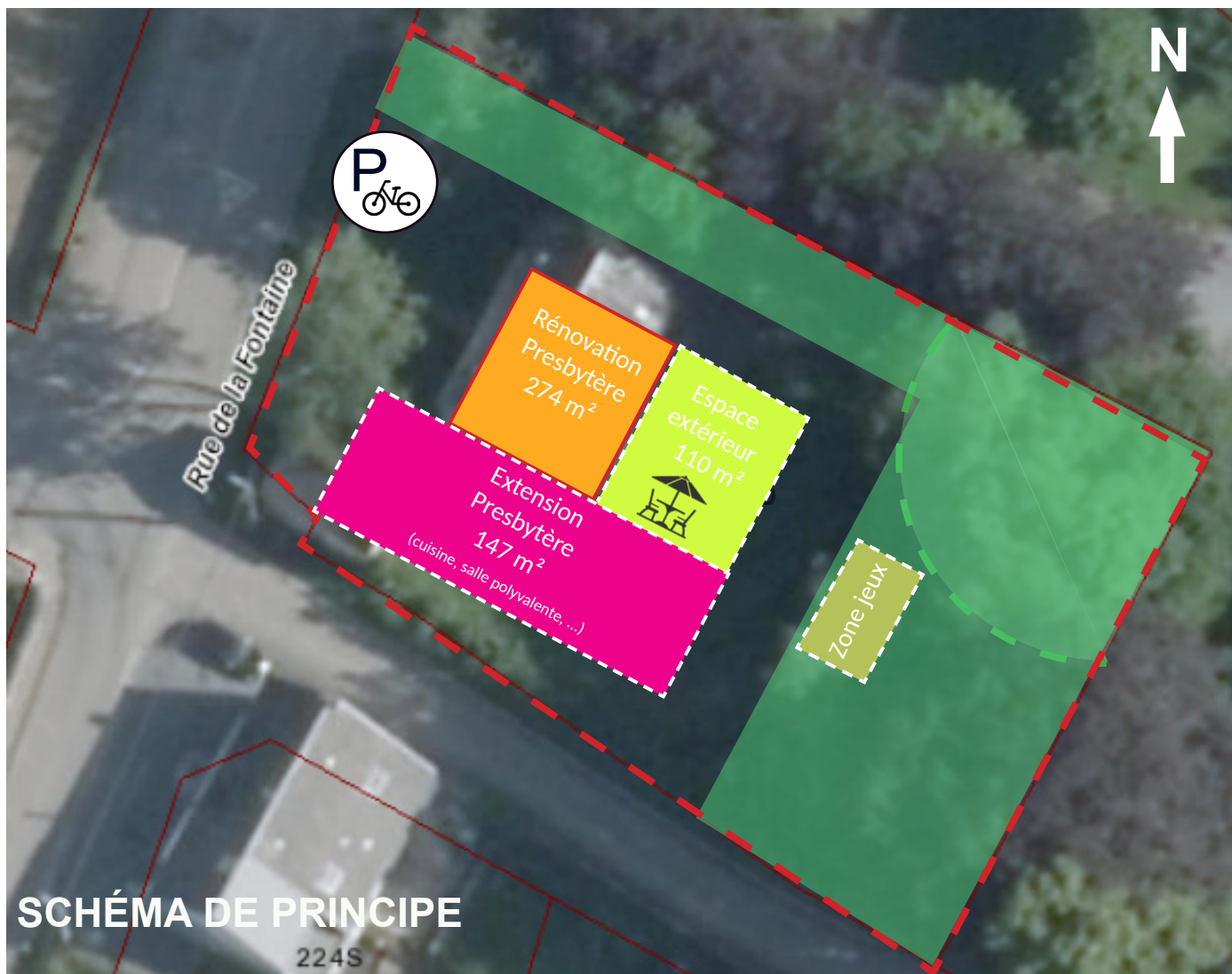
Pièce dans les combles



Local chaufferie

Annexes

Schéma de principe pour la maison rurale de Waret-l'Evêque



Légende



Rénovation ancien presbytère



Extension presbytère



Création zone de jeux

Périmètre arbre inventorié comme remarquable



Stationnement vélo



Création terrasse



Conservation zone arborée existante

Limite de la parcelle

Annexes

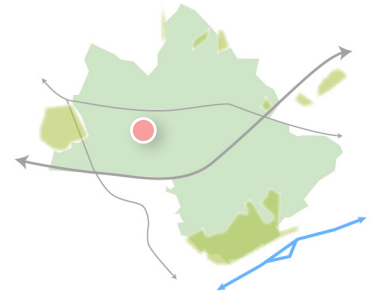
Estimation budgétaire maison rurale de Waret-l'Evêque

Bâtiment maison rurale		Quantités	PU	Total
Rénovation bâtiment :				398.600 €
	Rénovation presbytère	274 m ²	1.400 €	383.600 €
	Installation sanitaire (y compris évacuation)		forfait	15.000 €
Construction bâtiment :				181.762 €
	Terrassements		forfait	3.822 €
	Gros-œuvre	147 m ²	390 €	57.330 €
	Egouttage		forfait	9.555 €
	Toiture	147 m ²	98 €	14.333 €
	Isolation		forfait	19.110 €
	Menuiserie extérieure (double vitrage K=1.0)		forfait	10.511 €
	Menuiserie intérieure		forfait	3.822 €
	Signalétique		forfait	1.147 €
	Installation électrique (hors lampes)		forfait	9.364 €
	Installation de chauffage et ventilation		forfait	15.097 €
	Cloisons, faux-plafonds, plafonnage et enduits		forfait	5.733 €
	Chapes + revêtement de sol	147 m ²	130 €	19.110 €
	Ferronneries		forfait	1.147 €
	Peintures		forfait	5.733 €
	Terrasse	70 m ²	85 €	5.950 €
Aménagements des abords et accès :				44.800 €
	Voirie accès carrossable	300 m ²	80 €	24.000 €
	Abbatage		forfait	2.000 €
	Parking revêtement dalle alvéolaires/gravier	400 m ²	35 €	14.000 €
	Aménagement abords entrée	80 m ²	35 €	2.800 €
	Abri velo et moto		forfait	2.000 €
Equipement				12.500 €
	Plaine de jeux	1	10.000 €	10.000 €
	Matériel de projection (projecteur suspendu et écran)	1	2.500 €	2.500 €
Frais d'étude				29.466 €
	Architecte (études, permis de bâtir, suivi de chantier)		8,0%	18.125 €
	Coordinateur de sécurité et de santé (projet & chantier)		1,0%	2.266 €
	Coordinateur PEB		1,0%	1.818 €
	Ingénieur stabilité		1,5%	3.398 €
	Ingénieur techniques spéciales		1,5%	2.726 €
	Géomètre		0,5%	1.133 €
			HTVA	667.128 €
			TVA	140.097 €
TOTAL			TVAC	807.225 €



Quartier du part'âge : aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain

1.2



Description du projet

Le projet s'inscrit dans une vision globale concernant la mise en œuvre de l'urbanisation du «quartier du part'âge», une parcelle communale de 0,44 ha qui dispose d'un accès depuis la rue de la Gare et la rue Hérédia, dans le village de Héron.

Cette vision globale reprend :

- PHASE 1 : L'aménagement d'un espace public convivial (FP 1.2)
- PHASE 2 : La création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes (FP 1.3)
- PHASE 3 : La création de sept logements locatifs (FP 3.11)

L'espace public, côté rue de la Gare, doit répondre à deux objectifs principaux :

1. Répondre aux besoins de détente et d'agrément des habitants de ce quartier du village de Héron qui s'est récemment développé.

L'espace sera recomposé autour d'une **placette** et d'un **petit parc public arboré** qui sera ouvert sur la salle du CPAS grâce à un **espace partagé de plain-pied** permettant un cheminement aisé et la sécurisation de la traversée de la rue de la Gare.

Du mobilier urbain moderne et de qualité (bancs, tables, poubelles) sera prévu pour la détente des usagers. Il sera disposé de manière à faciliter la rencontre pour

les villageois. Des modules de jeu pour enfants seront installés à proximité afin de permettre la surveillance des enfants par les parents. On peut également envisager des modules de fitness accessibles aux aînés et personnes à mobilité réduite.

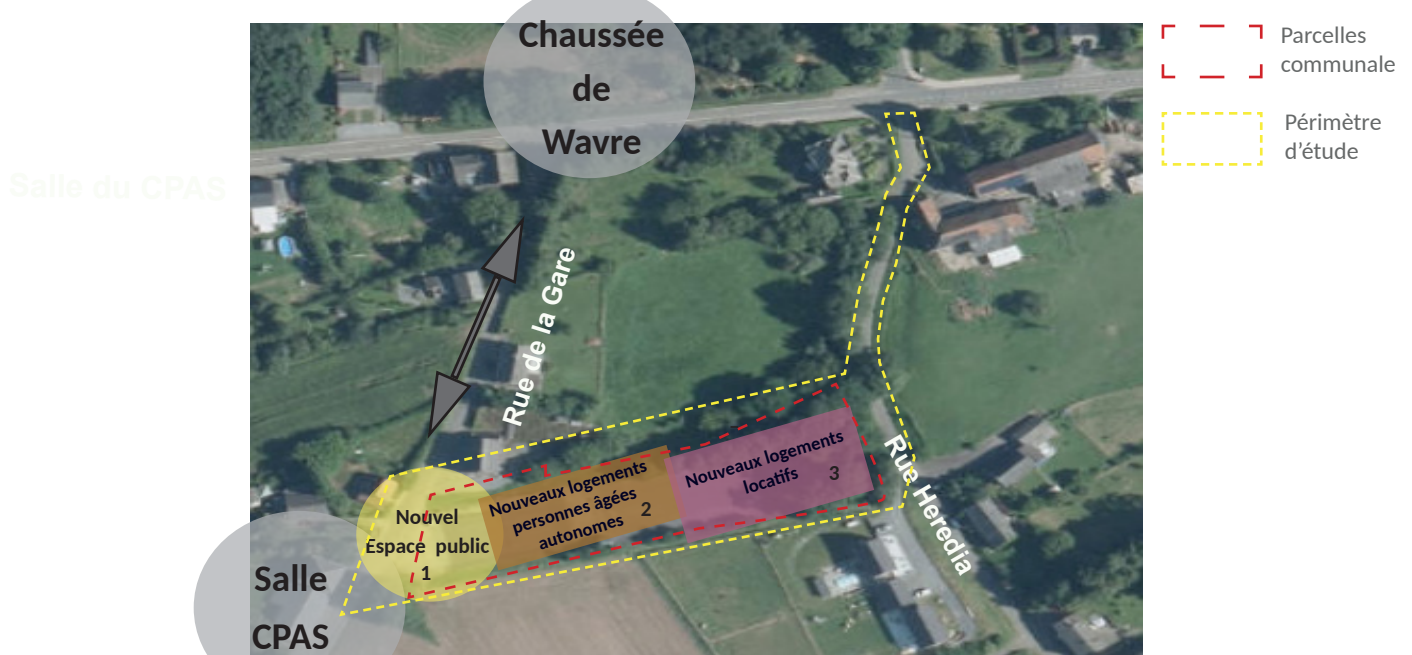
L'espace sera végétalisé en privilégiant les essences locales. Une strate engazonnée et arborée pourra être enrichie par une strate intermédiaire, constituée d'arbustes, de graminées et de vivaces qui apporte davantage de vie et de couleur au fil des saisons.

Un éclairage esthétique et performant sera installé à proximité des bancs et aires de repos et rencontres.

L'aménagement intégrera des emplacements de stationnement, qui pourraient être utilisés par la salle du CPAS. Les matériaux seront choisis en vue de différencier les différents types de circulation et les emplacements de stationnement, tout en unifiant l'ensemble de l'espace.

Rue du -Hérédia, on veillera à sécuriser les cheminements piétons vers la chaussée de Wavre et le centre du village, au moyen d'une séparation physique et/ou de revêtements différenciés en fonction des possibilités techniques.

2. Constituer un espace-tampon entre la voirie et la partie résidentielle du projet. Sera retenu dans le présent projet l'aménagement d'une desserte menant aux



futurs logements, l'éclairage de cette voirie ainsi que son égouttage.

Cette voirie traversera la parcelle pour relier la rue de la Gare à la rue Hérédia. Elle ne sera accessible, par exemple grâce à des potelets rétractables, qu'aux véhicules automobiles des futurs résidents.

Elle sera par contre aménagée de manière à faciliter la traversée par les piétons, PMR et cyclistes en vue de son éventuelle intégration dans le cheminement doux reliant le village de Lavoir au village de Waret-l'Evêque (FP 1.5), et faciliter l'accès aux services proches (TEC, commerces, centre du village).

Justification du projet

Le projet s'inscrit dans une vision globale concernant la mise en œuvre de l'urbanisation du «quartier du part'âge».

Le diagnostic a mis en évidence le manque de logements locatifs accessibles sur le territoire communal. En effet, la Commune connaît un accroissement démographique important du fait de l'arrivée de nouveaux habitants attirés par son cadre rural et la bonne accessibilité, particulièrement automobile. Cette évolution démographique a un impact sur la pression foncière : le prix des biens immobiliers est élevé et en constante hausse, tant à l'acquisition qu'à la location.

L'objectif du projet est double : il s'agit de compléter l'offre de logements locatifs tout en favorisant la mixité entre générations et milieux sociaux, ainsi que l'intégration du logement public dans l'habitat « classique » pour éviter la ghettoïsation.

Le nouveau quartier s'inscrit parfaitement dans cette philosophie. Il est situé à quelque 500 m du cœur de village où se retrouvent commerces et équipements socio-collectifs tels que boucherie, boulangerie, pharmacie, centre médical, bibliothèque, services du CPAS, club de gymnastique ...

Une salle appartenant au CPAS dans laquelle de nombreuses activités sont, ou pourront être, organisées se trouve rue de la Gare n°7, face à la parcelle concernée. Deux lignes de bus permettant de se rendre à Andenne ou à Huy proposent un arrêt à moins de 150 mètres du site. La multimodalité est renforcée par la présence d'un arrêt covoit'stop et la traversée probable du quartier par le cheminement doux permettant de relier les villages de Lavoir et Waret-l'Evêque.

Cet espace public, à travers ses objectifs de convivialité et d'intégration harmonieuse de l'habitat public, participera au développement de la cohésion entre générations.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité
- Protéger l'environnement et augmenter la part des espaces naturels
- Définir et aménager un réseau de voiries permettant un déplacement sécurisé et fonctionnel pour les usagers faibles
- Sécuriser les traversées de village et des axes majeurs

Rappel des défis

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre »

Défi Patrimoine : « Un environnement et un patrimoine valorisés gérés de façon durable »

Défi Mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.3 Création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes

1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre

2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron

3.11 Création de sept logements locatifs

Articulation avec les autres politiques communales

GAL du Pays Burdinale Mehaigne :

- Up'citoyens: un réseau pour une ruralité en transition

Origine de la demande

Groupe de Travail – Ruralité

Groupe de Travail – Services et Logements

Groupe de Travail - Mobilité

Localisation et statut

Localisation

Entre la rue de la Gare et la rue Hérédia

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune, CPAS

Partenaires potentiels

Habitants

Riverains

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le manque de logements adaptés aux besoins des personnes âgées a régulièrement été épinglé lors des consultations et a fait l'objet de nombreux débats au sein de la CLDR quant au type de projet à mener et à la localisation de ces infrastructures. Cette fiche-projet constitue la première étape d'un projet qui concerne l'ensemble du territoire communal.

État du dossier

L'espace identifié sert actuellement principalement au stationnement automobile, du fait de la proximité de la salle du CPAS. Une solution devra être trouvée pour intégrer harmonieusement cette fonctionnalité.

Programme des travaux et planifications

PHASE 1 : Aménagement d'un espace public convivial

1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études et auteur de projet

2^{ème} année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme

3^{ème} année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Implication des habitants et usagers dans la mission « auteur de projet ».
- Organisations de réunions d'informations des habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...
- Organisation d'une inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des habitants du village et événement festif.
- Définition des conditions et des autorisations (simplifiées) pour utiliser la place pour des événements
- Organisation d'une inauguration avec visite et animations.

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Embellissement du cadre de vie des riverains		x	
Favoriser l'attractivité pour les promeneurs	x		x



Rue de la Gare à hauteur de la salle du CPAS

Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : Non

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement				
		DR		Commune	Infrasport	
Aménagement espace public et équipement terrain	374.484 €	203.690,40 €	60%	144.543,60 €	26.250 €	75% pour plaine de jeux et modules de fitness
Total HTVA	374.484 €	203.690,40 €		144.543,60 €	26.250 €	
Total TVAC (+21%)	453.125,64 €	246.465,38 €		174.897,76 €	31.762,50 €	

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Aménagement d'un nouvel espace public	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux de satisfaction des riverains quant à l'aménagement de l'espace public	Enquête de satisfaction – minimum 80% de retour positif	Administration communale

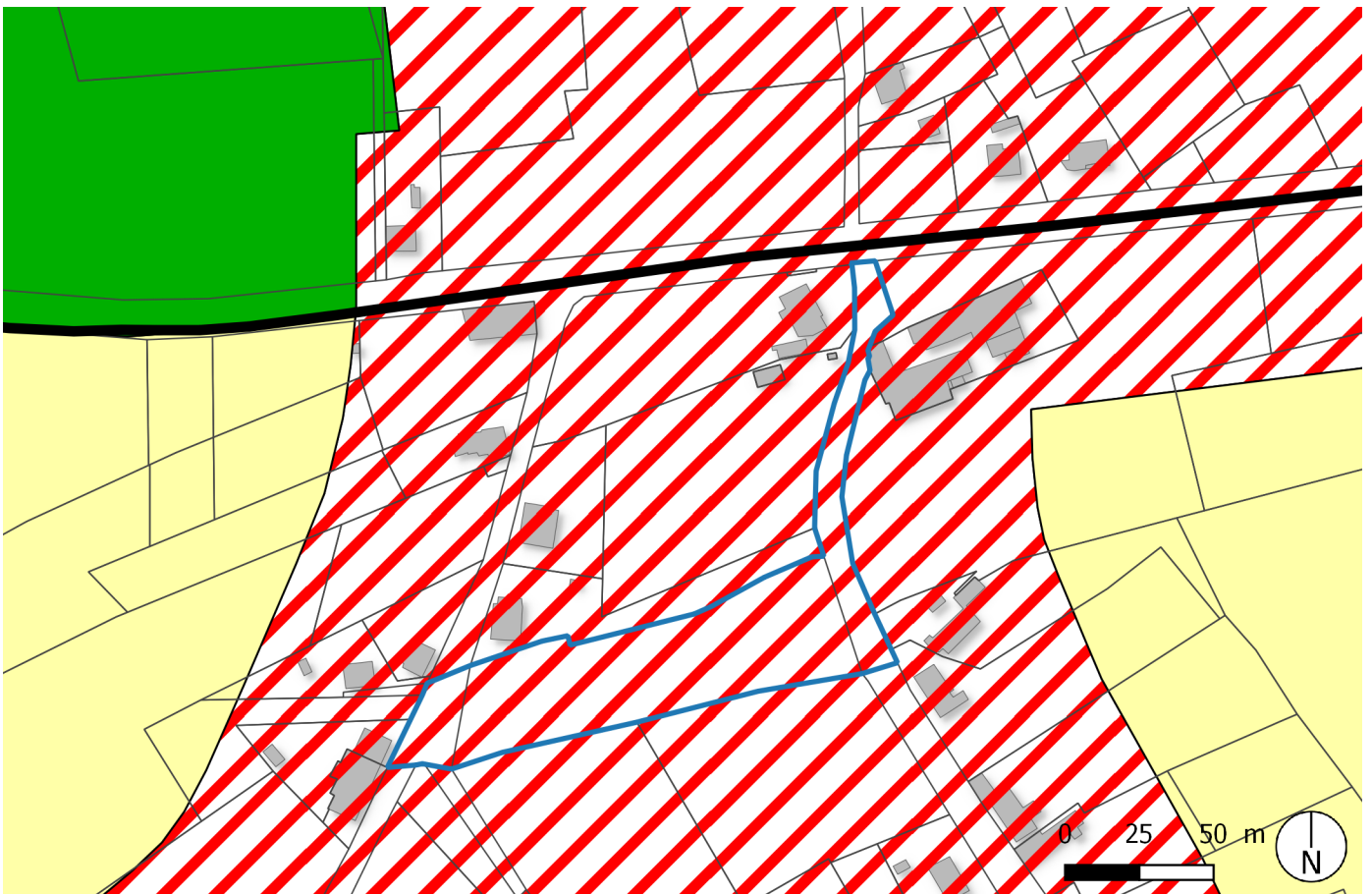


Rue de la Gare à hauteur de la salle du CPAS

Annexes
Plan de situation



Périmètre d'intervention - Plan de secteur sur fond cadastral



Annexes

Schéma de principe du « quartier du part'âge »



Légende

-  Phase 1 : Aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain
-  Phase 2 : Construction de 8 logements locatifs pour personnes âgées autonomes
-  Phase 3 : Construction de 7 petits logements locatifs

-  Matérialisation de places de stationnement sur la voirie
-  Poche de stationnement résidentiel
-  Nouvelle desserte du site
-  Zone de rencontre et de repos - Installation mobilier urbain
-  Zone plaine de jeux
-  Espace planté

Annexes

Estimation budgétaire

Aménagement espace public et équipement terrain			
	Quantités	PU	Total
Achat de parcelle pour la réalisation de la desserte	826 m ²	65 €	53.690,00 €
Nouvelle desserte (y compris égouttage)	650 m ²	75 €	48.750,00 €
Barrière levante motorisée	2	1.500 €	3.000,00 €
Espaces de repos, mobilier, bancs, poubelles, ...	400 m ²	150 €	60.000,00 €
Modules de fitness accessibles aux aînés et PMR		forfait	25.000,00 €
Espace de jeu d'enfants		forfait	10.000,00 €
Eclairage		forfait	10.000,00 €
Espaces arborés	600 m ²	50 €	30.000,00 €
Aménagement rue de la Gare (nouvel espace public) et rue Hérédia (cheminements) : trottoirs, traversée, revêtement, ...	1.000 m ²	100 €	100.000,00 €
SOUS-TOTAL			340.440,00 €
Honoraires architecte	9%		30.639,60 €
Honoraires coordination sécurité	1%		3.404,40 €
		HTVA	374.484,00 €
		TVA	78.641,64 €

Annexes
Reportage photographique



Cheminement depuis la rue de la Gare



Cheminement depuis la rue Hérédia



Rue de la Gare



Rue Hérédia vers la Chaussée de Wavre



Vue du site depuis la rue de la Gare



Rue de la Gare et salle du CPAS



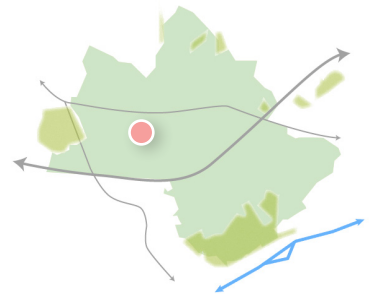
Vue du site vers la rue de la Gare



Rue de la Gare vers la Chaussée de Wavre

Quartier du part'âge : création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes

1.3



Description du projet

Le projet s'inscrit dans une vision globale concernant la mise en œuvre de l'urbanisation du « quartier du part'âge », une parcelle communale de 0,44 ha qui dispose d'un accès depuis la rue de la Gare et la rue Hérédia, dans le village de Héron.

Cette vision globale reprend :

- PHASE 1 : L'aménagement d'un espace public convivial (FP 1.2)
- PHASE 2 : La création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes (FP 1.3)
- PHASE 3 : La création de sept logements locatifs (FP 3.11)

Le projet consiste en la création de huit logements destinés à des aînés autonomes et valides souhaitant garder leur indépendance tout en bénéficiant de la solidarité du groupe.

Le projet vise à garantir aux futurs résidents une qualité de vie grâce à des logements adaptés, des espaces communs pour se retrouver, des services mutualisés et animations à la carte.

Le projet aura pour ambition de limiter la perte d'autonomie bien souvent liée à la solitude des séniors mais également d'atténuer leur crainte d'être une charge pour leurs enfants. Ces logements de plain-pied et adaptés offriront

à des personnes autonomes de plus de 60 ans un lieu de vie intermédiaire entre le logement individuel, qui souvent ne répond plus à leurs besoins (trop grand, inconfortable, trop cher à entretenir, trop éloigné des services) et la maison de retraite.

Préalablement à la construction des habitations, un équipement en voirie et infrastructures sera réalisé (cfr. FP 1.2.).

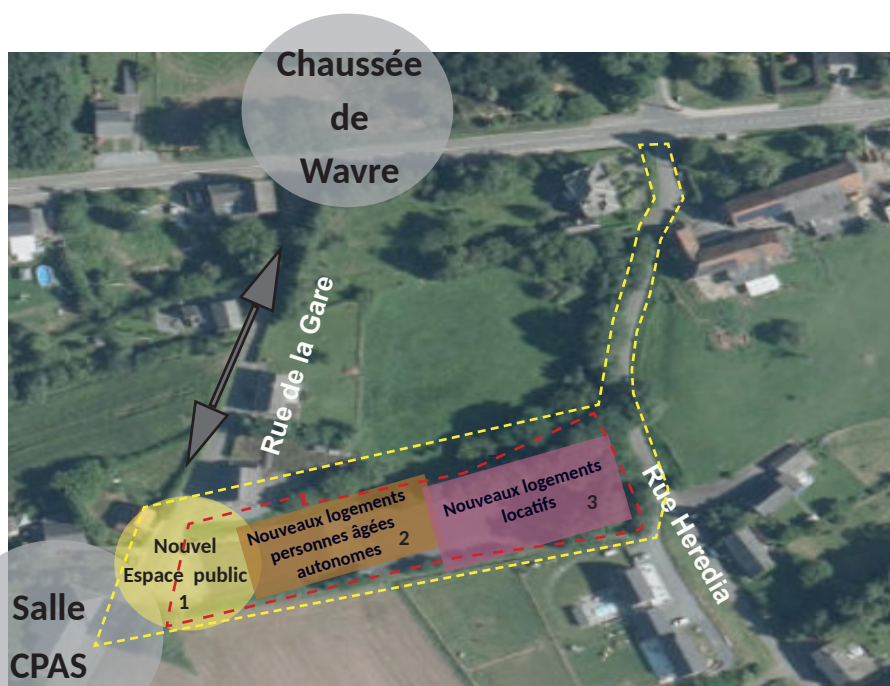
Les logements, d'une superficie de 50 à 70m², comprendront une pièce de vie, une cuisine équipée indépendante ou ouverte sur la pièce principale, une salle de bains pourvue d'une douche « à l'italienne », un WC indépendant ou intégré à la salle de bain. Certains logements disposeront d'une chambre, tandis que d'autres en auront deux en fonction des besoins de différents types de ménages (personne seule, couple...).

Ils seront loués équipés mais non meublés, les résidents pouvant meubler et aménager le logement à leur goût. Tous les équipements et aménagements intérieurs seront prévus pour favoriser l'autonomie des locataires.

Chaque logement disposera d'un accès direct à l'extérieur et d'une place de stationnement facilement accessible. Idéalement, ils seront pourvus d'une terrasse garantissant aux résidents un espace extérieur privatif.

Les autres espaces extérieurs situés à l'arrière des logements seront quant à eux communs à l'ensemble des résidents.

Salle du CPAS



- Parcelles communales
- Périmètre d'étude

Un espace de stationnement sera également prévu devant chaque habitation pour permettre le déchargement des courses / l'organisation d'événements exceptionnels (déménagement, ...). Toutefois, lors de la mise en œuvre de cette fiche-projet, une réflexion devra être menée quant à la faisabilité de mettre en place des voitures partagées pour l'ensemble des résidents. En effet, ce projet est une belle opportunité de trouver des alternatives à la voiture individuelle.

Les logements individuels seront organisés autour d'espaces de vie commune (salon, salle de jeu, cuisine, ...) permettant de renforcer le lien social entre les résidents. Une à deux chambres supplémentaires seront aménagées à proximité des espaces communs et permettront aux locataires d'accueillir temporairement un ami ou un membre de la famille en visite.

Les logements répondront naturellement à l'exigence fixée au niveau européen qui stipule qu'à partir de 2021, tout nouveau bâtiment soit « zéro énergie ».

Un système d'épuration collectif type lagunage sera mis en place. Celui-ci sera dimensionné pour les 15 logements que comportera au final le projet (FP 1.3 et 3.11). Si la déclivité du terrain le permet, ce système pourrait être terminé par un petit étang récoltant les eaux épurées dans l'espace public, étang qui pourrait servir de mare didactique (voir illustrations en annexe).

Enfin, la dimension paysagère constitue un élément important du projet et les bâtiments devront dès lors être implantés de manière à maintenir une vue ouverte vers le grand paysage (éviter un front bâti continu le long de la nouvelle desserte).

Justification du projet

Le projet s'inscrit dans une vision globale concernant la mise en œuvre de l'urbanisation du « quartier du part'âge ». Les seniors d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier; leurs modes de vie et leurs besoins ont évolué. La tendance se porte désormais sur le « bien-vieillir », la volonté de profiter pleinement de sa retraite dans un cadre de vie paisible et convivial.

Le diagnostic a mis en évidence un indice important du vieillissement de la population. Or, aujourd'hui sur le territoire de la commune de Héron, les alternatives à la maison de repos sont peu développées. C'est un véritable défi de société et un défi pour la commune.

Les habitants ont fait part de la nécessité d'assurer aux aînés un lieu d'échange, de la volonté des aînés de rester en connexion avec les autres habitants et de l'importance pour eux de rester utiles à la collectivité.

La création de logements pour personnes âgées permettra de libérer des habitations devenues trop difficiles à entretenir pour les aînés et de les remettre sur le marché (vente/location) pour les jeunes familles voulant s'installer dans la commune.

L'objectif du projet est double : il s'agit de compléter l'offre de logements locatifs tout en favorisant la mixité entre générations et milieux sociaux, ainsi que l'intégration du logement public dans l'habitat « classique ».

Le nouveau quartier s'inscrit parfaitement dans cette philosophie. Il est situé à quelque 500m du cœur de Héron où se retrouvent commerces et équipements socio-collectifs tels que boucherie, boulangerie, pharmacie, centre médical, bibliothèque, services du CPAS, club de gymnastique... Une salle appartenant au CPAS dans laquelle de nombreuses activités sont, ou pourront être, organisées se trouve rue de la Gare, face à la parcelle concernée.

Deux lignes de bus permettant de se rendre à Andenne ou à Huy proposent un arrêt à moins de 150 mètres du site. La multimodalité est renforcée par la présence d'un arrêt covoit-stop et la traversée probable du quartier par le cheminement doux permettant de relier les villages de Lavoir et Waret-l'Evêque

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Faciliter le maintien des seniors sur le territoire
- Soutenir la création de logements diversifiés et abordables
- Développer des services favorisant mixité et solidarité intergénérationnelle et sociale

Rappel des défis

Défi services et logements : « Des services et des logements renforcés, en phase avec l'évolution de la structure démographique »

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.2 Aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain

1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre

2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron

3.11 Création de sept logements locatifs

Articulation avec les autres politiques communales

GAL du Pays Burdinale Mehaigne :

- Up'citoyens: un réseau pour une ruralité en transition

Origine de la demande

Groupe de Travail – Ruralité

Groupe de Travail – Services et Logements

Localisation et statut

Localisation

Entre la rue de la Gare et la rue du Héredia

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune, CPAS

Partenaires potentiels

- Investisseur privé
- Agence pour une Vie de Qualité
- Solival (Conseils en adaptation du domicile)
- ASBL CSD Réseau Solidaris

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le manque de logements adaptés aux besoins des personnes âgées a régulièrement été épinglé lors des consultations et a fait l'objet de nombreux débats au sein de la CLDR quant au type de projet à mener et à la localisation de ces infrastructures. Cette fiche-projet constitue la seconde étape d'un projet qui concerne l'ensemble du territoire communal

État du dossier

Les terrains de tennis qui se trouvent actuellement sur la parcelle retenue ne sont plus utilisés ni entretenus.

Programme des travaux et planification

PHASE 2 : La création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes

1ère année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études et auteur de projet

2ème année :

- Avant projet
- Permis d'urbanisme

3ème année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Travailler de manière étroite avec des professionnels du logement adaptable
- Envisager un partenariat public privé
- Définir, avec les futurs occupants une charte du vivre ensemble pour l'utilisation des parties collectives

Démarches administratives à réaliser

- Consultation des professionnels du logement adaptable

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien des aînés sur le territoire	x		
Choix des solutions énergétiques adoptées pour les futurs bâtiments		x	x
Favoriser les rencontres et activités entre habitants	x		



Vue du site actuel côté est

Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : Oui

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement		
		DR		Commune
Logements personnes âgées, espaces communautaires et chambres d'hôtes	1.230.514 €	765.257 €	80% tranche <500.000 € 50% tranche >500.000 €	465.257 €
Total HTVA	1.230.514 €	765.257 €		465.257 €
Total TVAC (+21%)	1.488.922 €	925.961 €		562.961 €

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Création de huit logements locatifs et espaces communs	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

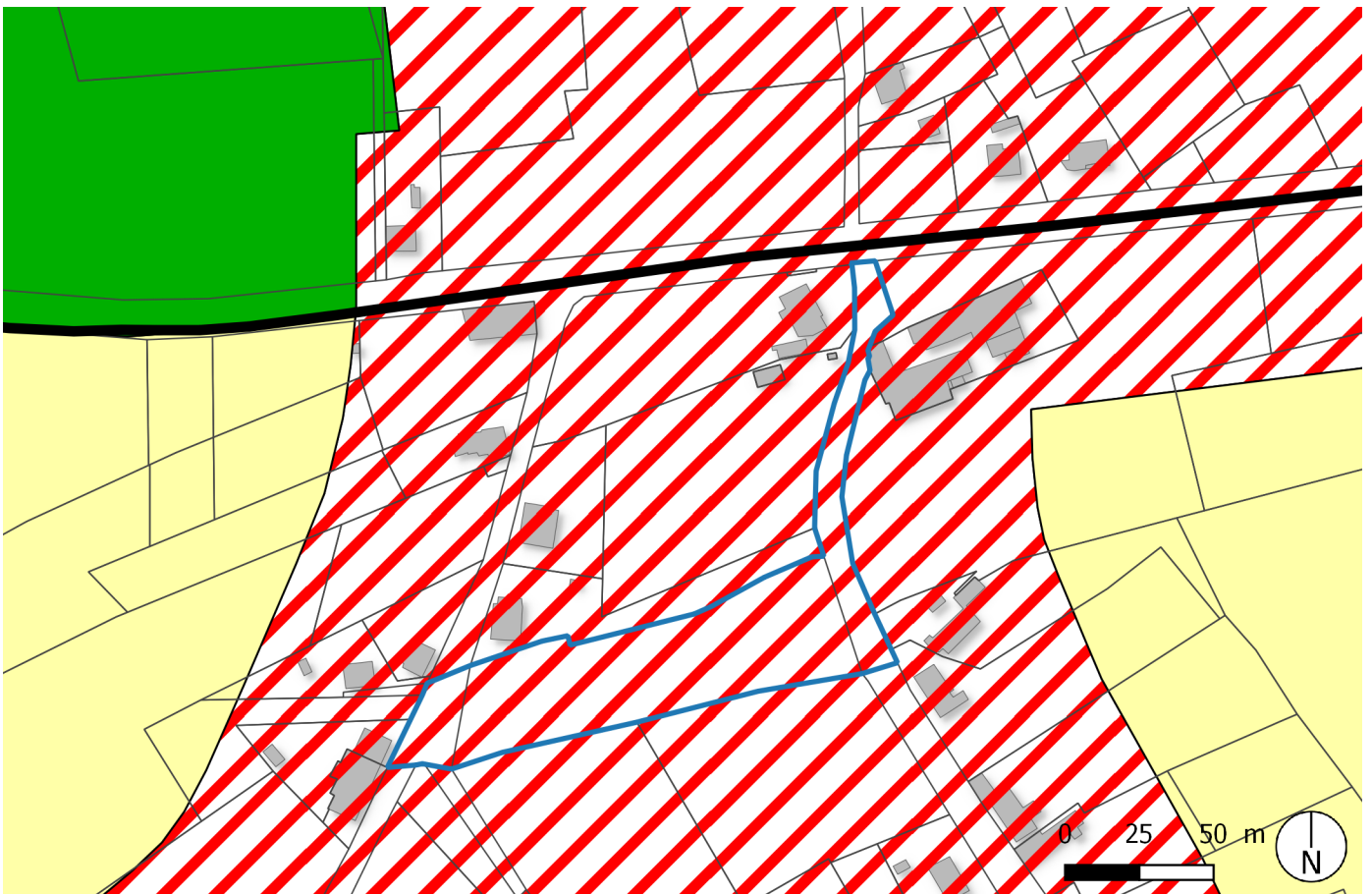
Indicateur	Valeur cible	Source
Taux d'occupation moyen	80%	Administration communale
Utilisation différenciée des logements	Logements à deux chambres occupés par des couples	Administration communale



Annexes
Plan de situation



Périmètre d'intervention - Plan de secteur sur fond cadastral



Annexes

Estimation budgétaire

Logements personnes âgées		Quantités	PU	Total
Construction Bâtiment :				946.950 €
	Démolition & évacuation			- €
	Terrassements		forfait	17.420 €
	Gros-œuvre	670 m ²	390 €	261.300 €
	Egouttage		forfait	43.550 €
	Système d'épuration type lagunage		forfait	40.000 €
	Toiture	400 m ²	163 €	65.325 €
	Isolation		forfait	87.100 €
	Menuiserie extérieure (double vitrage K=1.0)		forfait	47.905 €
	Menuiserie intérieure		forfait	17.420 €
	Signalétique		forfait	5.226 €
	Installation électrique (hors lampes)		forfait	42.679 €
	Installation sanitaire (y compris évacuation)		forfait	69.680 €
	Installation de chauffage et ventilation		forfait	68.809 €
	Cloisons, faux-plafonds, plafonnage et enduits		forfait	26.130 €
	Chapes + revêtement de sol	670 m ²	130 €	87.100 €
	Ferronneries		forfait	5.226 €
	Peintures		forfait	26.130 €
	Terrasses logements rez+1	70 m ²	85 €	5.950 €
	Accès étage	3	10.000 €	30.000 €
TOTAL logements personnes âgées			HTVA	946.950 €

Espace communautaire + chambres d'hôtes		Quantités	PU	Total
Construction Bâtiment :				142.000 €
	Démolition & évacuation			10.000 €
	Terrassements		forfait	2.640 €
	Gros-œuvre	110 m ²	360 €	39.600 €
	Egouttage		forfait	6.600 €
	Toiture	110 m ²	90 €	9.900 €
	Isolation		forfait	13.200 €
	Menuiserie extérieure (double vitrage K=1.0)		forfait	7.920 €
	Menuiserie intérieure		forfait	2.640 €
	Signalétique		forfait	792 €
	Installation électrique (hors lampes)		forfait	5.280 €
	Installation sanitaire (y compris évacuation)		forfait	10.560 €
	Installation de chauffage et ventilation		forfait	10.956 €
	Cloisons, faux-plafonds, plafonnage et enduits		forfait	3.960 €
	Chapes + revêtement de sol	110 m ²	120 €	13.200 €
	Ferronneries		forfait	792 €
	Peintures		forfait	3.960 €
TOTAL salle commune et chambres d'hôtes			HTVA	142.000 €

Frais d'étude		13%	141.564 €
	Architecte (études, permis de bâtir, suivi de chantier)	8,0%	87.116 €
	Coordinateur de sécurité et de santé (projet & chantier)	1,0%	10.890 €
	Coordinateur PEB	1,0%	10.890 €
	Ingénieur stabilité	1,0%	10.890 €
	Ingénieur techniques spéciales	1,0%	10.890 €
	Géomètre	0,5%	5.445 €
	Essais de sol	0,5%	5.445 €
		HTVA	1.230.514 €
		TVA	258.408 €
TOTAL		TVAC	1.488.921 €

TOTAL	HTVA	1.230.514 €
--------------	-------------	--------------------

NOTE : Le lagunage a été estimé sur base d'une capacité de +- 45 EH (Equivalent Habitant), partant de l'hypothèse de 2 hab/log pour personnes âgées (FP 1.3) et 4 hab/log locatif (FP 3.11). Le budget comprend la pose des fosses septiques, l'aménagement du bassin planté et la pose du réseau d'égouttage extérieur. Ce budget ne comprend pas l'aménagement de l'étang didactique dont le budget dépendra de la superficie et de l'éventuelle imperméabilisation nécessaire.

Annexes

Système d'épuration par lagunage

Ce système d'épuration individuel (SEI) peut traiter les eaux usées domestiques ainsi que les eaux usées d'exploitations agricoles (eaux «blanches» principalement). Les eaux usées se composent des eaux des toilettes et des eaux grises provenant de la cuisine, de la salle de bain et du nettoyage du linge et du sol. Les eaux de pluie (toitures) ne sont pas traitées dans un SEI. Elles doivent donc être collectées séparément des eaux usées.

Les SEI par lagunage fonctionnent sans élément électromécanique, ne consomment pas d'énergie et s'intègrent parfaitement dans un espace vert. Un bassin planté ne présente jamais d'eau apparente (les bassins sont complètement remplis de substrats) donc aucun risque de chute dans l'eau pour des enfants, pas de moustiques et pas de dispersion de mauvaises odeurs.

Ci-contre un exemple en chantier.

<http://lagunage.be>

<http://www.architecture-bois.be/epuration-par-lagunage-filtre-a-sable-exemple-en-chantier/>



Cuves en béton constituant l'enveloppe étanche de la lagune



Lagune plantée de roseaux



Substrat de grenailles en surface



Mare aménagée qui accueille les eaux épurées en provenance de la lagune





Aménagement de la place Fayat à Lavoir et de ses accès

Description du projet

Le présent projet concerne l'aménagement de la partie de la place Fayat située au nord de la voirie régionale et de ses accès.

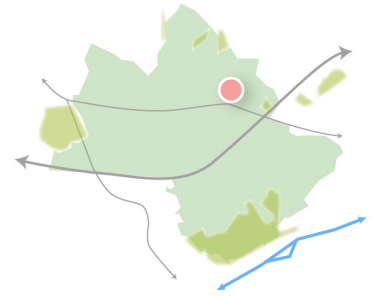
L'aménagement de la place conservera l'aspect arboré du lieu.

- Par le tracé des chemins et l'emploi judicieux d'espèces végétales locales, la place sera clairement séparée de la chaussée de Wavre afin de renforcer les aspects de sécurité et de minimiser les nuisances liées à la circulation (bruit, pollution).
- Le ruisseau de Lavoir, qui traverse le site, sera mis en valeur. Si nécessaire, on veillera à en sécuriser les abords.
- Les cheminements seront réalisés en matériaux naturels et perméables et permettront d'accéder à un ou plusieurs espaces ouverts facilitant les rencontres. Un de ces espaces pourra être équipé de modules de jeux pour les enfants.
- Du mobilier urbain moderne et de qualité (bancs, poubelles) sera prévu pour la détente des usagers.
- Un éclairage esthétique et performant sera installé à proximité des bancs et aires de repos et rencontres.

Les accès à la place privilégieront les déplacements doux

- La place réaménagée bénéficiera principalement aux habitants de Lavoir et sera facilement accessible à pied (la grande majorité des habitations se trouvant à moins de 500 mètres du lieu).
- Quelques places de stationnement seront prévues le long de la rue Vinâve.
- Un cheminement piéton sera créé le long de cette rue pour sécuriser l'accès à l'arrêt de bus situé sur la chaussée de Wavre. Il sera intéressant de contacter les TEC afin d'envisager de le rapprocher d'une 20aine de mètres vers la rue Vinâve, ce qui permettrait d'y aménager un abri pour les usagers des transports en commun.

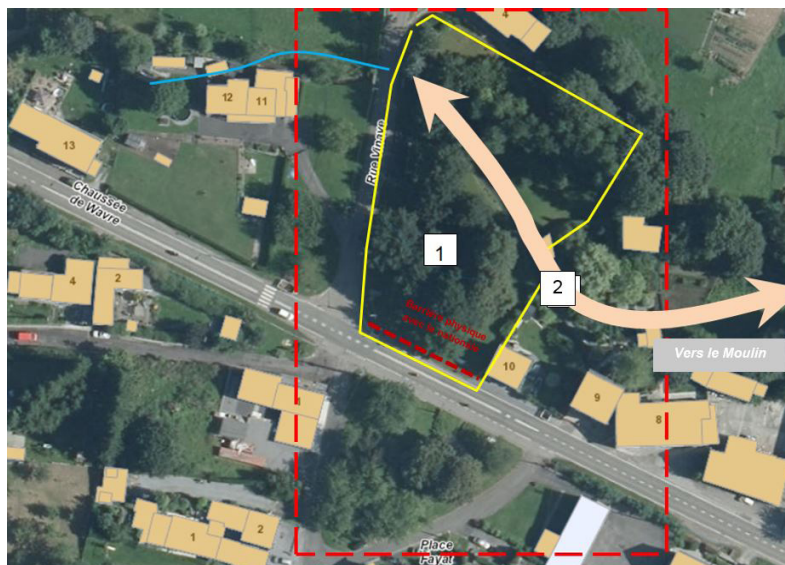
1.4



- L'ancien sentier n°32, propriété publique, sera réouvert et aménagé pour faciliter l'accès depuis la rue Close.
- Un nouveau sentier piéton suivra le cours de l'ancien bief depuis la place Fayat jusqu'au Moulin de Ferrières. Ce sentier est matérialisé par les parcelles cadastrales 108A et 108B dont seule la seconde est propriété communale. Il sera donc nécessaire d'acquérir la parcelle 108A, étroite bande de terrain d'une superficie approximative de 750m² inscrite au plan de secteur en zone d'habitat rural.
 - Dans son schéma de développement global du Moulin de Ferrières, la Commune a pour intention de rénover ce bief pour alimenter en eau le site du Moulin.
 - En fonction des possibilités techniques et de l'assiette disponible, le sentier longera le bief ou le surplombera grâce à des installations type « caillebotis ».
 - Le sentier sera réalisé en matériaux naturels et perméables.
 - Des bornes d'éclairage baliseront le tracé du sentier la nuit, et devraient pouvoir être éteintes, par exemple entre minuit et six heures du matin pour minimiser la pollution lumineuse. On pourrait imaginer que cet éclairage soit alimenté par un dispositif couplé à la roue du moulin.

L'esquisse d'aménagement présentée en annexe donne une illustration de l'esprit qui pourrait caractériser l'aménagement de la place Fayat.

Justification du projet



La place Fayat est l'unique place publique du village. Elle est scindée en deux parties par la chaussée de Wavre. Traversée par le ruisseau de Lavoir, elle fait la part belle à la nature et présente une indéniable qualité paysagère.

Malgré ses qualités, cette place n'est pas utilisée par les habitants en raison de l'absence de séparation avec la chaussée de Wavre et l'absence d'aménagements de convivialité.

Cette place a déjà fait l'objet d'une fiche-projet du premier PCDR mais aucun aménagement n'a pu être mené en raison de la difficulté d'intervenir sur la chaussée de Wavre, propriété régionale.

Les habitants et les membres de la CLDR ont souhaité que ce projet d'aménagement soit réactivé dans le cadre de ce PCDR afin de disposer d'un lieu de rencontre et de détente. Ils ont également souhaité qu'un cheminement doux soit réalisé afin de rejoindre le pôle du Moulin de Ferrières situé à l'écart du village, à quelque 400 mètres de là.

La future plaine de jeux, la salle polyvalente, la boulangerie, le point de vente et de restauration de produits locaux ainsi que le point d'accueil touristique prévus sur le site du Moulin de Ferrières seront ainsi aisément accessibles aux habitants du village de Lavoir.

Lien à la stratégie du PCDR

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Création d'un espace convivial facilitant les rencontres entre habitants	x		
Préservation et mise en valeur des espaces arborés existants		x	
Amélioration de l'attrait touristique du village			x

Localisation et statut

Localisation

Place Fayat

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Les riverains
- Le contrat de Rivière

Rappel des objectifs

- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité
- Protéger l'environnement et augmenter la part des espaces naturels
- Réhabiliter les sentiers et chemins vicinaux pertinents

Rappel des défis

Défi mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Défi patrimoine : « Un territoire et un patrimoine valorisés faisant l'objet d'une gestion durable »

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci

Articulation avec les autres politiques communales

Schéma global de développement

- Valorisation du patrimoine naturel

GAL du Pays Burdinale Mehaigne

- Valorisation du saule

- Up'citoyens: un réseau pour une ruralité en transition

Origine de la demande

Groupe de Travail – Ruralité

Groupe de Travail - Environnement et Patrimoine

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Déjà prévu dans le premier PCDR, ce projet n'a pas été réalisé pour des raisons techniques. Lavoir étant le plus petit village de l'entité, la demande pour cet aménagement a été statistiquement moins présente lors des consultations.

Initialement prévu en Lot 2 par la CLDR, il a été remonté par le Collège communal. La CLDR a trouvé la position du Collège justifiée et estime que les habitants de Lavoir doivent également bénéficier des projets du PCDR.

Etat du dossier

La Commune fera procéder à la démolition de la ruine située sur la parcelle privée 89G en bordure du périmètre d'intervention car elle menace de s'effondrer et pourrait constituer un danger pour les utilisateurs de la place.

Deux chantiers participatifs ont été organisés afin de dégager et nettoyer le bief qui relie la place au Moulin de Ferrières.

La Commune a obtenu une réponse favorable à l'appel à projet pour « la remise en état des ouvrages et du petit patrimoine lié à l'eau » lancé par le Contrat Rivière. Un des 2 éléments concernés est le pont et le muret situés rue de Huccorgne.

Programme des travaux et planification

1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'étude et auteur de projet

2^{ème} année :

- Début des chantiers - aménagement de la place

3^{ème} année :

- Aménagement du chemin entre la place et le Moulin

Démarches administratives à réaliser

- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Implication des habitants dans la mission « auteur de projet » et notamment la consultation des aînés, des jeunes et des enfants pour définir le type de jeux et mobiliers souhaités.
- Organisation de réunions d'informations des habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...
- Organisation d'une inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des habitants du village et événement festif.

Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : Non

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement					
		DR		Commune		Infrasport	Espaces Verts
Acquisition de la parcelle 108A	51.000 €	40.800 €	80%	10.200 €	20%		
Aménagement de la place	437.500 €			153.125 €	35%		284.375 € 65%
Module de jeu	40.000 €			10.000 €	25%	30.000 € 75%	
Voirie et Stationnement	65.000 €	39.000 €	60%	26.000 €	40%		
Chemin bief et éclairage	50.000 €	40.000 €	80%	10.000 €	20%		
Frais étude	70.785 €	42.471 €	60%	28.314 €	40%		
Total HTVA	714.285 €	162.271 €		237.639 €		30.000 €	284.375 €
Total TVAC (+21%)	864.285 €	196.348 €		287.543 €		36.300 €	344.094 €

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réaménagement de la partie nord de la place Fayat	1	Administration communale
Réalisation d'un cheminement modes doux vers le Moulin de Ferrières	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Sécurisation des modes doux	Enquête de satisfaction – minimum 80% de retour positif	Administration communale
Intégration du chemin modes doux dans le réseau de sentiers existant	1	Administration communale



Vue de la partie nord de la place Fayat en direction de la rue Vinâve



Vue de la partie nord de la place Fayat en direction de la chaussée de Wavre



Vue de la chaussée de Wavre coupant en deux la place Fayat (la partie réaménagée se trouve à gauche sur la photo)

Annexes
Plan de situation



Périmètre d'intervention - Plan de secteur sur fond cadastral



Annexes

Détails des aménagements proposés

Aménagement de la place et de ses abords

• Aménagement d'un **espace central et convivial** où convergent tous les cheminements et où l'on pourrait retrouver un mobilier de repos. Autour de cet espace central, pourrait être développée une **zone principale d'agrément et de jeux**.

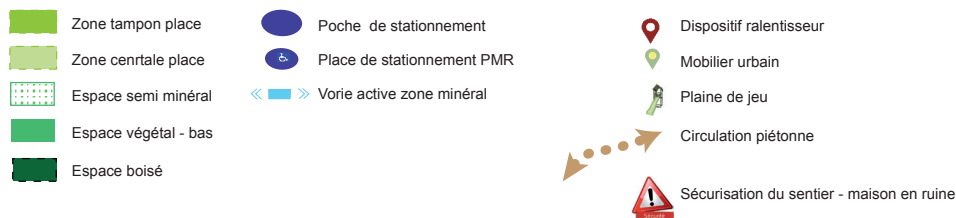
Une **zone tampon végétale** (de type basse pour conserver des perspectives sur l'espace central) assurera la transition entre la route régionale et le centre de la place.

Il est intéressant que **la zone boisée au nord soit conservée**.

• La rue Vinâve sera restaurée, elle viendra s'inscrire en lien avec la place, et sera équipée de poches de stationnement. Un dispositif ralentisseur permettra de limiter la vitesse sur cette voirie.

• Le futur projet envisagera la récupération et l'utilisation du sentier n°32 repris dans l'atlas des voiries vicinales, et qui fait donc partie du domaine public. Ce chemin permet de connecter la rue Close à la place Fayat ainsi qu'au chemin menant au Moulin de Ferrières.

• Pour des raisons de sécurité, la ruine située le long de ce nouvel axe piéton sera détruite.



Exemples d'aménagement



Aménagement d'un chemin accessible à tous vers le Moulin de Ferrières. Ce chemin suit le tracé du bief.



Parc Marie-José, Bruxelles



Parc Marie-José, Bruxelles



Parc des Glacières - Boulogne-Billancourt, France

Annexes

Chiffrage des aménagements

Place Fayat		Quantités	PU	Total
Aménagements place				437.500 €
Aménagement de circulation piétonne	3.500 m ²	125 €	437.500 €	
Plantations				
Espace de rencontre				
Stationnement				
Mobilier				
Equipement				50.000 €
Plaine de jeux	2	25.000 €	50.000 €	
Rue Vinave en résidentielle				65.000 €
Voirie + stationnement	500 m ²	130 €	65.000 €	
Connexion moulin de Ferrières				54.000 €
Circulation piétonne	900 m ²	60 €	54.000 €	
Eclairage				24.000 €
Fourniture et pose de luminaires (12 chemin + 8 place)	20	1.200 €	24.000 €	
Frais d'étude			9,5%	59.898 €
Architecte (études, permis d'urbanisme, dossier technique, suivi de chantier)		8,0%	50.440 €	
Coordinateur de sécurité et de santé (projet & chantier)		1,0%	6.305 €	
Géomètre		0,5%	3.153 €	
			HTVA	690.398 €
			TVA	144.983 €
TOTAL			TVAC	835.381 €

Annexes
Reportage photographique



Vue vers la rue Close



Rue Vinâve



Le ruisseau de Lavoit



Vue vers la Chaussée de Wavre



Ancien tracé du bief



Glissière du bief



Ruine à détruire

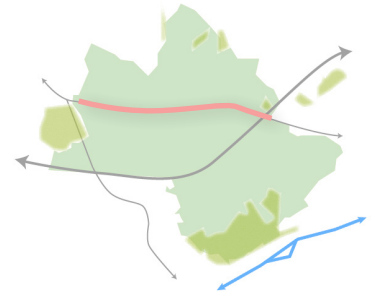


Vue sur la parcelle à acquérir pour rejoindre le Moulin de Ferrières



Aménagement d'une piste cyclo-piétonne rue Pravée

1.5



Description du projet

La rue Pravée constitue un axe majeur de liaison entre les hameaux du village de Couthuin. Le projet vise principalement à **créer une piste cyclo-piétonne** sur une partie de sa largeur. Les usagers doux pourront l'emprunter pour se rendre aux commerces du centre de Couthuin et aux 3 écoles situées à proximité (Couthuin-Centre et Surlomez). Les rues concernées par le projet sont principalement la rue Pravée et la rue Sur-les-Trixhes. La place communale et le sentier n°85 entre la rue Pravée et la rue Satia sont également concernés.

Le projet poursuit différents objectifs :

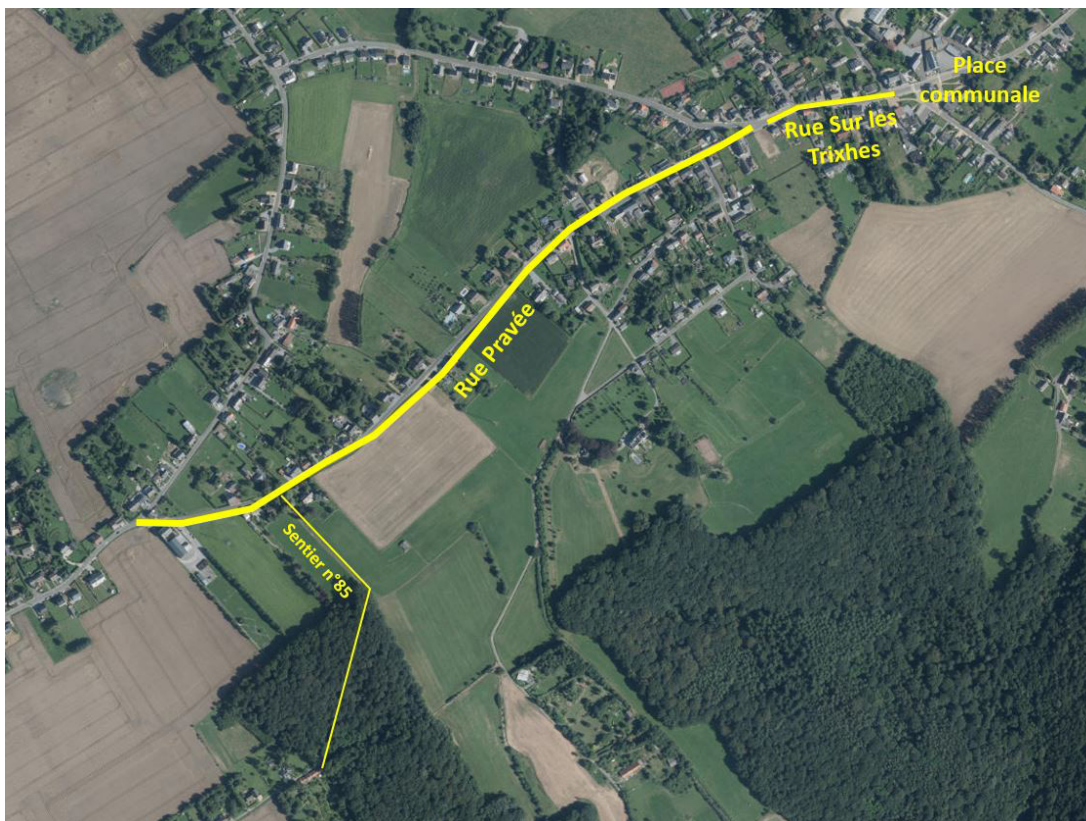
- **Améliorer la convivialité** des lieux de centralité
- Favoriser la **mobilité douce** (cyclo-piétonne) et garantir l'accessibilité des voiries à toutes les catégories d'usagers
- Améliorer l'accès aux **activités commerciales**

Les principales interventions sont :

1. **L'aménagement d'une bande cyclo-piétonne** d'une largeur de 1,50m le long des 1.250m de la rue Pravée sur un côté de la voirie. Des chicanes et des dévoiements seraient aménagés notamment aux endroits où l'accotement n'est pas assez large afin de conserver la largeur de la bande cyclo-piétonne sur tout le parcours et de casser l'effet ligne droite qui encourage les automobilistes à rouler vite.

2. **La poursuite de l'aménagement de la place communale et de la rue Sur-les-trixhes** afin de marquer l'entrée dans le centre du village, de créer des espaces «nature» dans cette zone urbanisée, d'aménager des lieux de rencontre, de prévoir de nouvelles zones de stationnement afin que la voiture n'envahisse plus les espaces de vie et les espaces réservés pour les usagers doux, de mettre en valeur les commerces du village en développant l'attractivité de son centre.

3. Dans un deuxième temps, **réaménager le sentier 85** (450m de long) qui relie la rue Pravée à la rue Satia afin qu'il soit accessible aux vélos tout en préservant la nature des lieux (piste cendrée ou dolomie). Grâce à cet aménagement, les écoliers pourront rejoindre leur école en empruntant ce sentier puis la rue Satia par un itinéraire plus sécurisant.



Justification du projet

Le contexte actuel de la rue Pravée/rue Sur-les-trixhes est défavorable à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle :

- Absence de trottoirs dans la rue Pravée ;
- Insécurité des usagers faibles (pas d'aménagement en leur faveur rue Pravée) ;
- Absence d'éléments conviviaux rue Pravée ;
- Stationnement des véhicules sur les trottoirs dans la rue Sur les Trixhes ;
- En terme de sécurité routière, il y a une insécurité objective pour les usagers faibles : la vitesse moyenne des véhicules rue Pravée est de 65 km/h alors que la limite autorisée est de 50 km/h. Il y a en moyenne 1.380 véhicules qui y circulent quotidiennement.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Définir et aménager un réseau de voiries permettant un déplacement sécurisé et fonctionnel pour les usagers faibles
- Sécuriser les traversées de villages, les axes majeurs et l'accès aux équipements
- Encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle
- Réhabiliter les sentiers et chemins vicinaux pertinents

Rappel des défis

Défi mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- 1.4 Réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM)
- 1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci
- 2.1 Mise en œuvre des recommandations du PCM
- 2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron
- 3.10 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Héron - Lavoir

Articulation avec les autres politiques communales

Schéma global de développement :

- Amélioration de la mobilité GAL du Pays Burdinale Mehaigne :
- Développement d'une mobilité vélo

Origine de la demande

Appel à projet de la Région visant à « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes ».

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Appropriation de l'espace public par les habitants et amélioration de la convivialité des villages	x		
Report modal vers les modes doux au détriment de la voiture (réduction de la pollution en général et des émissions de particules fines en particulier, coût moindre de la mobilité douce par rapport à la voiture, ...)		x	x

Localisation et statut

Localisation

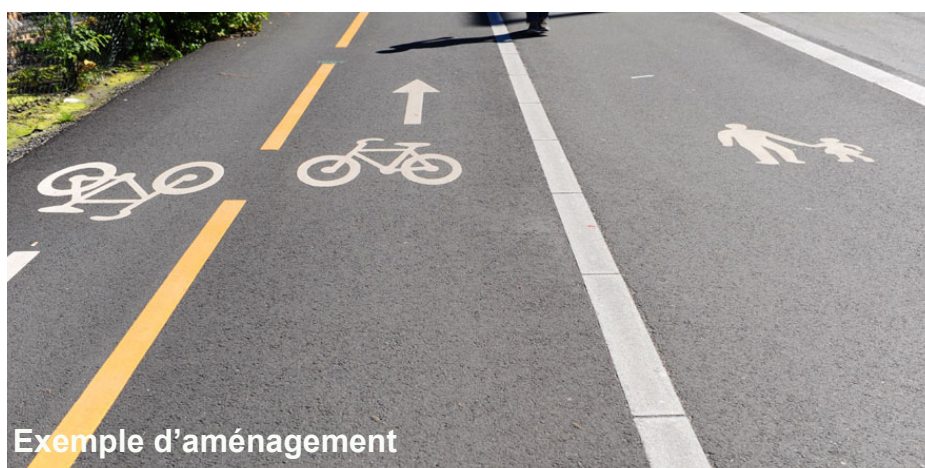
Rue Pravée, rue Sur-les-Trixhes, Place Communale, sentier n°85 entre la rue Pravée et la rue Satia

Statut au Plan de Secteur

Habitat à caractère rural

Statut de propriété

Voies communales



Exemple d'aménagement

Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- GAL
- Province
- Sentier.be
- Gracq
- Pro Vélo
- Riverains

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La sécurité et le développement de la mobilité douce sont une des thématiques majeures soulevée tant par la population et la CLDR que par le monde politique. Afin d'intervenir de manière cohérente et coordonnée, le Conseil communal a décidé d'entamer en Lot 0 la réalisation d'un PCM dont les recommandations conditionneront les aménagements à réaliser.

La Commune a obtenu un subside de 100.000€ en réponse à l'appel à projets « Subventions en mobilité douce 2018 » du Gouvernement wallon.

Ce subside, insuffisant pour mener à bien les travaux souhaités, est à utiliser avant 2021. L'apport du Développement rural permettra de finaliser les travaux. La nécessaire concordance des calendriers justifie la présence de ce projet en Lot 1.

Etat du dossier

La Commune a obtenu un subside de 100.000€ pour l'aménagement d'une bande bidirectionnelle sécurisée réservée aux cyclistes, vélos et PMR rue Pravée à Couthuin.

Programme des travaux et planification

Dès la 1^{ère} année :

- Désignation d'un bureau d'études
- Réalisation des aménagements

Démarches administratives à réaliser

- Réunions avec le SPW
- Organisation des marchés d'auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Organisation de rangs vélo pour rejoindre les écoles de Couthuin centre et de Surlemez
- Mise en place d'une signalétique spécifique
- Organisation de réunions d'informations des habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...

Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : Non

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement			
		DR		Commune	
Aménagement - rue Pravée	253.824 €	152.294 €	60%	101.530 €	40%
Total HTVA	253.824 €	152.294 €		101.530 €	
Total TVAC (+21%)	307.127 €	184.276 €		122.851 €	



Rue Pravée

Estimation grands postes aménagement

Estimation globale du coût	Montant
<u>Aménagement de lieux de rencontre au centre de Couthuin</u>	
Mobilier urbain	5.000 €
Plantations	500 €
<u>Réalisation d'une bande cyclo-piétonne le long de la rue Pravée</u>	
Bande cylo-piétonne surélevée en pavés klinkers colorés largeur 1,50 m sur 1.300 m de long	232.024 €
Panneaux de signalisation	2.000 €
Marquage au sol	5.000 €
<u>Redynamiser les activités commerciales</u>	
Marquage au sol	3.000 €
Plantations	300 €
Panneaux signalétiques	1.000 €
<u>Propreté des espaces publics</u>	
Poubelles	500 €
Panneaux d'exposition	4.500 €

Évaluation

Indicateurs de réalisation

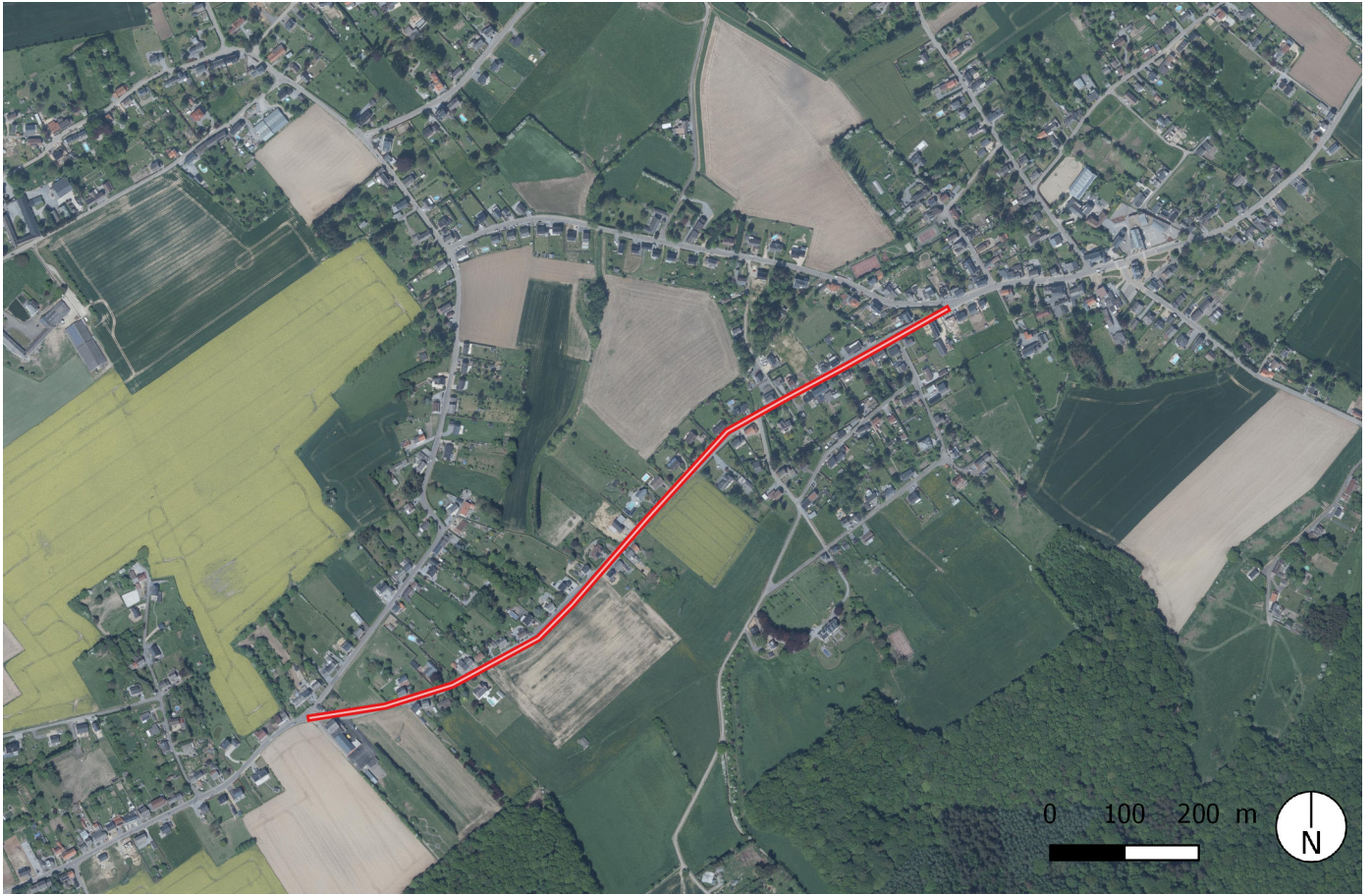
Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de panneaux signalétiques implantés	100%	Administration communale
Nombre de km de piste cyclo-piétonne réalisés	100% du trajet	Administration communale

Indicateurs de résultats

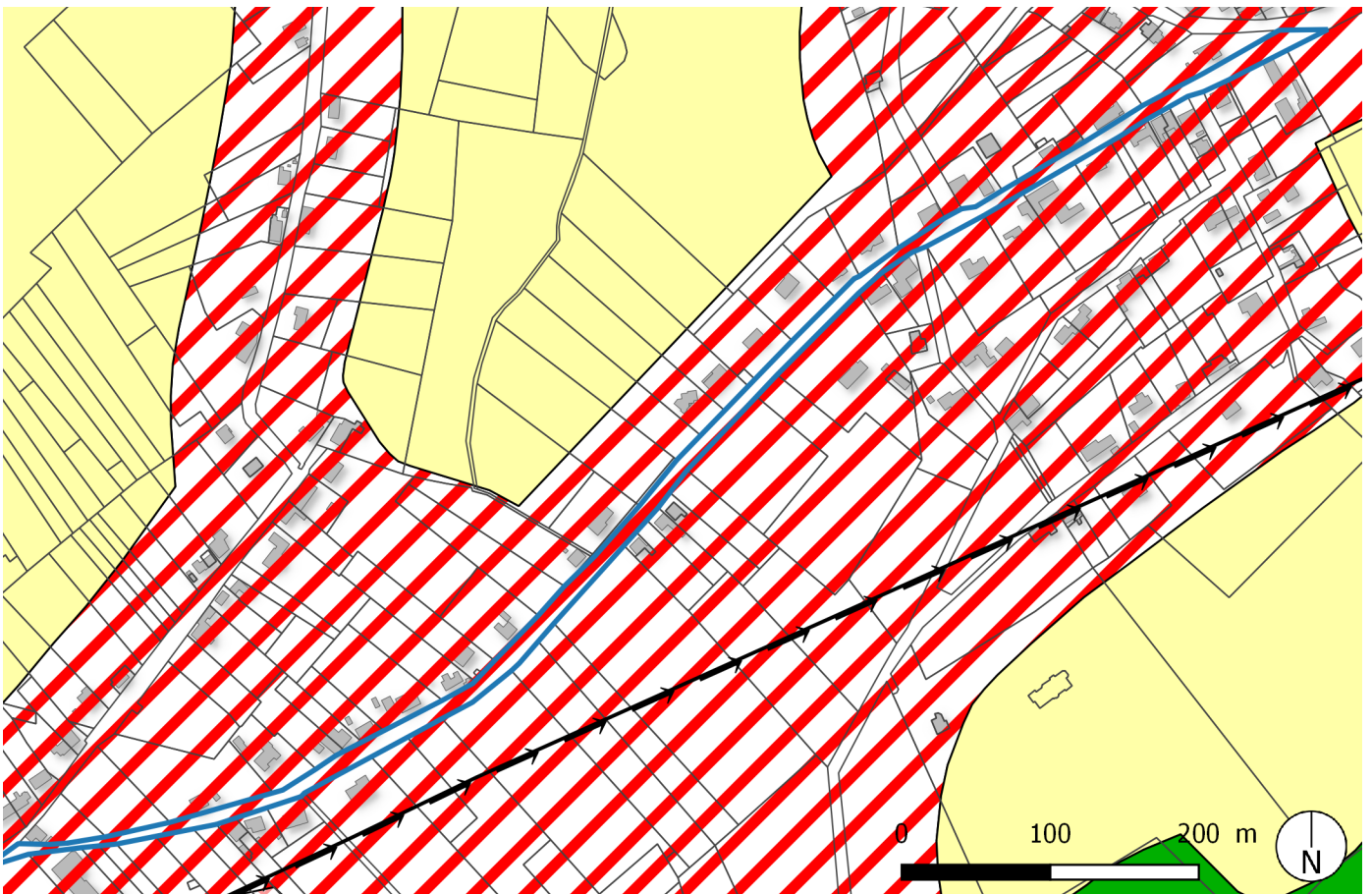
Indicateur	Valeur cible	Source
Évolution du nombre de cyclistes et piétons sur une année	+10%	Administration communale
Intégration de la rue Pravée dans le réseau cyclable point nœuds	1	Administration communale



Annexes
Plan de situation



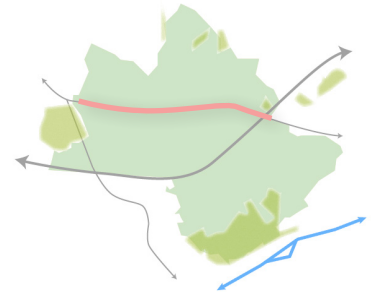
Périmètre d'intervention - Plan de secteur sur fond cadastral





Etude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci

1.6



Description du projet

La chaussée de Wavre est un axe structurant reliant la commune à Huy et à Bierwart. Cette voirie régionale, coupant la commune en deux, relie les villages de Lavoir, Héron et Waret-l'Evêque ; elle structure la vie des habitants.

L'aménagement de la chaussée de Wavre constitue un enjeu fort dans le renouvellement de la mobilité sur le territoire, tant au niveau de la sécurité qu'en ce qui concerne le développement de nouvelles pratiques (déplacements au moyen de modes alternatifs à la voiture individuelle).

Le projet vise à établir une **liaison douce entre Waret-l'Evêque et Lavoir**, accessible aux piétons et cyclistes, permettant de rejoindre des pôles d'activités tels que le Héromnisports, la bibliothèque de Héron, l'école ou la Maison des Jeunes de Waret-l'Evêque, les commerces de proximité, la maison médicale, les arrêts de bus, ...

L'objectif est également de **sécuriser cet axe routier aux principaux croisements** et lieux de traversée des piétons.

L'aménagement de ce nouveau tronçon devra faire l'objet d'une étude approfondie par un bureau d'étude qui devra déterminer et calibrer le futur axe. Il est important que ce dernier soit continu, séparé de la voirie, dans la mesure du possible à double sens et facilitant la traversée des villages de Waret-l'Evêque, Héron et Lavoir.

La chaussée, propriété régionale, présente une largeur trop faible pour y réaliser un aménagement cyclable séparé de la voirie automobile. Pour cette raison, le projet prévoit **d'acquérir une bande de terrain le long de la route régionale par une opération foncière auprès des propriétés riveraines** pour y réaliser une voie douce plus ou moins parallèle.

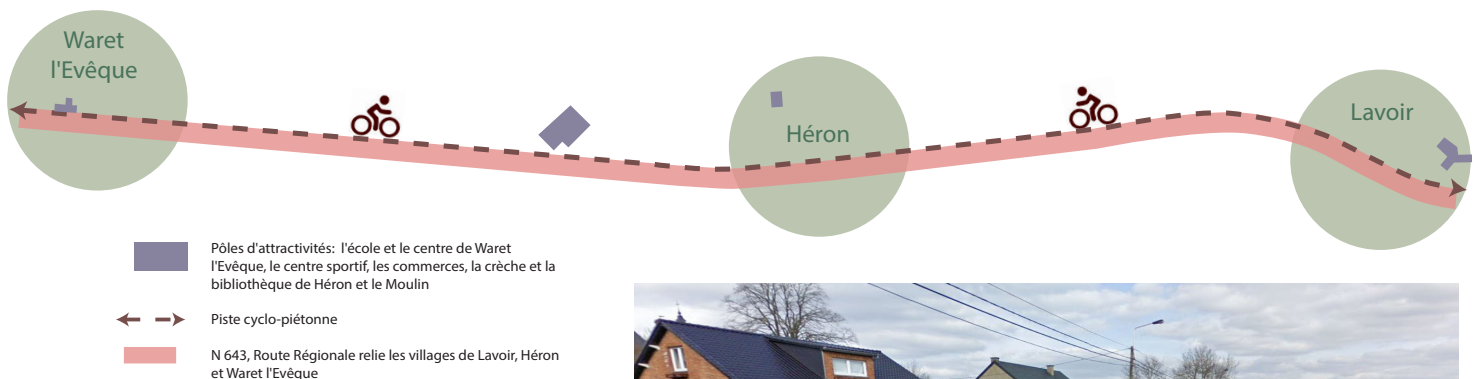
Dans un premier temps, il s'agira :

- d'**établir le tracé** ;
- d'**identifier les parcelles** nécessaires à la réalisation de cet axe ;
- de **prendre contact et négocier avec les propriétaires** ;
- de procéder à l'**achat des terrains** ;
- de **définir le projet d'aménagement**.

Cette première phase d'étude est l'objet de la présente fiche projet.

Dans un second temps, il s'agira de procéder à la réalisation du tronçon piéton et cyclable, ainsi qu'aux aménagements complémentaires (sécurisation des carrefours, interdiction de stationnement à proximité, etc.).

Cette phase de mise en œuvre fera l'objet d'une fiche projet en lot 2 (2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron) et d'une fiche projet en lot 3 (3.10 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Héron - Lavoir).



Justification du projet

Actuellement les liaisons cyclables et piétonnes sont peu existantes sur le territoire de la commune.

L'aménagement d'une bande cyclo-piétonne aux abords de la chaussée de Wavre a été plébiscité par la population. Cette nouvelle liaison participera à la création d'un vaste réseau de mobilité douce sur tout le territoire.

Route de grande fréquentation, la chaussée de Wavre nécessite des aménagements adéquats et sécurisants sur l'ensemble de ses tronçons.

Par ailleurs, cette route régionale n'est pas propriété communale mais ressort de la responsabilité du SPW Mobilité - Infrastructures qui n'a, ni à moyen ni à long terme, intégré cette chaussée dans ses plans d'aménagements. Il apparaît dès lors nécessaire d'aménager une liaison douce en bordure de celle-ci, hors de la propriété régionale.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Définir et aménager un réseau de voiries permettant un déplacement sécurisé et fonctionnel pour les usagers faibles
- Sécuriser les traversées de villages, des axes majeurs et l'accès aux équipements
- Encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Appropriation de l'espace public par les habitants et amélioration de la convivialité des villages	x		
Report modal vers les modes doux au détriment de la voiture (réduction de la pollution en général et des émissions de particules fines en particulier, coût moindre de la mobilité douce par rapport à la voiture, ...)		x	x

Localisation et statut

Localisation

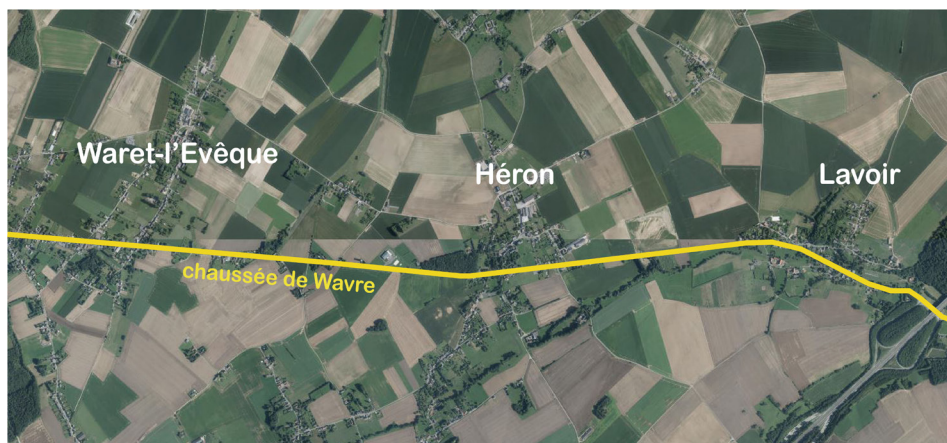
Chaussée de Wavre, entre Waret-l'Evêque et Lavoir

Statut au Plan de Secteur

Zone agricole et Habitat à caractère rural

Statut de propriété

Principalement des parcelles privées



Rappel des défis

Défi mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- 1.4 Réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM)
- 1.5 Aménagement d'une piste cyclo-piétonne à la rue Pravée
- 2.1 Mise en œuvre des recommandations du PCM
- 2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron
- 3.10 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Héron - Lavoir

Articulation avec les autres politiques communales

Schéma global de développement :

- Amélioration de la mobilité GAL du Pays Burdinale Mehaigne :
- Développement d'une mobilité vélo

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- SPW Mobilité - Infrastructures
- Gracq
- Pro Vélo
- Propriétaires riverains

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La difficulté de relier les trois villages de la commune coupés par la chaussée de Wavre autrement qu'en voiture a fait l'objet de nombreuses remarques lors des consultations et lors du travail de la CLDR. Le nombre de propriétaires et riverains concernés par le projet justifie une étude préalable à sa mise en œuvre.

État du dossier

Plusieurs itinéraires alternatifs sur des voiries existantes ont été analysés, mais n'offrent ni le niveau de sécurité, ni le niveau de rapidité ou encore de confort souhaités.

Programme des travaux et planification

L'étude de faisabilité sera réalisée en lot 1, tandis que les aménagements auront lieu en lot 2 (tronçon Waret-l'Evêque - Héron) et lot 3 (tronçon Héron - Lavoir).

Dès la 1^{ère} année, désignation d'un bureau d'études, afin de :

- établir le tracé ;
- identifier les parcelles nécessaires à la réalisation de cet axe ;
- prendre contact et négocier avec les propriétaires ;
- procéder à l'achat des terrains ;
- définir le projet d'aménagement.

Démarches administratives à réaliser

- Vérification des statuts de propriété des parcelles, sentiers et chemins intégrés dans le réseau
- Travailler en collaboration avec les Comités d'acquisition pour déterminer la valeur des biens

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sans objet

Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : Non

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement
Étude de faisabilité (hors achat terrains)	50.000 €	100% Commune
Total HTVA	50.000 €	
Total TVAC (+21%)	60.500 €	



Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Définition d'un projet d'aménagement	1	Administration communale

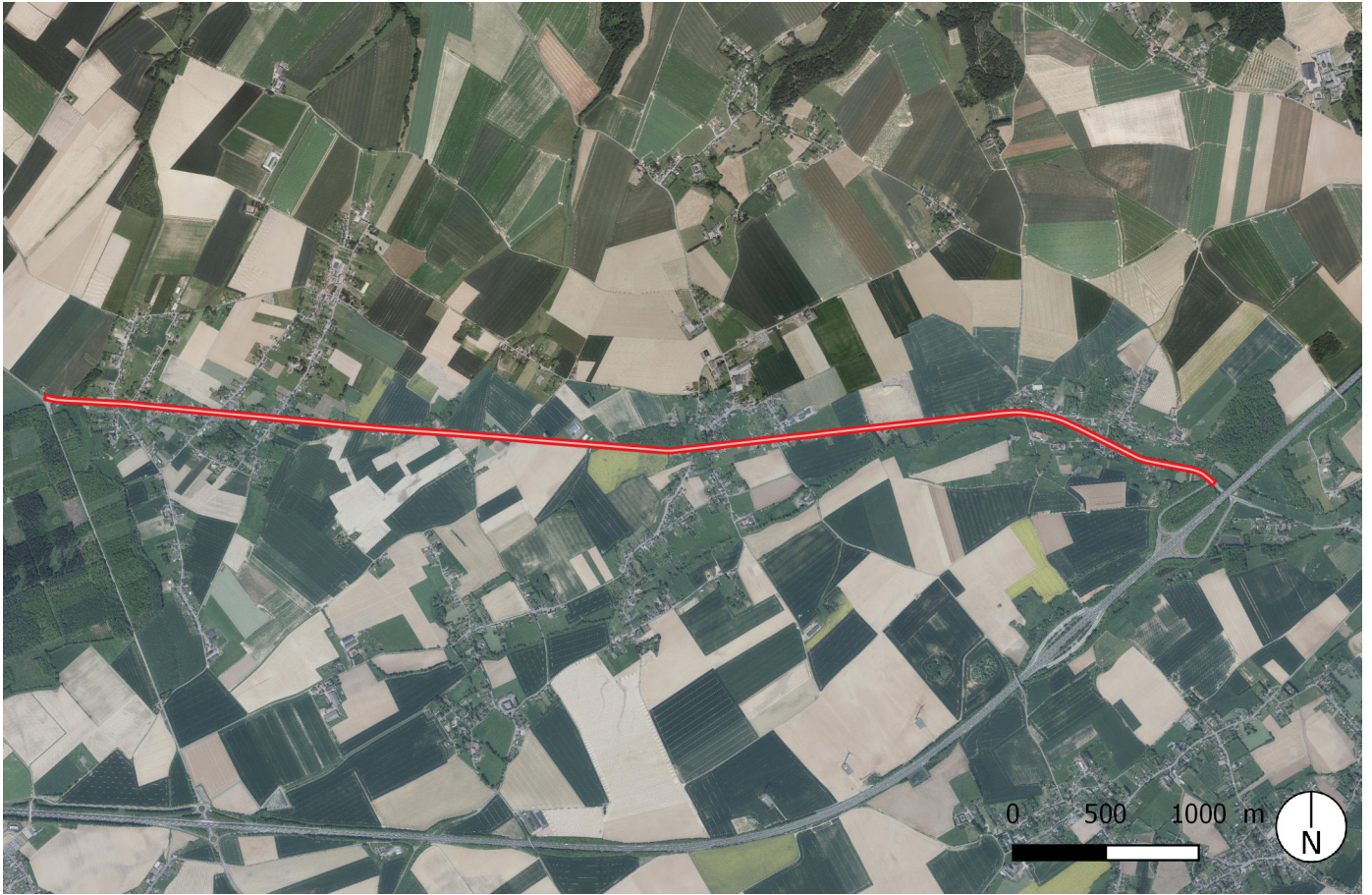
Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Intégration de la chaussée de Wavre au sein d'un réseau de mobilité douce à l'échelle de la commune	1	Administration communale

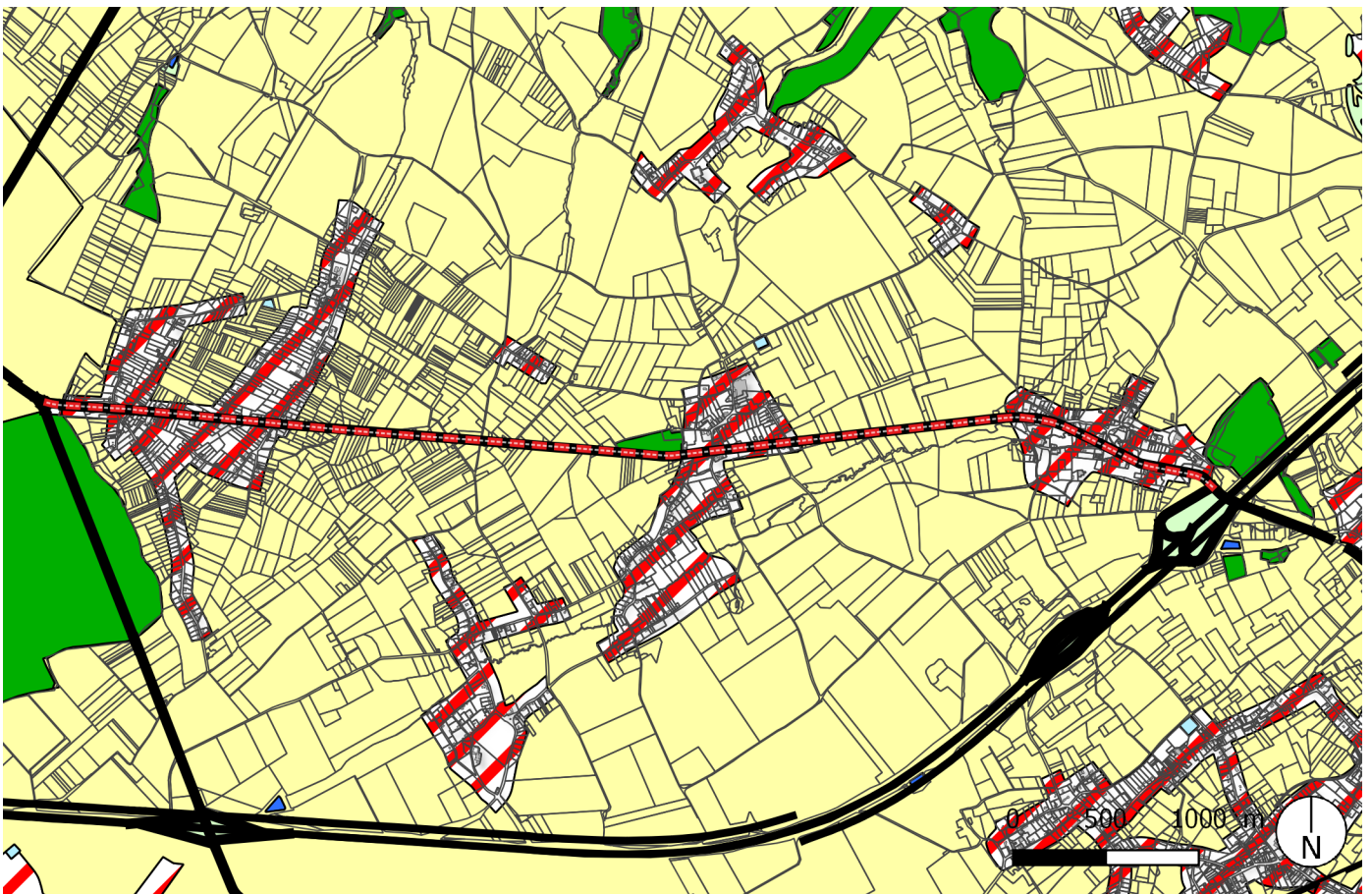


Annexes

Plan de situation



Périmètre d'intervention - Plan de secteur sur fond cadastral



Annexes
Reportage photographique



Vers Lavoisier depuis Héron



Approche de Héron depuis Lavoisier



Depuis Héron vers le Héromnisports



Entrée de Héron depuis Warêt



Vers Héron vers le Héromnisports



Vers Warêt depuis le Héromnisports



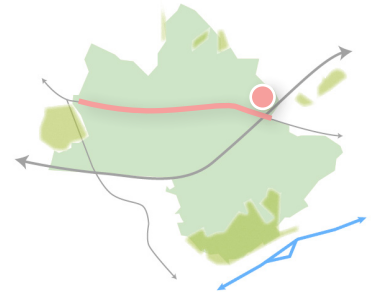
Approche de Warêt-L'Évêque



Warêt : entrée de la rue Bois des Haies

Acquisition et aménagement du bois de Ferrières

1.7



Description du projet

Le projet vise à renforcer les aspects environnementaux, paysagers et pédagogiques du site du Moulin de Ferrières par l'acquisition et l'aménagement du bois (superficie de 13 ha), situé à l'est du moulin, le long de l'autoroute E42. Aujourd'hui, le site appartient au CPAS de Liège.

L'accent sera axé sur la préservation de l'environnement; cet espace restera un havre de biodiversité plutôt qu'un lieu de détente accessible à tous à tout moment.

Il est constitué de deux zones principales : une charmaie-chênaie et un bois de galerie partiellement asséché suite au comblement de la source qui l'alimentait.

Le bois de galerie, qui abrite une population importante d'une espèce nocturne protégée, ne sera **accessible qu'exceptionnellement et toujours accompagné par un guide nature**. Il sera intéressant d'envisager une éventuelle mise sous statut comme réserve naturelle communale ou domaniale.

On envisagera également la possibilité de remettre à jour la source afin que les conditions d'humidité spécifiques des bois de galerie soient recrées.

En fonction des résultats de l'inventaire qui sera réalisé, un **sentier didactique** sera aménagé dans la charmaie-chênaie afin de mettre en valeur les essences et habitats intéressants qui seront illustrés par des panneaux explicatifs, des QR codes ou de simples numéros renvoyant vers un feuillet explicatif disponible au point d'accueil du Moulin ou sur internet.

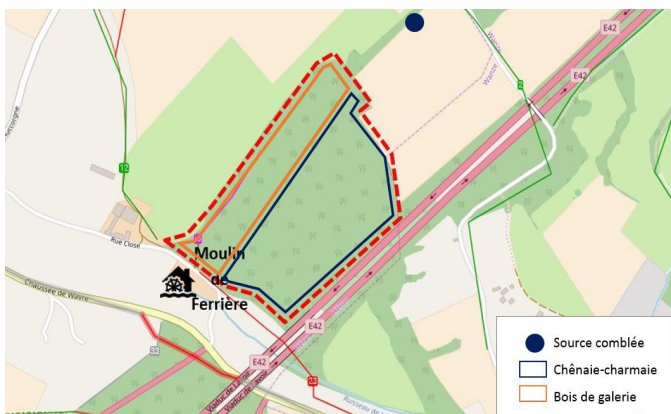
Cet unique sentier, dont l'accès sera aussi éloigné que possible de la zone protégée, fera une boucle permettant de rejoindre son point de départ. Un embranchement permettra toutefois de rejoindre la rue Sockeu afin de créer un cheminement vers la Commune de Wanze, le château de Moha et le RAVeL.

Le projet étudiera l'opportunité d'ouvrir ce sentier également aux Vttistes et cavaliers sans porter préjudice à la faune et à la flore. Le cas échéant on prévoira des équipements (potelets, barrières, échaliers...) limitant l'accès aux seuls piétons.

Au cœur du bois, un **lieu de quiétude** sera aménagé et pourra être matérialisé par de simples bancs ou un poste d'observation.

Diverses activités pourraient être organisées dans le bois avec pour objectif de sensibiliser les participants à la préservation de l'environnement, activités organisées et accompagnées par le parc naturel et/ou les membres du futur groupe nature / PCDN.

Il est important de noter qu'à ce stade, il est impossible de chiffrer et localiser avec précision les aménagements ou cheminements car ils seront tributaires à la fois des éventuelles recommandations qui seront faites par le DNF, et de l'inventaire que le Parc Naturel s'est proposé de réaliser.



Justification du projet

Lors des consultations, les citoyens ont régulièrement mentionné leur attachement aux espaces boisés présents sur le territoire communal, mais majoritairement inaccessibles, car relevant du domaine privé. L'acquisition du bois de Ferrières permettra d'ouvrir au public un espace au potentiel environnemental et pédagogique important.

De plus, le bois fait actuellement l'objet d'une gestion forestière (pour la valeur de son bois), mais nullement d'une gestion de la biodiversité ou de ses habitats considérés comme exceptionnels pour le territoire du Parc Naturel.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Protéger l'environnement et augmenter la part des espaces naturels
- Créer une dynamique citoyenne de mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de la commune
- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité

Rappel des défis

Défi patrimoine : « Un territoire et un patrimoine valorisés faisant l'objet d'une gestion durable »

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

2.2 Aménagement d'une salle polyvalente au Moulin de Ferrières

Articulation avec les autres politiques communales

- Schéma de développement global du site du Moulin de Ferrières

Origine de la demande

Groupe de travail – Environnement et Patrimoine
Groupe de Travail – Ruralité

Localisation et statut

Localisation

Bois de Ferrières

Statut au Plan de Secteur

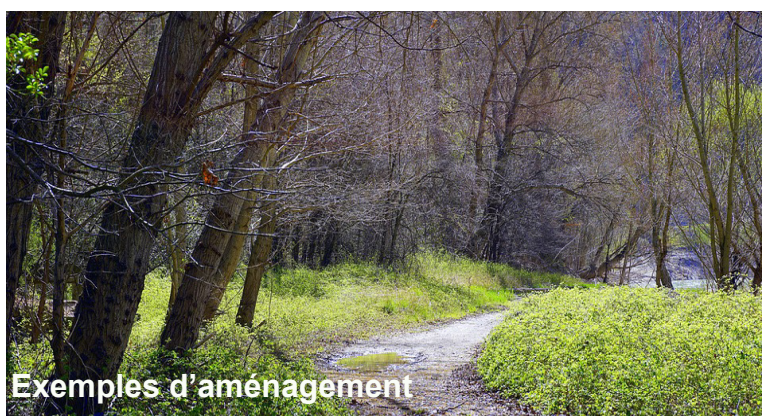
Zone forestière

Statut de propriété

Propriété du CPAS de Liège

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel			Environnement			Economique		
Sensibilisation à la nature			x						
Actions en faveur de la biodiversité						x			
Favoriser les rencontres entre habitants			x						
Apporter une plus-value au site du Moulin de Ferrières									x



Exemples d'aménagement

Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- DNF
- Parc Naturel
- CLDR
- Groupe Nature PCDR
- Propriétaires riverains
- Gestionnaires du Moulin de Ferrières

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Initialement prévu en Lot 3, ce projet a été remonté en Lot 1 car le propriétaire actuel, le CPAS de Liège, est désireux de vendre rapidement son bien. En raison de l'opportunité que représente cette acquisition en termes de biodiversité et d'habitats exceptionnels sur le territoire du Parc Naturel, la CLDR a approuvé ce changement à l'unanimité.

Etat du dossier

Une première étude de la valeur biologique du bois, identifié comme Zone Centrale XI a été effectuée par le Parc Naturel Burdinale Mehaigne. Des objectifs et recommandations de gestion ont été formulés et faciliteront les choix de la CLDR.

La procédure d'acquisition est entre les mains du comité d'acquisition de Liège qui a remis une estimation du prix de vente du bien en juin 2019.

Programmation dans le temps

Dès la 1^{ère} année :

- Acquisition du bois
- Réalisation des aménagements

Démarches administratives à réaliser

- Réunions avec la DNF pour respecter leurs prescriptions concernant les aménagements
- Etude approfondie de la valeur biologique pour décider des aménagements à réaliser

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Mise en place d'une signalétique et d'actions spécifiques permettant de renforcer l'objectif de

Estimation globale du coût

Projet rémunérateur : Non

Rappelons qu'à ce stade, il est impossible de chiffrer avec précision les aménagements car ils seront tributaires des recommandations qui seront faites par le DNF, et de l'inventaire que le Parc Naturel s'est proposé de réaliser. Une première enveloppe estimative est donc proposée pour l'aménagement des abords (bancs, poubelles, panneaux, barrières, etc.). Elle devra être affinée par la suite.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de Financement			
		DR		Commune	
Acquisition	200.000 €	168.000 €	80%	42.000€	20%
Aménagements des abords (forfait)	10.000 €				
Total HTVA	210.000 €	168.000 €		42.000€	
Total TVAC (+21%)	254.100 €	203.280 €		50.820 €	

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Acquisition et aménagement du bois	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

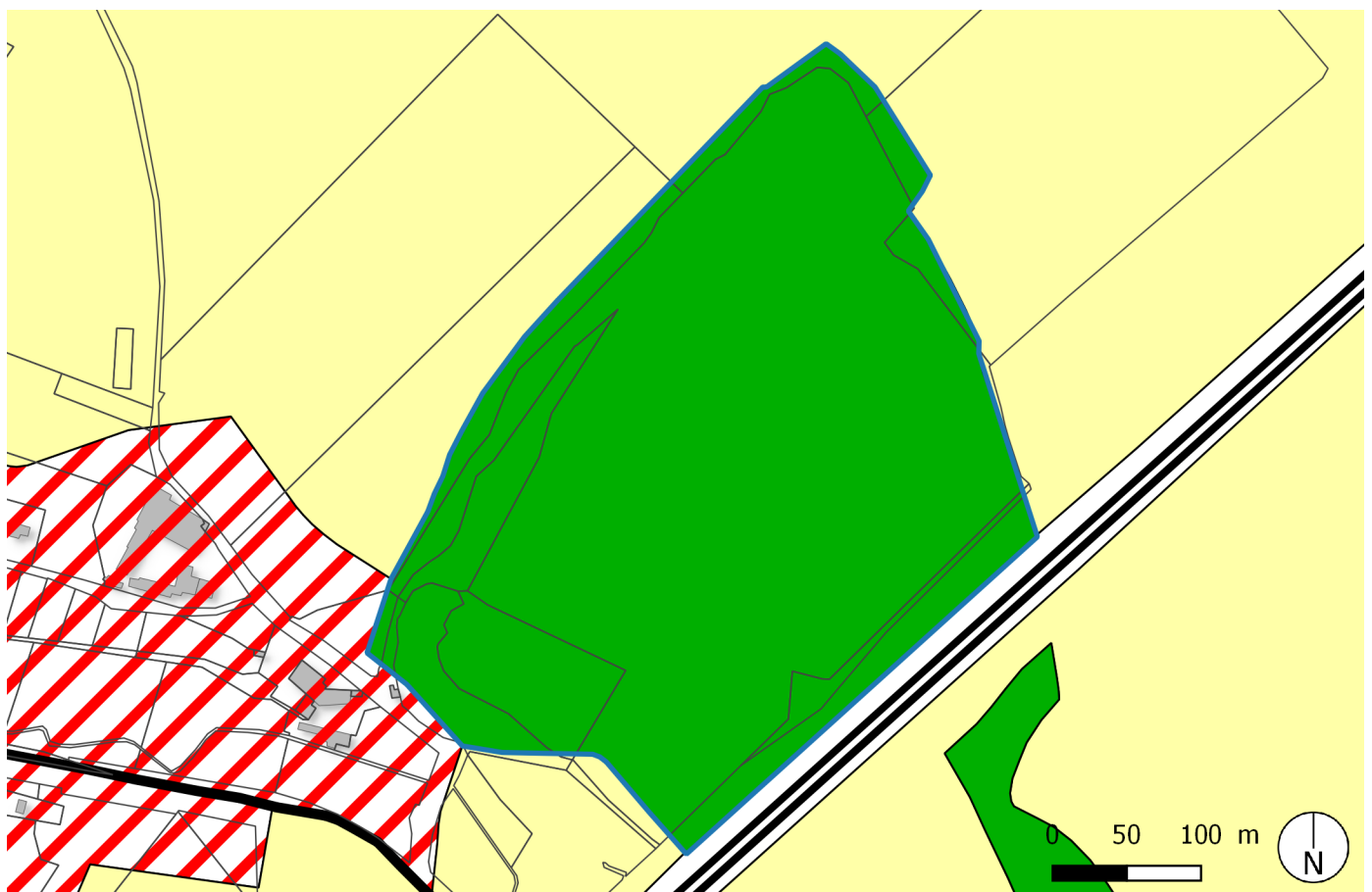
Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de panneaux explicatifs placés et/ou QR codes	10	Administration communale

Annexes

Plan de situation



Périmètre d'intervention - Plan de secteur sur fond cadastral



Annexes

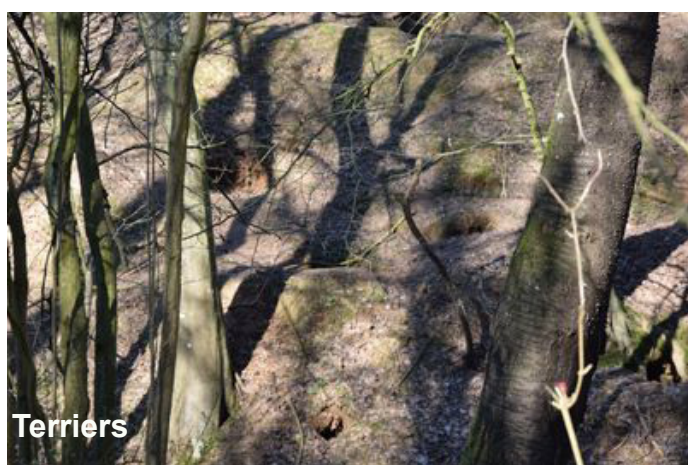
Reportage photographique



Entrée du bois de galerie



Bois de galerie



Terriers



Chênaie de charmaie



Accès vers la rue Sockeu



Prairie pâturée en lisière du bois

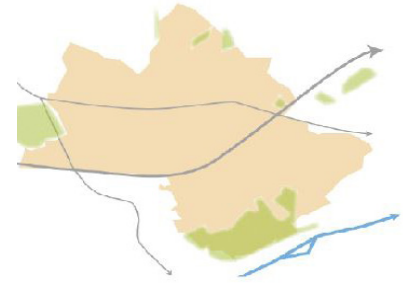


LOT 2

2.1 Mise en œuvre des recommandations du PCM.....	66
2.2 Aménagement d'une salle polyvalente au Moulin de Ferrières.....	69
2.3 Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque.....	74
2.4 Aménagement de la salle Plein Vent.....	79
2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron.....	84
2.6 Installation d'un espace jeune.....	87

Mise en œuvre des recommandations du PCM

2.1



Description du projet

La mobilité est un enjeu majeur identifié par le diagnostic de Héron, ce qu'ont confirmé les entretiens menés avec les personnes ressources et les consultations villageoises.

Afin d'apporter une réponse cohérente aux multiples aspects liés à cette thématique, qu'il s'agisse de déplacements motorisés, sécurité ou développement des modes doux, la CLDR a proposé, parmi différents projets, que la commune se dote d'un plan communal de mobilité (PCM), outil visant à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune.

Soucieux de répondre au mieux aux attentes de ses administrés, le Conseil communal, après convention avec le SPW, a voté en sa séance du 19 septembre 2018, l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration d'un PCM pour Héron. Le Collège communal a attribué le marché au bureau STRATEC.

Cette fiche-projet a pour objet la mise en œuvre des recommandations de ce PCM entamé en Lot 0.

Les mesures préconisées répondront au triple objectif de :

- sécuriser les traversées de village, par des effets de porte, dispositifs ralentisseurs ou limitations de vitesse
- faciliter l'accès aux équipements collectifs (écoles, commerces, administrations, Héromnisports...)
- favoriser le développement de la mobilité douce, en réhabilitant les sentiers pertinents, et en installant les dispositifs les mieux adaptés à chaque situation: bandes cyclables, trottoirs, places de parking alternées...

La mise en œuvre de ces recommandations sera phasée pour garantir une planification optimale et coordonnée des investissements.

L'activité agricole étant encore bien présente dans la commune, les agriculteurs seront consultés pour garantir un cohabitation harmonieuse entre les usagers par des aménagements compatibles avec le charroi agricole.



Exemples d'aménagement



Justification du projet

Actuellement, la vitesse de la circulation motorisée est un élément qui génère de nombreuses nuisances : qu'il s'agisse de l'insécurité routière, des conflits entre les divers usagers, ... Il apparaît dès lors nécessaire de **sécuriser les axes locaux** pour atténuer l'insécurité tant objective que subjective et améliorer le cadre de vie.

Les **liaisons cyclables et piétonnes sont peu existantes** sur le territoire de la commune ; l'élaboration d'un PCM permettra de les étudier et de les développer.

Par ailleurs, la CLDR a lancé une **réflexion sur la mobilité douce** au niveau de l'ensemble de la commune. Des projets dont notamment l'aménagement d'une bande cyclo-piétonne aux abords de la chaussée de Wavre ont été plébiscités par la population.

Un PCM permet **d'éviter de multiplier les initiatives dispersées sans cohérence entre elles**. Il s'agit aussi d'intégrer les rapides évolutions vécues en matière de mobilité et de tenir compte aussi des différents projets en cours sur la commune.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Définir et aménager un réseau de voiries permettant un déplacement sécurisé et fonctionnel pour les usagers faibles
- Sécuriser les traversées de villages, les axes majeurs

et l'accès aux équipements

- Réhabiliter les sentiers et chemins vicinaux pertinents
- Encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Rappel des défis

Défi mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.5 Aménagement d'une piste cyclo-piétonne à la rue Pravée

1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci

2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron

3.10 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Héron - Lavoir

Articulation avec les autres politiques communales

Schéma global de développement :

- Amélioration de la mobilité GAL du Pays Burdinale Mehaigne :
 - Développement d'une mobilité vélo
- Projets initiés par la Province de Liège :
- Points Nœuds
 - Covoit'Stop

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable

Social et culturel

Environnement

Economique

Appropriation de l'espace public par les habitants et amélioration de la convivialité des villages	x		
Développement d'alternatives à la voiture individuelle (et donc diminution des gaz nocifs pour l'environnement)		x	
Éviter des coûts inutiles par une meilleure cohérence entre les projets			x

Localisation et statut

Localisation

Ensemble du territoire communal

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Voiries régionales et communales



Porteurs de projet - parties prenantes

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- SPW Mobilité - Infrastructures
- TEC
- Gracq
- Pro vélo
- CCAR (Commission Consultative Agri-Rurale)

Pistes de financement

- Commune
- SPW Mobilité - Infrastructures
- DR

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Afin d'intervenir de manière cohérente et coordonnée, le Conseil communal a décidé d'entamer en Lot 0 la réalisation d'un PCM dont les recommandations conditionneront les aménagements à réaliser.

Les fiches actions proposées par l'Auteur de PCM devront avoir fait l'objet d'un consensus des parties prenantes et devront avoir été approuvées par le Conseil communal.

État du dossier

19/09/2018 : Approbation du Cahier spécial des charges

relatif à la désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration d'un PCM pour Héron.

Le Collège communal a attribué le marché au bureau STRATEC.

11/06/2019 : Un subside d'un montant de 180.000€ a été attribué à la Commune dans le cadre de l'appel à projet «Subventions en mobilité active 2019».

Ce subside permettra d'aménager la Drève d'Envoz à Couthuin pour son utilisation par les cyclistes et piétons. Celle-ci permet en effet une liaison idéale vers la piste cyclable de la chaussée de Wavre, un arrêt de bus et le RAVEL 127 (Hannut-Huccorgne) à Moha. Elle est également située sur une boucle du réseau Points Nœuds récemment balisée par la Province de Liège.

Programme des travaux et planification

Dès la 1^{ère} année : mise en œuvre progressive du PCM

- Appel d'offre pour les différents projets
- Réalisation des différents travaux

Démarches administratives à réaliser

À déterminer suivant les recommandations proposées.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Consultation des riverains pour déterminer les aménagements à réaliser
- Organisation de séances d'information sur les décisions retenues, et ultérieurement, sur l'avancement des travaux

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de passages piétons créés	Au minimum aux accès de tous les équipements collectifs	Administration communale Service travaux
Nombre d'effets de porte placés	1 à l'entrée et sortie de chaque village	Administration communale Service travaux

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Évolution sur une année du nombre de personnes ayant recours à la marche à pied ou vélo pour se rendre à des équipements collectifs	+10%	Administration communale Comptage/enquête auprès des équipements collectifs

Aménagement d'une salle polyvalente au moulin de Ferrières

Description du projet

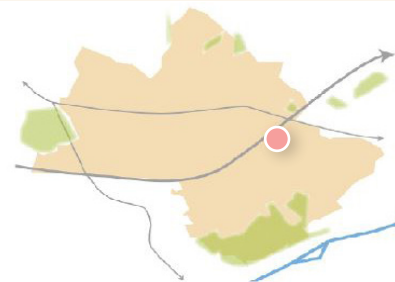
Ce projet vise à réaménager l'ancienne grange du Moulin de Ferrières en salle polyvalente.

Située à quelques pas de la meunerie, entre le point d'accueil touristique et le futur centre d'interprétation, la grange est actuellement inutilisée. Le plan d'action de développement du Moulin de Ferrières ne prévoit pas de lui rendre sa fonction première car l'activité agricole du site sera développée à l'arrière de la meunerie de manière à ne pas affecter les flux liés aux activités commerciales et touristiques développées sur le site.

La grange présente un intérêt patrimonial indéniable, mais son état sanitaire nécessite une rénovation complète. Des mesures conservatoires visant à empêcher la dégradation du bâtiment pourraient devoir être entreprises assez rapidement.

La grange mesure quelques 120 m² au sol et une bonne dizaine de mètres de hauteur. Les possibilités d'aménagement sont multiples, mais on se conservera la possibilité de l'agrandir par une extension semi-enterrée, au niveau du talus qui longe la rue Close.

2.2



Cette extension permettra d'adjoindre à la salle des locaux (techniques, cuisine, sanitaires...) pour lesquels l'espace fait actuellement défaut si l'on souhaite conserver les volumes originaux du lieu.

La hauteur du bâtiment permet également la construction d'une mezzanine sans dénaturer la valeur patrimoniale du bien. Une connexion sera prévue depuis la mezzanine vers le futur centre d'interprétation dédié à la meunerie et à la boulangerie.

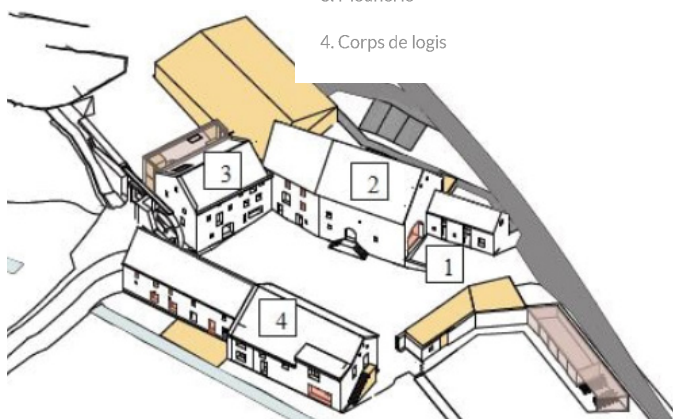
Lors de l'activation de la fiche, les aménagements intérieurs définitifs (acoustique et luminosité, cuisine, mobilier...) devront faire l'objet d'une réflexion approfondie avec les membres de la CLDR et les publics cibles concernés par le projet.

En effet, de par sa conception polyvalente, cet espace pourra accueillir des événements associatifs, culturels, banquets, réunions, team building, mises au vert, accueil de groupes touristiques...

Les publics potentiels sont donc variés puisqu'on s'adressera tant aux particuliers qu'aux associations, indépendants ou entreprises.

Plan du site du Moulin de Ferrières :

1. Accueil touristique
2. Grange
3. Meunerie
4. Corps de logis



Extérieur de la grange

Justification du projet

Le site du Moulin de Ferrières, acquis par la Commune en 2015, est amené à devenir un pôle de développement touristique et économique du territoire, ainsi que le prévoit le schéma de développement global du site élaboré par la Commune.

L'activité de meunerie a été relancée, un point d'accueil touristique est en cours d'aménagement, et la première phase de réaménagement du corps de logis, qui accueillera entre autre une boulangerie et un point de vente de produits locaux, a été entamée fin 2018.

L'aménagement de la grange viendra donc compléter et soutenir le développement du site.

Le Collège a par ailleurs souhaité que ce lieu bénéficie à l'ensemble des Héronnais et a proposé à la CLDR de définir pour l'ancienne grange une affectation et un aménagement qui répondent à leurs besoins en lien avec la stratégie du PCDR.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- S'appuyer sur les structures supra-communales pour développer les atouts touristiques
- Recenser, entretenir, valoriser et permettre la découverte du patrimoine meuble et immeuble
- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité

Rappel des défis

- Défi économie : « Une économie et des emplois ancrés dans la commune »
- Défi patrimoine : « Un territoire et un patrimoine valorisés faisant l'objet d'une gestion durable »
- Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manière de vivre »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- 1.3 Aménagement de la place Fayat à Lavoir
- 3.1 Développement du projet de maraîchage Li Noû Corti porté par le CPAS
- 3.3 Installation d'une plaine de jeux au moulin de Ferrières
- 3.6 Acquisition et aménagement du bois de Ferrières

Articulation avec les autres politiques communales

- Schéma de développement global du site du Moulin de Ferrières

Origine de la demande

- Commune
- Groupe de Travail – Économie, Agriculture, Tourisme
- Groupe de Travail – Environnement et Patrimoine
- Groupe de Travail – Ruralité



Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Favoriser les rencontres et activités entre habitants	x		
Bonne isolation du bâtiment garantissant une faible consommation énergétique		x	
Rentabilité de la salle grâce aux multiples occupations possibles			x

Localisation et statut

Localisation

Grange du Moulin de Ferrières

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- RCA
- Compagnons du moulin
- ADL
- CGT

Plstes de financement

- CGT
- DR
- Ureba

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le déploiement du Moulin de Ferrières a fait l'objet d'un plan d'action décliné en 13 fiches, dont une concerne l'aménagement de l'ancienne grange en salle polyvalente.

Le devenir de ce lieu tient à cœur les habitants de la Commune qui l'ont régulièrement mentionné lors des consultations, ainsi qu'aux membres de la CLDR qui ont souhaité que ce lieu puisse bénéficier aux habitants de la commune.

Etat du dossier

Grâce à des subsides obtenus auprès de Liège Europe Métropole, le site est en pleins travaux de rénovation (corps de logis, abords, accueil touristique, sanitaires...) En juin 2019, un subside de 846.000€ a été accordé pour la mise en oeuvre de la phase 2 de redéploiement du moulin, dont la grange fait partie.

Programme des travaux et planification

1^{ère} année :

- Appel d'offre, désignation d'un auteur de projet et réalisation d'une première esquisse

2^{ème} année :

- Rédaction d'un permis

3^{ème} année :

- Réalisation des travaux et aménagement
- Définition des modalités de gestion et d'occupation

Démarches administratives

Néant

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Définition des modalités d'occupation avec les utilisateurs potentiels



Évaluation

Indicateurs de réalisation

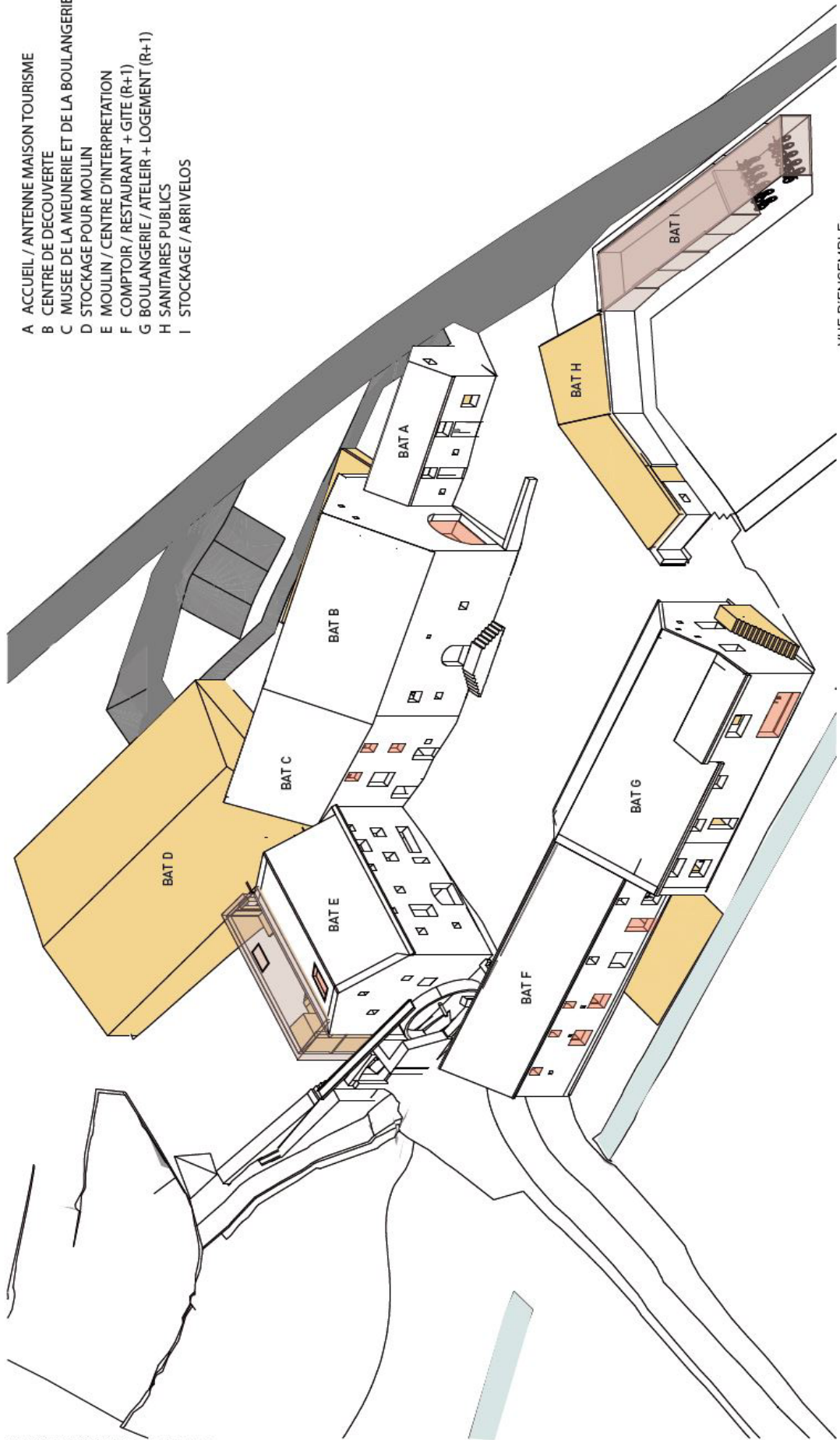
Indicateur	Valeur cible	Source
Rénovation du bâtiment	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre d'activités organisées par les associations par mois	10/mois	Administration communale
Nombre d'événements par mois	1/mois	Administration communale

Annexes

- A ACCUEIL / ANTENNE MAISON TOURISME
- B CENTRE DE DECOUVERTE
- C MUSEE DE LA MEUNERIE ET DE LA BOULANGERIE
- D STOCKAGE POUR MOULIN
- E MOULIN / CENTRE D'INTERPRETATION
- F COMPTOIR / RESTAURANT + GITE (R+1)
- G BOULANGERIE / ATELEIR + LOGEMENT (R+1)
- H SANITAIRES PUBLICS
- I STOCKAGE / ABRIVELOS



VUE D'ENSEMBLE

Binarlo architectes

- AXONOMETRIE

PROJETS SUR LE SITE DU MOULIN DE FERRIERES

Annexes

Détails sur la transformation de la grange - salle B - en salle polyvalente



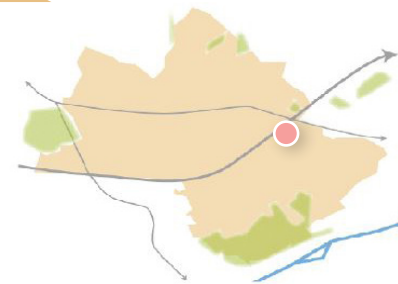
Plan aménagement intérieur : rez de chaussée



Plan aménagement intérieur : premier étage

Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque

2.3



Description du projet

Avec la création d'une maison rurale (1.1 *Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque*), la présence de la Maison de Jeunes, de l'église et de l'ancien cimetière aménagé, il est souhaitable de structurer le cœur historique de Waret-l'Evêque, de façon à offrir aux habitants des espaces de rencontre propices à la convivialité.

Ces aménagements auront pour objectif de garantir la convivialité des lieux en proposant **divers espaces et équipements** répondant aux besoins des habitants (bancs, éclairage, stationnement ...). On réfléchira aussi à une intégration plus harmonieuse des éléments techniques telles que les bulles à verre ou la cabine à haute tension présente rue du Pairon.

Le projet sera également l'occasion de **mettre en valeur le patrimoine** naturel et bâti existant. Par exemple, le rappel de la présence du ruisseau de la Burdinale à cet endroit pourrait être envisagé de façon à rapprocher les habitants de leur patrimoine naturel.

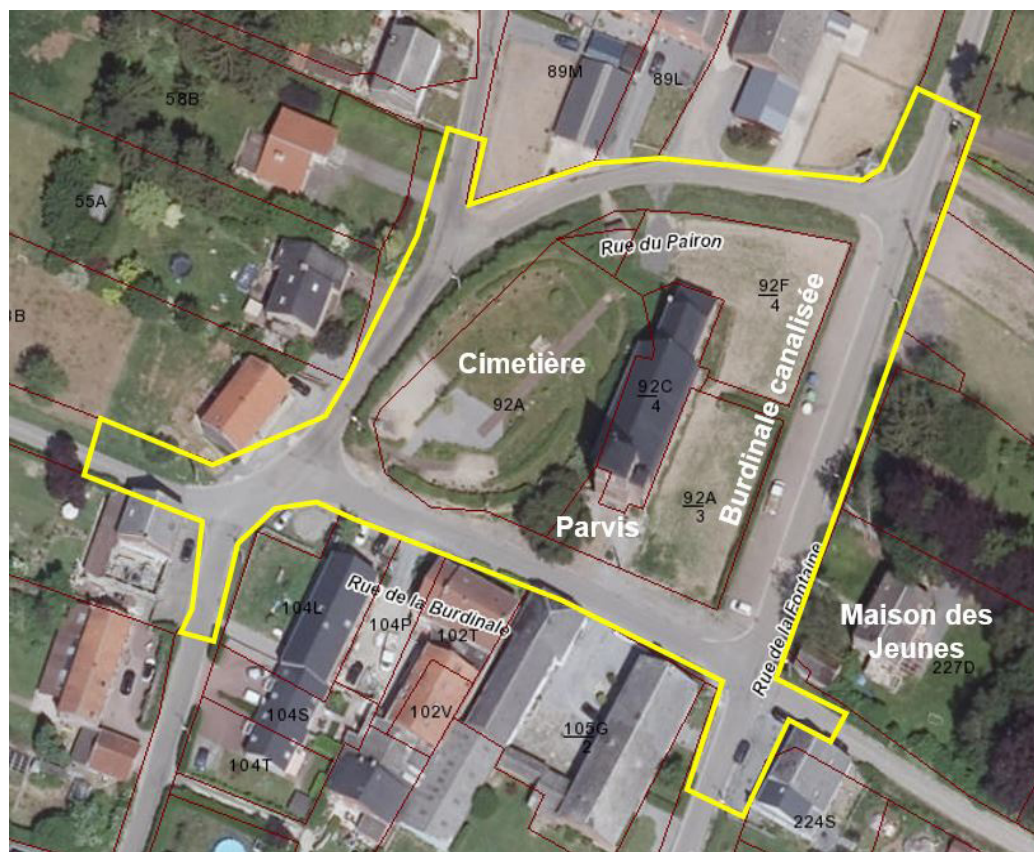
Le cœur historique réaménagé sera également le point de départ de **promenades piétonnes et cyclables** dont le tracé y sera affiché sur un panneau. Un cheminement

entre l'ancien cimetière récemment rénové et l'espace de rencontre pourra être imaginé. Pour ce faire, une connexion à la rue du Pairon devra être envisagée.

Le futur projet devra veiller à une bonne **réorganisation des fonctions** sur la place, notamment du stationnement, en cohérence avec la future maison rurale (stationnement quotidien mais aussi stationnement ponctuel pour des événements de plus grande ampleur), le charroi agricole et la circulation des chevaux (présence d'un manège et de pâtures aux abords de la place).

Si possible, on acquerra, dans le cadre du projet une ou plusieurs des parcelles attenantes à l'église (92E/4, 92D/4, 92F/4, 92 A/3).

L'esprit qui devra caractériser le futur aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque : des espaces dégagés et unifiés, des matériaux traditionnels valorisant le patrimoine bâti et naturel, tout en favorisant la cohabitation entre les activités villageoises actuelles et futures.



Justification du projet

Le village de Waret-l'Evêque ne dispose pas d'un lieu central incitant les habitants à se rencontrer. Le réaménagement du cœur historique permettra de combler ce manque exprimé par les habitants.

La Burdinale, qui a donné son nom au Parc Naturel, prend sa source à Waret-l'Evêque. Les habitants ont souhaité la mise en valeur (évocation/rappel) de ce cours d'eau.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Sécuriser les traversées de villages, des axes majeurs et l'accès aux équipements
- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité
- Recenser, entretenir, valoriser et permettre la découverte du patrimoine meuble et immeuble

Rappel des défis

Défi mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre »

Défi patrimoine : « Un territoire et un patrimoine valorisés faisant l'objet d'une gestion durable »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.1 Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque

Articulation avec les autres politiques communales

Schéma global de développement :

- Valorisation du patrimoine naturel

Origine de la demande

Groupe de Travail – Ruralité

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village	x		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		x	
Amélioration de l'attrait touristique du village			x



Localisation et statut

Localisation

Centre du village de Waret-l'Evêque, aux alentours de l'église et de la maison de village

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Parcelles privées (92E/4, 92D/4, 92F/4, 92 A/3)

Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Associations du village
- Habitants
- Maison de Jeunes
- Le contrat rivière
- Parc Naturel

Pistes de financement

- DR
- SPW Mobilité - Infrastructures

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet, demandé par les citoyens et par la CLDR, vient renforcer le projet de maison rurale décrit dans la FP 1.1. Pour des raisons d'équilibre entre les enjeux et une répartition équitable des projets entre les villages de la Commune, la CLDR a souhaité qu'il soit réalisé en Lot 2.

Etat du dossier

Consultation des riverains avec l'encadrement méthodologique des l'Atepa, Assistance territoire et patrimoine, une division de la FRW spécialisée en aménagement du territoire - février 2019 : établissement des balises d'aménagement à respecter

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Réaménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Sécurisation des modes doux	Enquête de satisfaction – minimum 80% de retour positif	Administration communale
Intégration du cœur historique dans les circuits de promenade	1	Administration communale
Taux de satisfaction des riverains	Enquête de satisfaction – minimum 80% de retour positif	Administration communale



Eglise de Waret-l'Evêque

Programme des travaux et planification

1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études et auteur de projet

2^{ème} et 3^{ème} année :

- Début du chantier - aménagement du cœur historique

Démarches administratives à réaliser

Si possible acquisition des parcelles attenantes à l'église (92E/4, 92D/4, 92F/4, 92 A/3).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Établir un comité d'avis représentatif pour accompagner l'auteur de projet

Annexes

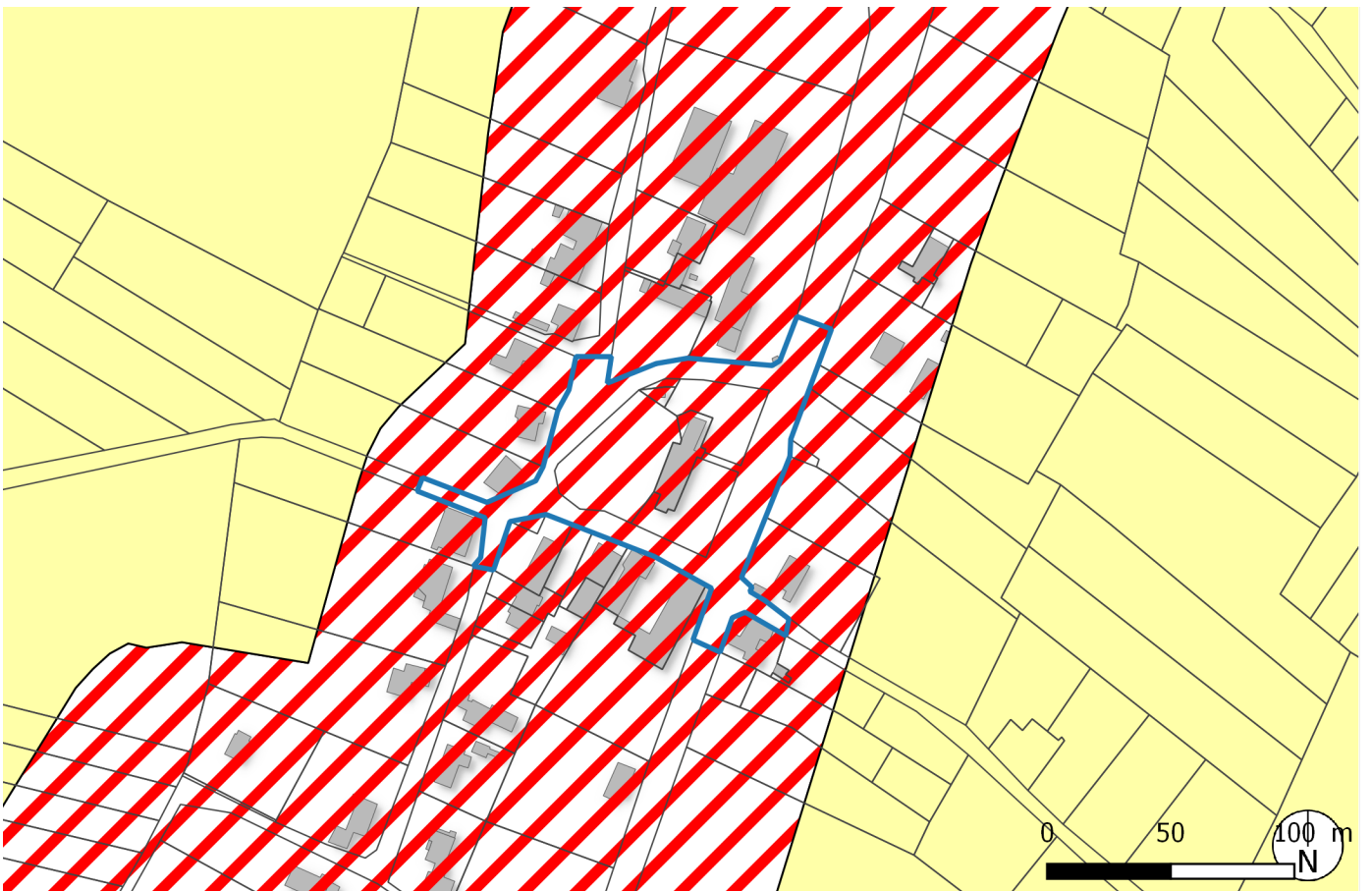
Balises dans lesquelles les futurs aménagements devront s'inscrire (déterminées avec les riverains lors de la consultation du 02 février 2019)



Annexes
Plan de situation

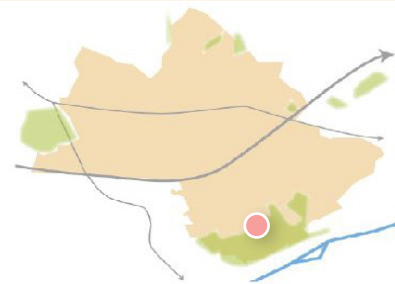


Périmètre d'intervention - Plan de secteur sur fond cadastral



Aménagement de la salle Plein Vent

2.4



Description du projet

Le projet vise à confirmer la salle Plein Vent dans son rôle de pôle socio-culturel majeur de la commune.

Cela porte essentiellement sur l'amélioration de la salle polyvalente et des pièces périphériques.

La rénovation intérieure de la salle portera sur des travaux de rafraîchissement visant à la restructuration et à la modernisation de la grande salle polyvalente afin d'assurer une utilisation plus efficiente au quotidien.

La modernisation de la grande salle passe principalement par une **meilleure isolation, insonorisation et modulation des espaces**.

La grande salle pourra être divisée en unités de tailles variées qui par un jeu de cloisons coulissantes, permettront une plus grande modulation des espaces. Ainsi la salle pourra répondre aux besoins spécifiques des associations sportives, culturelles et des familles au quotidien (exemples: cours de danse, musique, projections vidéo, conférences, cours du soir, ...).

Ces nouvelles cloisons modulables participeront en partie à une meilleure insonorisation de la salle. Le projet prévoit également de remplacer le revêtement au sol de la grande salle pour améliorer son acoustique.

L'isolation thermique se fera principalement par l'intérieur et concernera également l'espace de la scène, les coulisses, ainsi que la petite salle à l'extrémité du bâtiment.

Outre les travaux d'isolation, la scène et les coulisses feront l'objet d'une modernisation : décors amovibles, espaces de rangement, douches ou lavabos ...

La rénovation extérieure consistera en l'adjonction d'un sas d'entrée extérieur à l'enveloppe actuelle du bâtiment. Il aura pour double fonction de limiter les déperditions de chaleur et de constituer une zone tampon limitant les nuisances sonores générées par les activités de la salle.

Il s'agira également de rénover la toiture plate du bâtiment afin de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau que connaît l'infrastructure.

Justification du projet

Cette ancienne maison du peuple, exploitée par l'ASBL Plein Vent depuis 1970, a été rénovée en 2007. C'est le principal lieu de vie associative du village de Couthuin.

Cette vie très active engendre des besoins notamment en terme d'isolation et d'insonorisation.

Les futurs travaux participeront à améliorer les qualités techniques (thermique et sonore), diminuer la consommation énergétique du bâtiment, et limiter les nuisances pour le voisinage

Des économies qui pourront être réinjectées dans le fonctionnement de la salle.



Façade nord-ouest de la salle



Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité
- Soutenir la dynamique associative et (re)créer des activités impliquant l'ensemble des Héronnais
- Développer des services favorisant mixité et solidarité intergénérationnelle et sociale
- Sécuriser les traversées de villages, les axes majeurs et l'accès aux équipements

Rappel des défis

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre »

Défi services et logements : « Des services et des logements renforcés, en phase avec l'évolution de la structure démographique »

Défi mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

3.1. Développement du projet de maraîchage Li Noû Corti porté par le CPAS

Articulation avec les autres politiques communales

Projet de développement local de l'ADL : produits locaux.

Origine de la demande

Groupe de Travail – Ruralité

Localisation et statut

Localisation

Salle Plein Vent, rue Pravée

Statut au Plan de Secteur

Zone d'habitat à caractère rural - ZACC

Statut de propriété

Parcelle rouge : propriété communale

Parcelle jaune : asbl Plein Vent

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement de l'attractivité de la salle	x		
Réduction de la consommation énergétique (isolation de la salle)		x	
Rentabilité de la salle grâce aux multiples occupations possibles			x



Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur
RCA

Partenaires potentiels
ASBL Plein Vent

Pistes de financement
• DR
• Ureba

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche
Principal espace socio-collectif de la Commune, la modernisation du lieu a été souhaitée par le CLDR et ses groupes de travail.

État du dossier

La Commune a entrepris plusieurs travaux sur fonds propres : asphaltage du parking extérieur, aménagement des loges, adaptation de la cuisine pour son utilisation par les producteurs locaux, réalisation d'un sas d'entrée pour réduire les nuisances sonores ...

Programme des travaux et planification

1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation pour la maîtrise d'œuvre
- Adoption par le Conseil communal
-

2^{ème} année :

- Rénovation de la salle

Démarches administratives à réaliser

- Procédure d'obtention d'une convention «Développement Rural»

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Constitution d'un comité de gestion représentatif



Façade nord-est de la salle

Évaluation

Indicateurs de réalisation

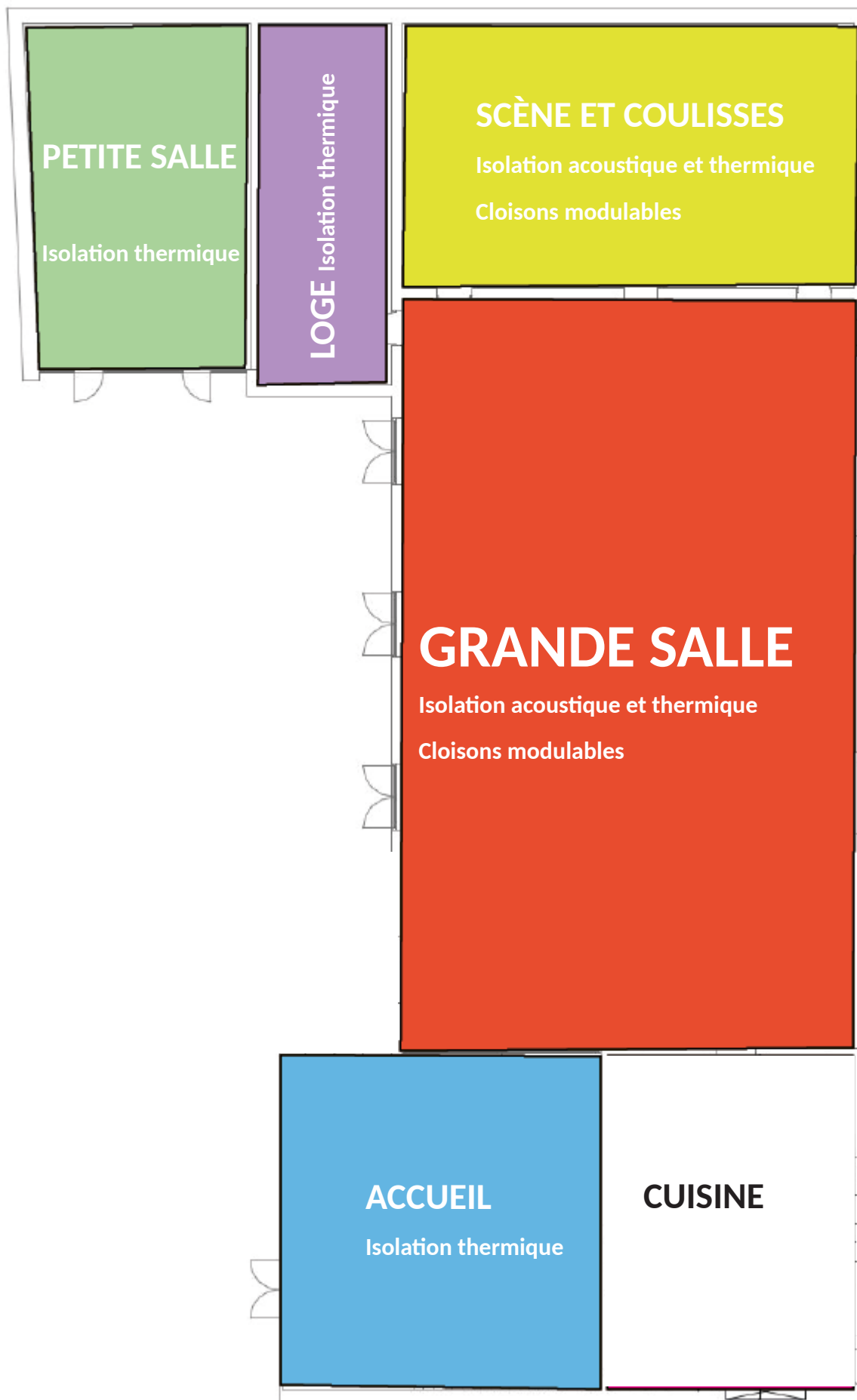
Indicateur	Valeur cible	Source
Réalisation des travaux à l'intérieur de la salle	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux d'occupation par mois	90%	Administration communale
Nombre de grands événements organisés sur une année	10/an	Administration communale

Annexes

Principe d'aménagement de la Salle Plein Vent



La grande salle

1. Isolation acoustique et thermique de la salle

Dans le cas d'une rénovation, l'isolation par l'intérieur est plus facile et moins coûteuse. Pour atteindre une bonne performance énergétique, il est préférable d'opter pour des panneaux isolants d'une épaisseur supérieure à 12 cm ; ainsi le confort du bâtiment sera considérablement amélioré. Les panneaux isolants et les parois coulissantes vont améliorer la qualité acoustique de la grande salle. Pour plus de résultats, le sol de la grande salle pourra être remplacé par un revêtement de sol permettant un confort acoustique optimal et facile d'entretien. Des panneaux absorbants pourront être placés au plafond.

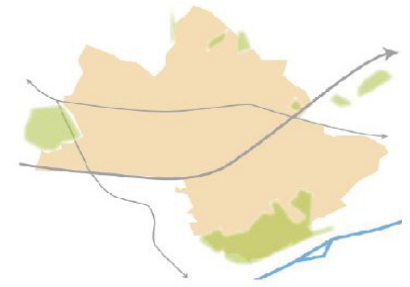
2. Pose de cloisons modulables sur la grande salle

La grande salle pourra être divisée en espaces de tailles différentes par un jeu de parois coulissantes. Les faux plafonds seront supprimés pour que les structures des murs mobiles puissent être attachées directement sur la structure du bâtiment.



Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Evêque - Héron

2.5



Description du projet

La chaussée de Wavre est un axe structurant reliant la commune à Huy et à Andenne. Cette voirie régionale, coupant la commune en deux, relie les villages de Lavoir, Héron et Waret-l'Evêque ; elle structure la vie des habitants.

L'aménagement de la chaussée de Wavre constitue un enjeu fort dans le renouvellement de la mobilité sur le territoire, tant au niveau de la sécurité qu'en ce qui concerne le développement de nouvelles pratiques (déplacements au moyen de modes alternatifs à la voiture individuelle).

Le projet (décrit dans la FP 1.6 *Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci*) vise à établir une **liaison douce entre Waret-l'Evêque et Lavoir**, accessible aux piétons et cyclistes, permettant de rejoindre des pôles d'activités tels que le Héromnisports, la crèche et la bibliothèque de Héron, la Maison des Jeunes et le centre réaménagé de Waret-l'Evêque, les commerces de proximité, la maison médicale, les arrêts de bus et l'école de Waret-l'Evêque.

L'objectif est également de **sécuriser cet axe routier aux principaux croisements** et lieux de traversée des piétons.

La présente fiche projet concerne la **mise en œuvre du premier tronçon de la chaussée de Wavre, reliant Waret-l'Evêque à Héron.**

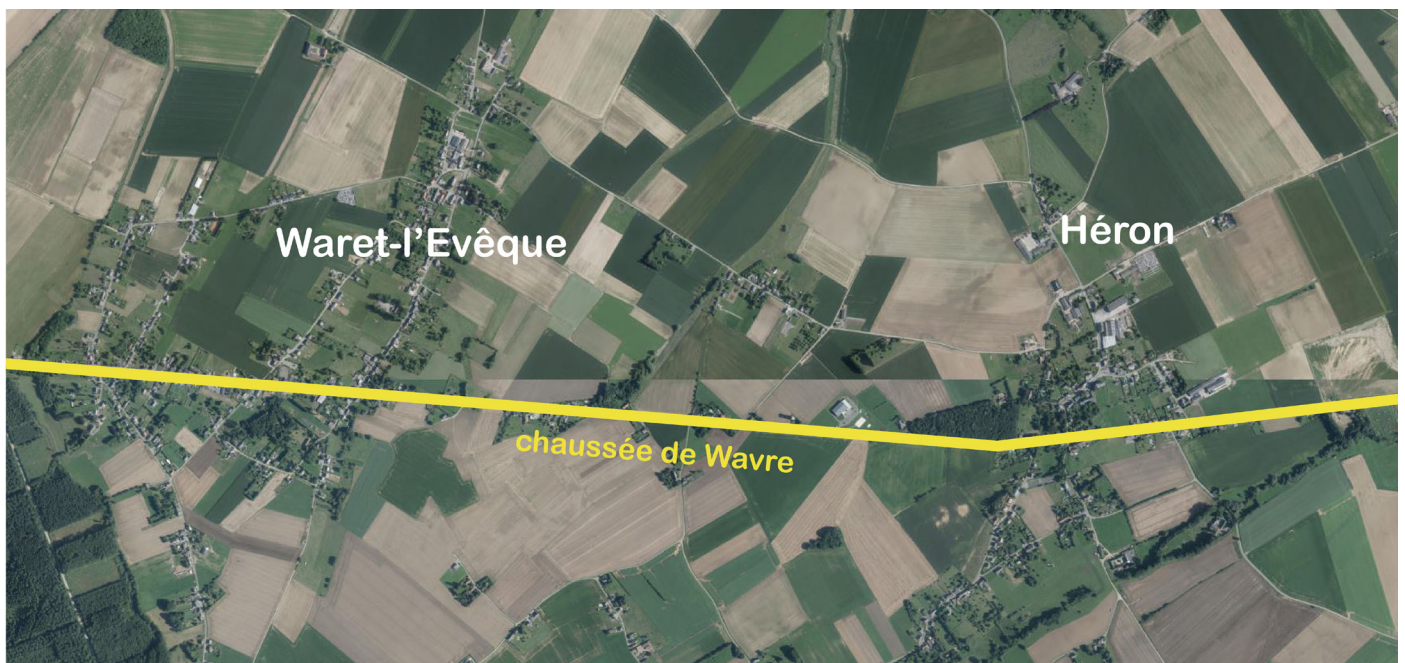
Il s'agit de procéder à l'acquisition des parcelles privées concernées et à la réalisation de l'aménagement cyclo-piéton : piste séparée de la chaussée automobile, balisage, mobilier, aménagements de sécurité, etc.

Justification du projet

Actuellement les liaisons cyclables et piétonnes sont peu existantes sur le territoire de la commune. L'aménagement d'une bande cyclo-piétonne aux abords de la chaussée de Wavre a été plébiscité par la population. Cette nouvelle liaison participera à la création d'un vaste réseau de mobilité douce sur tout le territoire.

Route de grande fréquentation, la chaussée de Wavre nécessite des aménagements adéquats et sécurisants sur l'ensemble de ses tronçons.

Par ailleurs, cette route régionale n'est pas propriété communale mais ressort de la responsabilité du SPW Mobilité - Infrastructures qui n'a, ni à moyen ni à long terme, intégré cette chaussée dans ses plans d'aménagements. Il apparaît dès lors nécessaire d'aménager une liaison douce en bordure de celui-ci, hors de la propriété régionale.



Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Définir et aménager un réseau de voiries permettant un déplacement sécurisé et fonctionnel pour les usagers faibles
- Sécuriser les traversées de villages, des axes majeurs et l'accès aux équipements
- Encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Rappel des défis

Défi mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.4 Réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM)

1.5 Aménagement d'une piste cyclo-piétonne à la rue Pravée

1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci

2.1 Mise en œuvre des recommandations du PCM

3.10 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Héron - Lavoir

Articulation avec les autres politiques communales

Schéma global de développement :

- Amélioration de la mobilité
- GAL du Pays Burdinale Mehaigne :
- Développement d'une mobilité vélo

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

Consultation des enfants des écoles et des jeunes ainsi que des associations

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Appropriation de l'espace public par les habitants et amélioration de la convivialité des villages	x		
Report modal vers les modes doux au détriment de la voiture (réduction de la pollution en général et des émissions de particules fines en particulier, coût moindre de la mobilité douce par rapport à la voiture, ...)		x	x

Localisation et statut

Localisation

Chaussée de Wavre, entre Waret-l'Evêque et Héron

Statut au Plan de Secteur

Zone agricole et Habitat à caractère rural

Statut de propriété

Voirie régionale et parcelles privées



Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- SPW Mobilité - Infrastructures
- Propriétaires riverains

Pistes de financement

- DR
- SPW Mobilité - Infrastructures
- Appels à projet

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Le choix du tracé et des aménagements dépendra des conclusions de l'étude de faisabilité prévue dans la FP 1.6. Le choix du tronçon Héron-Waret a été motivé par la taille plus importante de ces deux villages et la présence du hall omnisport « Héromnisports » entre les deux.

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Aménagement du tronçon	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Nombre de pôles d'activités reliés à la voie cyclo-piétonne	100%	Administration communale
Fréquentation des cyclistes et piétons	Valeur à définir	Administration communale

Etat du dossier

Néant

Programme des travaux et planification

L'étude de faisabilité sera réalisée en lot 1, tandis que les aménagements auront lieu en lot 2 (tronçon Waret-l'Evêque - Héron) et lot 3 (tronçon Héron - Lavoir).

Démarches administratives à réaliser

- Actualisation de la fiche
- Mise en place d'un groupe de pilotage
- Acquisition des terrains
- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique
- Réalisation des travaux, marquage au sol, sécurisation et balisage

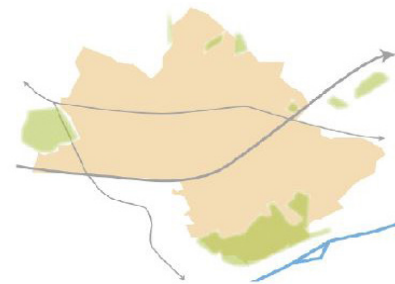
Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement

- Concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour trouver les solutions adéquates à tous



Installation d'un espace jeune

2.6



Description du projet

Le projet consiste à mettre en place, dans un des villages situé au nord de l'autoroute, un espace conçu pour les jeunes de 14 à 20 ans.

Celui-ci devrait occuper une superficie d'environ 300 à 400m², au moins partiellement recouvert en dur. Des murets, éventuellement sur plusieurs niveaux serviront d'assise, ils seront agencés de manière à permettre les discussions et les échanges (en U, en cercle). Un abri, fermé sur deux ou trois côtés permettra aux utilisateurs de se protéger de la pluie ou du vent en cas de mauvais temps.

Un éclairage public permettra l'occupation du lieu en soirée, des poubelles garantiront le maintien de sa propreté.

Idéalement, les sanitaires seront mutualisés avec une infrastructure publique proche pour des raisons d'hygiène et d'entretien. Le cas échéant, ils devront être créés.

Un parking pouvant accueillir une dizaine de vélos sera réalisé ou disponible à proximité.

Quelques modules de renforcement musculaires seront installés ainsi que d'autres équipements sportifs tels qu'une table de ping-pong en dur (pouvant servir de table de pique-nique) ou un panneau de basket. On évaluera l'intérêt d'installer une borne wifi.

Des plantations (arbres, haies) permettront d'isoler quelque peu l'espace et répondre au souhait émis par les jeunes interrogés de disposer d'un lieu verdurisé et ombragé.

Quel que soit l'endroit retenu, les aménagements devront s'intégrer à leur contexte urbanistique.

Diverses localisations potentielles ont été envisagées par la CLDR sur base des critères d'accessibilité piétonne, de centralité entre les villages de Lavoisier, Héron et Waret-l'Évêque, de proximité d'infrastructures publiques existantes et du juste équilibre entre contrôle social et besoin d'indépendance des futurs utilisateurs.

La localisation sera analysée à nouveau lors de la mise en œuvre de la fiche-projet.



Justification du projet

Le diagnostic a mis en avant le profil familial des nouveaux ménages héronnais.

La CLDR a souhaité développer à travers ce projet les infrastructures sportives et ludiques, plus spécifiquement à destination des ados et jeunes adultes. Il permettra de répondre aux besoins en équipements de la commune, en complément des aires de jeux existantes dans le village de Couthuin / Surleméz.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité

Rappel des défis

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manière de vivre »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Sans objet

Articulation avec les autres politiques communales

GAL du Pays Burdinale Mehaigne :

- Fiche 5 : Up'citoyens: un réseau pour une ruralité en transition.

Origine de la demande

Consultation des enfants et des jeunes
Groupe de Travail – Ruralité

Impact du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintenir les jeunes sur la commune	x		
Renforcer le tissu social	x		

Localisation et statut

Localisation

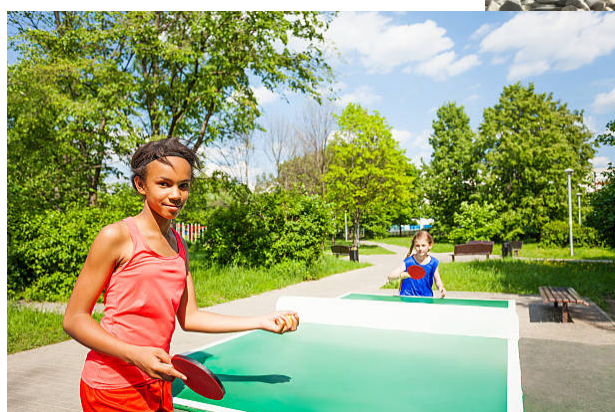
À définir

Statut au Plan de Secteur

Sans objet

Statut de propriété

Sans objet



Exemples d'aménagement

Parties prenantes - porteurs de projet

Porteur

Commune

Partenaires potentiels

- Maison des Jeunes
- Héromnisports
- Mouvement de jeunesse

Pistes de financement

- Infraspport
- DR

Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Initialement prévu en Lot 3, le Collège a souhaité remonter ce projet pour répondre aux attentes de cette catégorie de population numériquement importante.

Etat du dossier

Néant

Programme des travaux et planification

Dès la 1^{ère} année :

- Choix et acquisition éventuelle du terrain
- Aménagement du terrain

Démarches administratives à réaliser

- Passation des marchés pour les aménagements dans le cadre des marchés publics

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Intégration du public cible dans le projet
- Mise en place d'un «contrat» pour l'utilisation de l'espace de rencontre

Évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateur	Valeur cible	Source
Créer un espace jeune	1	Administration communale

Indicateurs de résultats

Indicateur	Valeur cible	Source
Taux d'occupation de l'espace jeune durant les week-ends	70%	Administration communale



LOT 3

3.1 Développement du projet de maraîchage Li Noû Corti porté par le CPAS.....	92
3.2Créationd'unatelierrural-bâtimentrelais.....	93
3.3Installationd'uneplainedejeuxauMoulindeFerrières.....	94
3.4 Mise en valeur de l'église Saint-Hubert de Lavoir et de son site.....	95
3.5 Création et aménagement de logements tremplins.....	96
3.6Créationd'unecentralederepassage.....	97
3.7Miseenplaced'unespace-testmaraîcher.....	98
3.8RéalisationducheminementdouxchausséedeWavre,tronçonHéron-Lavoir.....	99
3.9Quartier du part'âge : création de sept logements locatifs.....	100

Développement du projet de maraîchage Li Noû Corti porté par le CPAS

Description du projet

Le projet vise à **soutenir la démarche d'insertion sociale par la formation au maraîchage** lancée par le CPAS. Cette démarche permet aux bénéficiaires du CPAS de se former dans la pratique du maraîchage naturel et d'en tirer une source de revenu. Le fruit des récoltes est ensuite proposé à la vente à tous les citoyens Héronnais. Les cultures et la vente « sur champ » s'organisent sur un site rue des Châtaigniers. Cette démarche a également pour but de créer de l'emploi localement tout en développant la vente en circuits courts à des prix accessibles, entre autres aux Héronnais en difficulté financière qui bénéficient d'une remise sur le prix de vente. Le présent projet prendra la forme de **différentes actions, réparties en deux phases** selon le degré d'urgence des besoins soulignés par le CPAS.

La première phase consistera en un **soutien au lancement du projet** (déjà en cours) via :

- Acquisition de matériel permettant d'élargir la période de production (tunnel, semoir, motoculteur, outillage...)
- Construction d'un abri léger de $\pm 25 \text{ m}^2$



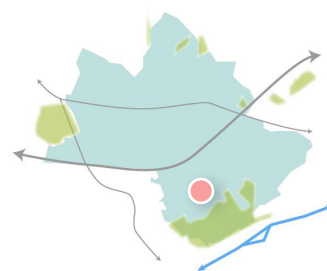
- Achat d'un véhicule de 7 à 9 places dédié au transport de personnes pour les stagiaires maraîchers
- Engagement d'un maraîcher formateur, idéalement compétent en techniques maraîchères d'antan

La deuxième phase permettra le **développement du projet**, à travers :

- Acquisition d'environ 3 ha de terrains agricoles, si possible à proximité des Châtaigniers et d'un seul tenant
- Acquisition d'un véhicule utilitaire adapté à la livraison de repas
- Installation d'une chambre froide et d'une petite cuisine adaptée à la mise en place d'ateliers dans la future extension des Châtaigniers
- Création d'une entreprise de formation par le travail.

Bien que le projet soit déjà en cours, il est important pour le CPAS de trouver un formateur ainsi que des pistes de financement pour assurer ses frais de fonctionnement et le bon développement du projet.

3.1



Justification du projet

Malgré le succès rencontré, la structure naissante du CPAS chargée du développement du projet de maraîchage nécessite d'être soutenue et renforcée pour perdurer dans le temps et évoluer.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Développer les circuits courts pour soutenir et promouvoir les producteurs locaux
- Soutenir le développement d'une activité économique et artisanale à taille humaine, créatrice d'emplois locaux
- Développer des services favorisant mixité et solidarité sociale et intergénérationnelle



Rappel des défis

Défi économie : « Une économie et des emplois ancrés dans la commune »

Défi services et logements : « Des services et des logements renforcés, en phase avec l'évolution de la structure démographique »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

3.9 Mise en place d'un espace-test maraîcher

Articulation avec les autres politiques communales

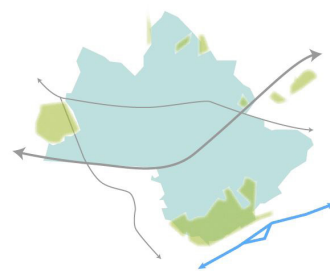
- GAL du pays Burdinale Mehaigne
- Fiche 6 : Coopération (Produits locaux en priorité)
- Agence de Développement Local
- Agriculture

Origine de la demande

Groupe de Travail – Économie, Agriculture, Tourisme

Création d'un atelier rural - bâtiment relais

3.2



Description du projet

L'atelier rural sera **destiné prioritairement aux Héronnais désireux de créer ou d'implanter une activité économique dans leur commune.**

L'atelier rural doit être **suffisamment modulable** « pour pouvoir accueillir des entreprises aussi variées qu'un atelier de menuiserie ou qu'une chocolaterie. Il comporte toutefois systématiquement un ou plusieurs grands espaces/ateliers, un ou plusieurs bureaux administratifs et des espaces sanitaires. Il peut être conçu en un ou deux étages, en un seul bâtiment ou en plusieurs » (Source : Fondation Rurale de Wallonie, Cahier rural : l'atelier rural, n°1, 2016).

Les aménagements des abords de l'atelier doivent permettre un **accès facile pour les livraisons et comprendra des emplacements de stationnement sécurisés**, entre autres pour du charroi lourd.

La localisation pressentie pour ces infrastructures est un terrain situé à proximité du bâtiment relais de la SPI (rue Chavée). Le statut de ce terrain est à confirmer.

Ce type d'infrastructure peut être acquis par l'occupant après une occupation de plusieurs années, selon des modalités à établir par la Commune. Dans ce cas, le montant dégagé sera réinvesti dans un nouvel atelier ou dans un autre projet du PCDR.

Justification du projet

Le bâtiment-relais réalisé par la SPI dans le cadre du précédent PCDR est occupé depuis son ouverture mais ne dispose que d'une unique cellule-atelier. La CLDR souhaite créer un atelier-relais plus modulable, offrant

davantage de possibilités d'occupation.

L'atelier rural contribuera directement au maintien et à la création d'emplois dans la commune et sera un soutien à la dynamisation économique de la commune.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Soutenir le développement d'une activité économique et artisanale à taille humaine, créatrice d'emplois locaux

Rappel des défis

Défi économie : « Une économie et des emplois ancrés dans la commune »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

Sans objet.

Articulation avec les autres politiques communales

GAL du pays Burdinale Mehaigne

- Fiche 3 : Compétitivité des entreprises. Agence de Développement Local
- Économie

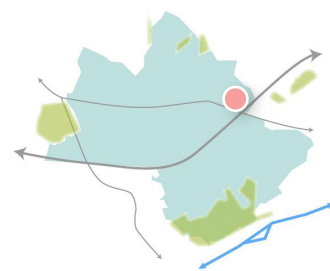
Origine de la demande

Groupe de Travail – Économie, Agriculture, Tourisme



Installation d'une plaine de jeux au Moulin de Ferrières

3.3



Description du projet

Le projet vise à installer, sur le site du Moulin de Ferrières, un **ensemble de modules ludiques adaptés aux enfants de 4 à 12 ans**.

Ces modules seront construits en **matériaux durables** et feront idéalement référence à l'activité historique de meunerie (moulins, roues à aubes ...) ; ils seront à la fois ludiques et pédagogiques. Des tables et bancs seront installés à proximité afin que les parents puissent surveiller leurs enfants.

Une attention sera portée à la **sécurité des enfants**, à travers la pose de revêtements amortissants, clôture avec portique, ...

Cette plaine de jeux **s'inscrit dans le réaménagement général du site du Moulin de Ferrières**. Les différentes activités qui seront proposées au moulin renforceront son attractivité, tant pour les visiteurs extérieurs que pour les Héronnais.

La plaine de jeux s'inscrit en outre en continuité avec la FP 1.3 Aménagement de la place Fayat à Lavoir.

Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence le grand nombre de ménages avec enfants. Le Collège souhaite continuer à développer des espaces et infrastructures adaptées à ce public-cible.

Le choix de la localisation au Moulin de Ferrières se justifie par sa grande proximité avec le village de Lavoir qui ne bénéficie actuellement pas de ce type d'aménagements, et par sa volonté de faire de ce site un pôle de développement touristique et récréatif.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité

Rappel des défis

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manières de vivre »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.3 Aménagement de la place Fayat à Lavoir

3.6 Acquisition et aménagement du bois de Ferrières

Articulation avec les autres politiques communales

Projet de développement global du site du Moulin de Ferrières

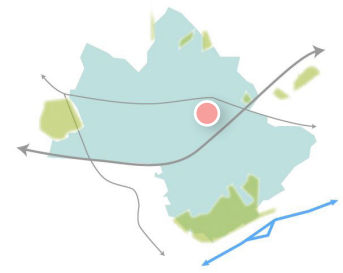
Origine de la demande

Projet communal



Mise en valeur de l'église Saint-Hubert de Lavoir et de son site

3.4



Description du projet

Le projet vise à **mettre en valeur l'église de Lavoir et son site**. Ce bâtiment remarquable et classé au patrimoine (voir ci-dessous le périmètre classé) constitue, avec le moulin de Ferrières, un des ambassadeurs les plus représentatifs de la richesse patrimoniale de la commune.

Le projet a pour ambition de repenser :

- l'accessibilité du site
- le stationnement
- l'aménagement des abords
- l'utilisation du site (notamment en y facilitant l'organisation d'événements culturels : concerts, expositions ...).

La première phase du projet concernera la **rénovation du bâtiment**. En effet, l'état sanitaire de la tour principale nécessite une remise en état. Le projet s'appuiera sur l'étude récente réalisée par la commune. Les abords de l'église seront aménagés et son patrimoine funéraire remis en valeur.

En matière de mobilité, le chemin pentu rend l'accès difficile pour les véhicules, et il n'y a pas possibilité de faire demi-tour. La création d'un **accès sécurisé** à l'arrière de l'église facilitera l'arrivée et la manœuvre des véhicules funéraires. Une acquisition de terrains par la Commune sera nécessaire afin de réaliser cet accès.

Pour que le bâtiment puisse accueillir des événements socioculturels, un **espace de stationnement** devra être aménagé, par exemple à l'arrière du nouveau cimetière. On restera attentif, lors de la mise en œuvre de ces aménagements, à conserver la qualité paysagère du site. La seconde phase visera à permettre l'accueil de nouveaux événements au sein de l'église et nécessitera la mise en place d'une série de fonctions (sanitaires, vestiaires, ...).



Justification du projet

L'église de Lavoir, à travers son site et son architecture, constitue un **ensemble remarquable**, véritable carte de visite de la commune. Juchée sur son promontoire, elle offre une vue à 360° sur les campagnes avoisinantes.

L'église est très peu utilisée, mais présente un **potentiel culturel** que les habitants et membres de la CLDR ont souhaité valoriser.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Recenser, entretenir, valoriser et permettre la découverte du patrimoine meuble et immeuble
- Aménager des espaces publics permettant les rencontres et favorisant la convivialité
- S'appuyer sur les structures supra-communales pour développer les atouts touristiques

Rappel des défis

Défi patrimoine : « Un territoire et un patrimoine valorisés faisant l'objet d'une gestion durable »

Défi ruralité : « Une identité rurale intégrant les nouveaux besoins et les nouvelles manière de vivre »

Défi économie : « Une économie et des emplois ancrés dans la commune »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.3 Aménagement de la place Fayat à Lavoir

Articulation avec les autres politiques communales

ADL :

- Tourisme

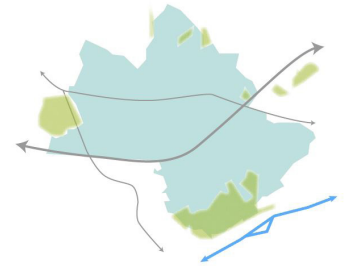
Origine de la demande

Groupe de Travail – Environnement et Patrimoine



Création et aménagement de logements tremplins

3.5



Description du projet

Le projet consiste à **créer des logements tremplins à loyer modéré** via la *transformation* ou *construction* d'un bâtiment.

Les logements seront **destinés prioritairement aux jeunes Héronnais** désireux de s'installer dans leur commune après avoir quitté le logement familial.

Selon des modalités à établir par la Commune, une partie des loyers perçus pourrait être ristournée aux locataires qui s'installeront définitivement dans la commune, soit par la construction, soit par l'acquisition d'un bien à Héron.

Aucun lieu n'a été défini jusqu'à présent. Toutefois, **la dimension intergénérationnelle de l'habitat constitue un élément prépondérant.**

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur la performance énergétique de ces logements.

Justification du projet

Avec une moyenne d'âge de 30 ans, la commune de Héron est une des plus jeunes de Wallonie et connaît un accroissement important de sa population, principalement par l'arrivée d'habitants extérieurs à la commune, attirés par son cadre rural et sa bonne accessibilité. Cette évolution démographique a un impact sur la pression foncière : le prix des biens immobiliers est élevé et en constante hausse, tant à l'acquisition qu'à la location.

En effet, le diagnostic a mis en avant un exode des jeunes entre 20 et 30 ans lié, notamment, à la difficulté d'accéder à un logement. L'objectif du projet est donc de compléter l'offre de logements et d'enrayer l'exode des jeunes Héronnais en attribuant un logement à loyer modéré pour une durée déterminée.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Soutenir la création de logements diversifiés et abordables

Rappel des défis

Défi services et logements : « Des services et des logements renforcés, en phase avec l'évolution de la structure démographique »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.2 Aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain

1.3 Création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes

3.11 Création de sept logements locatifs

Articulation avec les autres politiques communales

GAL du Pays Burdinale Mehaigne :

- Fiche 5 : Up'citoyens: un réseau pour une ruralité en transition.

Origine de la demande

Groupe de Travail – Services et logements



Création d'une centrale de repassage

Description du projet

Le projet de création d'une centrale de repassage a une double ambition.

D'une part, il permettra de **libérer les familles de certaines tâches ménagères** et facilitera dès lors le quotidien des ménages.

D'autre part, il permettra de **créer de nouveaux emplois sur le territoire communal**. En effet, portée par le CPAS (qui dispose de l'agrément titre-services), cette centrale de repassage pourra offrir du travail à plusieurs personnes peu qualifiées. Employant des habitants de la commune, elle participera à dynamiser le territoire. Une synergie avec une autre commune proposant déjà ce type de services pourrait également être envisagée.

On pourrait imaginer que la structure :

- intègre une structure existante ou projetée (par exemple les logements pour les seniors de la FP 1.3).
- soit implantée à proximité d'une antenne du CPAS de Héron

Le projet nécessitera l'aménagement d'un local ou l'acquisition de terrains et la construction d'un bâtiment. Dans ce cas, le bâtiment sera équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable pour minimiser sa consommation et son impact sur l'environnement.

Il s'agira également de s'assurer du coût de fonctionnement d'un tel service afin qu'il ne pèse pas trop lourdement sur les finances de la commune ou du CPAS.

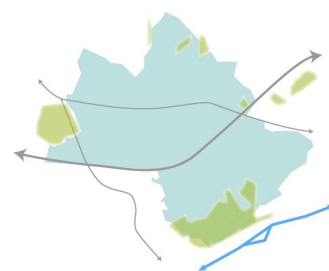
Justification du projet

Ce type d'infrastructure n'est actuellement pas proposé sur la commune malgré une demande importante.

Un service d'aide au travail ménager peut soulager les ménages et leur permettre de dégager du temps.

De plus, l'évolution de la population de la commune, qui

3.6



accueille principalement des jeunes ménages actifs avec enfants, est importante (+15% en 10 ans), et garantit une clientèle à ce service. Ce service bénéficiera également aux seniors et facilitera leur maintien sur le territoire.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Soutenir le développement d'une activité économique et artisanale à taille humaine, créatrice d'emplois locaux
- Développer des services favorisant mixité et solidarité intergénérationnelle et sociale
- Faciliter le maintien des seniors sur le territoire

Rappel des défis

Défi économie : « Une économie et des emplois ancrés dans la commune »

Défi services et logements : « Des services et des logements renforcés, en phase avec l'évolution de la structure démographique »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.3 Création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes

Articulation avec les autres politiques communales

ADL :

- Économie
- Emploi

Origine de la demande

Groupe de Travail – Économie, Agriculture, Tourisme



Mise en place d'un espace-test maraîcher

Description du projet

À l'instar de l'atelier rural, cet « espace-test maraîcher » aura comme fonction de **soutien de jeunes entreprises lors de leur lancement**, en leur évitant des investissements lourds de départ. Autrement dit, ce projet vise à aider une ou plusieurs personnes formées ou expérimentées en maraîchage biologique à tester leur projet de maraîchage de manière sécurisée avant de lancer leur activité.

L'espace-test maraîcher sera constitué :

- d'une ou plusieurs parcelles de terres cultivables d'une cinquantaine d'ares chacune
- d'infrastructures agricoles (hangar, tunnels...), accès à l'eau et à l'électricité
- d'outils de production qui seront mutualisés avec le projet du CPAS Li Noû Corti.

Ces espaces seront mis à disposition pour une durée déterminée durant laquelle les candidats maraîchers disposeront d'un encadrement juridique, d'un accompagnement technique et des conseils du maraîcher formateur engagé par le CPAS.

Une convention de partenariat sera signée avec le CPAS afin de maximiser les synergies et la collaboration (échange de savoir-faire et bonnes pratiques) et éviter la concurrence, notamment avec le projet de maraîchage Li Noû Corti.

Le recrutement se fera sur base d'un dossier de candidature où le porteur de projet aura à détailler son expérience et sa vision du développement économique de son activité (plan financier et de commercialisation).

Des contacts seront pris avec l'ASBL Terre-en-vue afin d'aider les candidats maraîchers à acquérir un terrain sur lequel démarrer leur propre activité au terme de la convention-test.

Le projet nécessitera donc l'acquisition de terrains agricoles, si possible à proximité d'infrastructures existantes (grange, hangar) qui pourraient également être acquises ou louées (motoculteur, petit outillage agricole ..).

3.7



Justification du projet

L'accès à la terre étant particulièrement difficile en Hesbaye, il est **important pour la CLDR de pouvoir soutenir les acteurs lançant de nouvelles initiatives dans le secteur de la production maraîchère**, en offrant les infrastructures et accompagnement nécessaires. Ce projet permettra de **créer de l'emploi** tout en augmentant l'offre des produits maraîchers vendus en circuits courts.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Développer les circuits courts pour soutenir et promouvoir les producteurs locaux
- Soutenir les exploitations familiales agricoles par la promotion et l'aide à la diversification durable
- Soutenir le développement d'une activité économique et artisanale à taille humaine, créatrice d'emplois locaux

Rappel des défis

Défi économie : « Une économie et des emplois ancrés dans la commune »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

3.1 Développement du projet de maraîchage Li Noû Corti porté par le CPAS

Articulation avec les autres politiques communales

GAL du pays Burdinale Mehaigne :

- Fiche 6 : Coopération (Produits locaux en priorité)

Agence de Développement Local :

- Agriculture

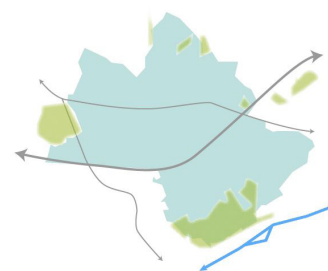
Origine de la demande

Groupe de Travail – Économie, Agriculture, Tourisme



Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Héron - Lavoir

3.8



Description du projet

La chaussée de Wavre est un axe structurant reliant la commune à Huy et à Andenne. Cette voirie régionale, coupant la commune en deux, relie les villages de Lavoir, Héron et Waret-l'Évêque ; elle structure la vie des habitants. L'aménagement de la chaussée de Wavre constitue un enjeu fort dans le renouvellement de la mobilité sur le territoire, tant au niveau de la sécurité qu'en ce qui concerne le développement de nouvelles pratiques (déplacements au moyen de modes alternatifs à la voiture individuelle).

Le projet (décrit dans la fiche 1.6 *Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci*) vise à établir une **liaison douce entre Waret-l'Évêque et Lavoir**, accessible aux piétons et cyclistes, permettant de rejoindre des pôles d'activités tels que le Héromnisports, la bibliothèque de Héron ; l'école, la crèche, les commerces, la bibliothèque, la Maison des Jeunes de Waret-l'Évêque.

L'objectif est également de **sécuriser cet axe routier aux principaux croisements** et lieux de traversée des piétons.

La présente fiche projet concerne la **mise en œuvre du second tronçon de la chaussée de Wavre, reliant Héron à Lavoir**.

Il s'agit de procéder à la réalisation de l'aménagement cyclo-piéton : piste séparée de la chaussée automobile, balisage, mobilier, aménagements de sécurité, etc.

Justification du projet

Actuellement les liaisons cyclables et piétonnes sont peu existantes sur le territoire de la commune. L'aménagement d'une bande cyclo-piétonne aux abords de la chaussée de Wavre a été plébiscité par la population. Cette nouvelle liaison participera à la création d'un vaste réseau de mobilité douce sur tout le territoire. Route de grande fréquentation, la chaussée de Wavre nécessite des aménagements adéquats et sécurisants sur l'ensemble de ses tronçons.

Par ailleurs, cette route nationale n'est pas propriété communale mais ressort de la responsabilité du SPW Mobilité - Infrastructures. Malgré la nécessité de favoriser la circulation et la sécurité des cyclistes et piétons, le SPW Mobilité - Infrastructures n'a pas inclus cette voirie dans

ses prévisions ni à moyen ni à long terme. Il apparaît dès lors nécessaire d'aménager une liaison douce en bordure de celui-ci, hors de la propriété régionale.

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Définir et aménager un réseau de voiries permettant un déplacement sécurisé et fonctionnel pour les usagers faibles
- Sécuriser les traversées de villages, des axes majeurs et l'accès aux équipements
- Encourager les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Rappel des défis

Défi mobilité : « Des villages connectés et accessibles offrant des déplacements sécurisés et agréables pour l'ensemble des usagers »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

- 1.4 Réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM)
- 1.5 Aménagement d'une piste cyclo-piétonne : rue Pravée
- 1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci
- 2.1 Mise en œuvre des recommandations du PCM
- 2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Évêque - Héron

Articulation avec les autres politiques communales

Schéma global de développement :

- Amélioration de la mobilité GAL du Pays Burdinale Mehaigne :
- Développement d'une mobilité vélo

Origine de la demande

Groupe de Travail – Mobilité

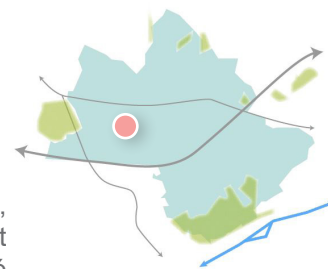


Chaussée de Wavre à hauteur de Lavoir



Quartier du part'âge : création de sept logements locatifs

3.9



Description du projet

Le projet s'inscrit dans une vision globale concernant la mise en œuvre de l'urbanisation du « quartier du part'âge », une parcelle communale de 0,44 ha qui dispose d'un accès depuis la rue de la Gare et la rue Hérédia, dans le village de Héron.

Cette vision globale reprend :

- PHASE 1 : L'aménagement d'un espace public convivial (FP 1.2)
- PHASE 2 : La création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes (FP 1.3)
- PHASE 3 : La création de sept logements locatifs (FP 3.11)

Le terrain peut accueillir plus de logements que n'en prévoient les premières phases du projet (FP 1.2 et 1.3). Un projet trop ambitieux risquerait d'impacter négativement les finances communales car la CLDR a souhaité que la gestion de ces infrastructures soit confiée à un acteur communal (RCA, CPAS, Commune, ...). La location de ces logements construits lors de la phase 2 produira un revenu qui pourra être capitalisé afin de financer la construction de nouveaux logements. Il est préférable de ne pas en déterminer dès maintenant les bénéficiaires, les besoins de la population pouvant entre-temps avoir évolué. Il s'agira toutefois de **logements locatifs destinés à des catégories de la population qui rencontrent des difficultés à trouver un logement adéquat sur le territoire** : seniors, familles monoparentales, jeunes ménages, ... en lien avec la stratégie du PCDR. Les logements répondront naturellement à l'exigence fixée au niveau Européen qui stipule qu'à partir de 2021, tout nouveau bâtiment soit « **zéro énergie** ». La **dimension paysagère** constitue également un élément important du projet et les bâtiments devront dès lors être implantés de manière à maintenir une vue ouverte vers le grand paysage (éviter un front bâti continu le long de la nouvelle desserte).

Justification du projet

Le projet s'inscrit dans une vision globale concernant la mise en œuvre de l'urbanisation du « quartier du part'âge ». A cheval sur l'autoroute de Wallonie permettant de rejoindre aisément les grands pôles urbains, proche de centres tels que Huy ou Andenne, la commune de Héron a vu sa population fortement augmenter ces dernières années, principalement en raison de l'arrivée de nouveaux habitants attirés par son cadre rural. Cette évolution démographique a un impact sur la pression foncière : le prix des biens immobiliers est élevé et en constante hausse, tant à l'acquisition qu'à la location tandis que la typologie du bâti, constitué principalement de maisons unifamiliales, ne correspond pas aux besoins de plusieurs catégories de la population (personnes seules,

familles mono-parentales, jeunes, seniors). Le projet vise à maintenir une mixité sociale et générationnelle dans ce quartier en proposant du logement public locatif de qualité développé en fonction des besoins identifiés au moment de la mise en œuvre du projet. Le nouveau quartier s'inscrit parfaitement dans cette philosophie, puisqu'il accueillera déjà à ce moment du logement pour seniors autonomes et disposera d'un espace public conçu pour développer les liens entre ce nouvel espace de vie et les rues avoisinantes. Il est situé à quelque 500 m du cœur de Héron où se retrouvent commerces et équipements socio-collectifs tels que boucherie, boulangerie, pharmacie, centre médical, bibliothèque, services du CPAS, club de gymnastique, ... Une salle appartenant au CPAS dans laquelle de nombreuses activités sont, ou pourront être, organisées se trouve rue de la Gare, face à la parcelle concernée. Deux lignes de bus permettant de se rendre à Andenne ou à Huy proposent un arrêt à moins de 150 mètres du site. La multimodalité est renforcée par la présence d'un arrêt covoit'stop et la traversée probable du quartier par le cheminement doux permettant de relier les villages de Lavoir et Waret-l'Évêque

Lien à la stratégie du PCDR

Rappel des objectifs

- Soutenir la création de logements diversifiés et abordables
- Développer des services favorisant mixité et solidarité intergénérationnelle et sociale

Rappel des défis

Défi services et logements : « Des services et des logements renforcés, en phase avec l'évolution de la structure démographique »

Liens avec d'autres fiches du PCDR

1.2 Quartier du part'âge : aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain

1.3 Quartier du part'âge : création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes

1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci

2.5 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre, tronçon Waret-l'Évêque - Héron

Articulation avec les autres politiques communales

GAL du Pays Burdinale Mehaigne :

- Up'citoyens: un réseau pour une ruralité en transition

Origine de la demande

Groupe de Travail – Ruralité

Groupe de Travail – Services et Logements